

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLAB BLIDA -01-



INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
Département d'Architecture

Mémoire de Master en Architecture.

Architecture et Patrimoine

**La valorisation économique du patrimoine culturel immobilier protégé :
Cas de la Citadelle d'Alger.**

Présenté par :

Melle DJABROUHOU Hayat

Encadrée par :

Dr HDR MCA HAOUI BENZAADA Samira. Blida 1

Dr BENCHEKROUN, Marwa..... Blida 1

Membres du jury :

Dr Mahindad Abderrahim Naima.Maitre de conférences A ; Blida 1

Dr Aouissi Khalil.....Maitre de conférences A ; Blida 1

Année universitaire : 2021/2022

Dédicaces

Je dédie ce travail en signe de respect et de reconnaissance :

*A ma très chère mère et mon cher père pour leur affection et leur amour,
Que dieu les garde et les protège*

*A mes sœurs : Nadia, Faiza, Ikram et Ihsen
pour son encouragement et son soutien*

A mes nièces Iline et Sana

A mes neveux Mounaim et Racim

Hayat

Remerciements

Je tiens en premier lieu, à remercier le bon Dieu tout-puissant, de m'avoir donné le courage, la volonté et la patience, pour effectuer ce travail.

*La première personne que je tiens à remercier chaleureusement est mon encadreur Madame **HAOUI BENSAADA Samira**, « Maître de conférences à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme», pour m'avoir guidé et accompagné afin de mener convenablement ce thème de recherche. Aussi, je remercie sincèrement mon co-encadreur **BENCHEKROUN Marwa**, « Maître de conférence à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme», pour son Co-travail de direction, ses remarques judicieuses, sa disponibilité et sa gentillesse qui ont constitués un apport considérable pour ce travail.*

Je tiens à remercier les membres du jury, d'avoir accepté de de juger ce travail, et pour tout l'effort et le temps consacrés à lire et évaluer ce mémoire de recherche. , .

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide, et ont contribué à la réalisation de ce travail, en particulier chère Dalila. Mes remerciements s'adressent aussi à mes collègues et amis.

Enfin, mes vifs remerciements s'adressent à ma famille, source de mon bonheur, et qui m'a particulièrement soutenue dans les situations difficiles, et surtout de m'avoir continuellement donné espoir et motivation.

Table des sigles et des abréviations

UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites Historiques
PPSMVSS	Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés
ICCROM	Centre International d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels, (International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property)
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
OGEBC	Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés
ANSS	Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés
ICOM	Conseil international des musées
CIA	Conseil International des Archives
CERKAS	Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des zones Atlastiques et Sud-atlastiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CACPR	Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs

Table de figures

N°	Titre des figures	page
01	Zone historique d'Istanbul (Site du patrimoine mondial du parc archéologique de Sultanahmet et Sur-iSultani)	31
02	1 : Palais- musée de Topkapi, 2 : Musées archéologiques, 3 : Parc Gülhane, 4 : La Monnaie royale (Darphane-i Amire), 5 : Musée Sainte-Irène, 6 : Bâtiments gouvernementaux et hôpital Gülhane,7 : Caserne militaire, 8 : Musée Sainte-Sophie.	31
03	Palais Topkapi.	32
04	Plan d'affectation « Palais Topkapi ».	33
05	Chambre de Valide Sultan – © Istanbul Insider.	35
06	Salle Impériale – © Istanbul Insider	35
07	Maison de confiserie après le projet de rénovation (Topkapi) Site Web du Musée de la Place, 2014).	36
08	Cuisines impériales après le projet de rénovation, nouveaux éléments d'exposition (Embden, n.d.).	36
09	Vue sur Conseil impérial ou salle du Divan-ı Humayun et la tour de justice.	37
10 et 11	Vues de l'intérieur de la section des armes et armures (conception de l'exposition).	38
12	Salle des audiences	38
13	Vue d'extérieure « bibliothèque Ahmed III ».	38
14	Seuils et marches au niveau du Palais Topkapi avec ou sans solution de rampe permanente.	39
15	Unités de signalisation et d'information de Topkapi Palace .	40
16	Stationnement des autobus devant la fontaine Ahmet et les murs du Palais .	40
17	Café/restaurant « Konyali » au Palais Topkapi.	40
18	Image satellite : Situation du site Ksar Ait Ben Haddou .	41
19	Vue d'ensemble du site Ksar Ait Ben Haddou.	42
20	Vue sur le Ksar Ait Ben Haddou.	43
21	Carte d'occupation du Ksar d'Ait Ben Haddou en 2021.	46
22	La localisation du Palais des Raïs au nord-ouest de la Medina d'Alger.	47
23	Vue sur le Palais des Raïs (Bastion 23)	48
24	Carte d'affectation du Bastion 23 (juillet 2022)	49
25	Vue sur le patio du Palais 18	50
26	Maquette de grand navire de l'époque ottomane (Palais 18).	50
27	Les vestiges du Hammam, au niveau du Palais 17.	50
28	Vue sur le patio du Palais 17	50
29	Bibliothèque de CACPR au niveau de Douiran°11.	51
30	La mosquée « Masdjid Kâa Es-Sour » (Msid)-Douira n°15-	51
31	La salle de conférence - bâtiment A-	52
32	Les vestiges de la mosaïque romaine- Bâtiment B-	52
33	Le patio des bâtisses (n°8, 10 et 12)	52
34	L'accès principale des bâtisses (n°8, 10 et 12)	52
35	La Batterie du Bastion 23 (Terrasse extérieure)	52
36	Vue sur la placette centrale (Cour intérieure) du Bastion 23.	53

37	Concert au niveau de la Batterie.	55
38	Conférence au niveau du patio du Palais	55
39	Exposition artisanale, au niveau du patio du « Palais 17 ».	55
40	Ateliers-activités artistiques enfantines au niveau du patio « Palais 17 ».	55
41	Programme d'affectation du Bastion 23, proposé en 1999.	56
42	Citadelle des années 2005-2011	60
43	Localisation de la Citadelle d'Alger dans secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger	61
44	Délimitation et environnement de la Citadelle d'Alger	63
45	Carte Citadelle d'Alger 1830	65
46	Vue sur le patio du Palais du Dey	67
47	Mosquée du Dey	67
48	Pavillon et jardin d'été (vue d'extérieur)	68
49	Mosquée des Janissaires (vue d'extérieur)	68
50	Hamman des Janissaires	68
51	Quartier des Janissaires (vue d'extérieur)	69
52	Batterie N°5	69
53	Palais des Beys	70
54	Vue sur les Casemates et jardin d'Autruches	70
55	Vue d'extérieure de la Poudrière	71
56	Vue d'intérieure de la Poudrière	71
57	La crypte archéologique de la Batterie	72
58	Vue sur de la Batterie 3	72
59	Localisation de l'ensemble des secteurs à la citadelle d'Alger	72
60	Accessibilité de la Citadelle d'Alger	73
61	Etat des lieux d'exploitation de la Citadelle d'Alger (Août 2022)	74
62	Citadelle. Plan de la circulation selon le projet de 1985	78
63	Répartition des visiteurs selon leurs catégories	78
64	Statistiques du nombre de visiteurs relatives à l'an 2021, jusqu'à juin 2022	79
65	Exposition artisanale, au niveau du premier niveau de la Mosquée du Dey	80
66	Conférence au niveau du patio du Quartier des Janissaires	80
67	Défilé de tenues traditionnelles (Mai 2022)	80
68	Visite scolaire (Février 2022)	80

Liste des tableaux

N°	Titre des tableaux	Page
01	La comparaison entre la proposition du programme d'affectation du Bastion 23 en 1999 et les affectations actuelles (Juillet 2022)	58
02	Les différents programmes d'affectation de la Citadelle d'Alger (1985/2007/2011)	75
03	Proposition différents programmes d'affectations de la Citadelle d'Alger	89

Table des Matières

Dédicaces	
Remerciements	
Résumé	
Abstract	
ملخص	
Table des sigles et des abréviations	
Table de figures	
Liste des tableaux	
CHAPITRE 1 : INTRODUCTIF.....	1
1.1. Introduction générale	1
1.2. Problématique.....	2
1.3. Hypothèse.....	3
1.4. Objectifs de la recherche.....	3
1.5. Méthodologie	4
1.6. Structure du mémoire.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT DE L'ART.....	7
2.1. Introduction.....	7
2.2. Le patrimoine notion et définitions.....	7
2.2.1. Définition de la notion du patrimoine	7
2.2.2. La patrimonialisation.....	8
2.3. Le champ du patrimoine et ses composantes.....	9
2.3.1. Le patrimoine naturel.....	9
2.3.2. Le patrimoine culturel.....	10
2.3.3. Le patrimoine architectural.....	11
2.3.4. Le patrimoine urbain.....	12
2.3.5. Le patrimoine archéologique.....	12
2.3.6. Le secteur sauvegardé.....	12
2.4. Concepts liés au patrimoine bâti	13

2.4.1. Les facteurs de dégradation du patrimoine bâti.....	13
2.4.2. Les concepts de conservation du patrimoine bâti.....	14
2.5. Les valeurs du patrimoine bâti	17
2.5.1. La valeur culturelle	17
2.5.2. La valeur économique	18
2.5.3. La valeur historique.....	18
2.5.4. La valeur architecturale.....	19
2.5.5. La valeur esthétique.....	19
2.5.6. La valeur d'usage.....	19
2.6. La valorisation économique du patrimoine bâti.....	19
2.6.1. Définition de la valorisation.....	19
2.6.2. L'affectation des monuments historiques.....	20
2.6.3. Les activités culturels et commerciales dans le bien patrimonial.....	20
2.6.4. Les visites culturelles et les circuits de découvertes.....	21
2.7. Le tourisme culturel.....	21
2.7.1. Définition du tourisme.....	21
2.7.2. Notion du tourisme culturel.....	22
2.7.3. Le tourisme culturel comme facteur de valorisation économique du	22
patrimoine immobilier	
2.8. Textes législatifs en rapport avec l'exploitation et la mise en valeur des sites et	24
monuments historiques	
2.8.1. Textes législatifs nationaux.....	24
2.8.2. Textes législatifs internationaux.....	26
2.9. Analyse des exemples.....	31
2.9.1. L'exemple du palais Topkapi à Istanbul, Turquie.....	31
2.9.2. L'exemple de Ksar Ait Ben Haddou à Ouarzazat, Maroc.....	41
2.9.3. L'exemple du Palais des Raïs « Bastion 23 », Alger	47
2.10. Conclusion générale chapitre 2 « état de l'art »	59
CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE.....	60
3.1. Introduction	60
3.2. Situation du site « Citadelle d'Alger ».....	61
3.3. Délimitation et environnement du site d'intervention.....	62
3.4. Historique de la Citadelle d'Alger.....	63

3.5. Critères du choix du site.....	66
3.6. Description spatiale du complexe historique	66
3.6.1. Le Quartier du Dey.....	66
3.6.2. Le Quartier central.....	69
3.6.3. Le Quartier des Beys	70
3.7. Accessibilité et circulation.....	73
3.7.1. Accessibilité extérieur.....	73
3.7.2. Accessibilité intérieur.....	73
3.8. Etat actuel de la Citadelle d’Alger.....	73
3.9. Analyse fonctionnelle de l’aire d’étude.....	74
3.10. Circuits de visite proposés.....	77
3.11. Analyse économique et touristique.....	78
3.12. L’exploitation et activités culturelles	79
3.13. Conclusion du chapitre 03.....	81
Conclusion générale.....	84

Résumé :

Le patrimoine culturel immobilier présente des valeurs intrinsèques à des repères identitaires, culturels et esthétiques...etc. le maintien de ces monuments et sites historiques ainsi que leur succession aux générations futures imposent la conservation de ces valeurs.

Actuellement, des valeurs nouvelles sont reconnues pour ce patrimoine, considéré désormais, comme facteur de développement local, régional et national.

En Algérie, l'économie de la culture appliquée au patrimoine bâti, nous mène à l'intégration de ce patrimoine dans la stratégie de développement basée notamment sur l'approche d'exploitation, et son insertion dans le marché du tourisme culturel qui a connu récemment un nouvel essor. Cette mise à disposition au tourisme culturel ne doit en aucun cas entraver la préservation de l'objet patrimonial, tout au contraire elle doit lui assurer un entretien continu et durable.

L'objectif de cette recherche est d'expérimenter ce nouvel regard sur un des monuments les plus emblématiques de l'Algérie : la Casabah d'El Djazaier ; communément connue sous le nom de la Citadelle d'Alger. En fin de projet de restauration, la fonction future de cet édifice n'est pas totalement cernée malgré les propositions multiples.

La valorisation économique du patrimoine de la Citadelle d'Alger, proposée à la fin de cette étude, dresse une démarche sélective des propositions et d'affectations des espaces composants ce site historique et de ses monuments. Des paramètres seront retenus pour la mise en valeur de ce patrimoine culturel, dans une optique de développement économique d'un côté mais adaptée aux impératifs de sa préservation de l'autre.

Mots-clés : patrimoine culturel, valorisation économique, tourisme, exploitation, citadelle d'Alger

Abstract :

The immovable cultural heritage presents values intrinsic to identity, cultural, aesthetic landmarks, etc. the maintenance of these historic monuments and sites and their transmission to future generations requires the maintenance of these values.

At present, new values are recognized for this heritage; it is now also considered as a factor of local, regional and national development.

In Algeria, the economy of culture applied to the built heritage, leads us to the integration of this heritage in the development strategy based in particular on the approach of exploitation, and its insertion in the cultural tourism market which has known recently a new boom. This provision for cultural tourism must in no way hinder the preservation of the heritage object, on the contrary it must ensure its continuous and long-term maintenance.

The objective of this research is to experiment with this new look at one of the most emblematic monuments of Algeria: the Casabah of el Djazaier; commonly known as the citadel of Algiers. At the end of the restoration project, the future function of this building is not fully understood despite the multitude of proposals.

The economic valuation of the heritage of the Citadel of Algiers, proposed at the end of this study, draws up a selective approach to the proposals and assignments of the spaces making up this historic site and its monuments. Parameters will be retained for the development of this cultural heritage, with a view to economic development on the one hand but adapted to the imperatives of its preservation on the other.

Keywords: cultural heritage, economic development, tourism, exploitation, citadel of Algiers.

ملخص:

يقدم التراث الثقافي الغير المنقول قيماً جوهرية ذات مراجع ثقافية وجمالية، ومرتبطة بالهوية إلخ... يتطلب الحفاظ على هذه المعالم والمواقع التاريخية وتسليمها إلى الأجيال القادمة، الحفاظ على هذه القيم .

في الوقت الحالي، يتم التعرف على قيم جديدة لهذا التراث. يعتبر الآن أيضاً عاملاً من عوامل التنمية المحلية والإقليمية والوطنية.

في الجزائر ، يقودنا اقتصاد الثقافة المطبق على التراث المبني إلى دمج هذا التراث في استراتيجية التنمية القائمة بشكل خاص على نهج الاستغلال ، وإدراجه في سوق السياحة الثقافية الذي شهد مؤخرًا نهضة جديدة. يجب ألا يعيق هذا المجال المتاح للسياحة الثقافية بأي حال من الأحوال الحفاظ على التراث ، بل على العكس من ذلك ، يجب أن يضمن الحفاظ عليه بشكل مستمر وطويل الأمد.

الهدف من هذا البحث هو تجربة هذه النظرة الجديدة على أحد المعالم الأكثر رمزية في الجزائر: قسبة الجزائر ؛ المعروفة باسم قلعة الجزائر. في نهاية مشروع الترميم ، لم يتم تحديد الوظيفة المستقبلية لهذا المبنى بشكل كامل على الرغم من كثرة المقترحات.

إن التعزيز الاقتصادي لتراث قلعة الجزائر، المقترح في نهاية هذه الدراسة، يضع نهجاً انتقائياً للمقترحات واستخدامات المساحات التي تشكل هذا الموقع التاريخي ومعالمه. سيتم اعتماد معايير لتثمين هذا التراث الثقافي، بغية تحقيق التنمية الاقتصادية من جهة، ولكن مع تكييفها مع مقتضيات الحفاظ عليه من جهة أخرى.

الكلمات المفتاحية: التراث الثقافي ، التنمية الاقتصادية ، السياحة ، استغلال ، قلعة الجزائر.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTIF

1.1. Introduction générale :

Aujourd'hui la notion de patrimoine connaît une évolution rapide et son champ de définition s'élargit progressivement, elle implique une variété d'éléments différents, notamment (monuments, œuvres d'art, sites naturels, savoir-faire, musique, etc). Après avoir été longtemps considéré improductif et source de dépense pour l'Etat afin d'assurer sa sauvegarde, le patrimoine est à présent de plus en plus perçu comme source de richesses et d'attractivité pour les territoires, particulièrement sur le rôle moteur qu'il joue dans le développement culturel, économique et social du pays.

Par conséquent, le patrimoine est devenu un atout, vu comme un investissement productif dans la promotion économique de certains territoires notamment leurs sites et monuments historiques. De ce fait, ces derniers lorsqu'ils sont réaffectés et intégrés au marché du tourisme culturel, l'impact sur l'économie d'un pays ou d'une région est crucial.

En effet, la promotion touristique de ce patrimoine culturel aura un impact sur le développement local en créant des activités, des ressources culturelles issues du patrimoine (musées, sites du patrimoine, spectacles, expositions, événements culturels, salons et foires d'art ou de l'édition, etc.....), des emplois et des sources de revenus. A cet égard, de nombreux pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie Pacifique ont aujourd'hui opté pour cette approche économique en valorisant leurs atouts patrimoniaux.

L'Algérie a placé le patrimoine culturel au centre de ses préoccupations. Néanmoins, la prise de conscience patrimoniale qui est relativement tardive. Des mesures sont en train d'être prises pour rattraper le retard. Plusieurs opérations de conservation et de restauration sont amorcées à travers le territoire national. Cependant, leur exploitation est paradoxalement restée en marge. Par ailleurs il y a lieu de signaler que l'Algérie a l'avantage de posséder un patrimoine culturel et naturel diversifié et varié, très riche et de grande importance dans l'histoire de l'humanité en général, et dans le domaine de la culture et de l'architecture, en particulier. Ces témoignages se répartissent à travers tout le territoire national, ils sont les garants d'un développement touristique certain à long terme. Une fois ses potentialités mises en valeur et en exploitation, elles participeront à l'essor économique du pays.

C'est à partir de ces constatations que notre recherche se développe ; en prenant « Dar El Soltane » ou Citadelle d'Alger, comme cas d'étude. A travers cette recherche, nous avons essayé de mettre en évidence les atouts et les potentialités qui caractérisent ce complexe historique, et dont le but demeure sa mise en valeur.

Lorsque l'on veut « raconter » la Citadelle d'Alger, on évoque le site exceptionnel, son histoire et les nombreuses traces de son riche patrimoine bâti. Situé à 118m d'altitude, il domine la Medina d'Alger et offre une vue panoramique sur la baie d'Alger, reconnue comme unique dans tout le bassin méditerranéen. Témoin de cette richesse, ce complexe historique" se caractérise par une grande diversité d'unités architecturales emblématiques.

En effet, il s'agit d'une forteresse palatiale dotée de mosquées (02), de palais (02), de casemates, hammams, jardins prestigieux, etc. les monuments, répartis dans ce site exceptionnel, constituent une offre patrimoniale de premier choix, très diversifiée qui peut devenir un pôle touristique majeur s'il est bien exploité via le tourisme culturel. Cette authentique richesse culturelle a conduit l'UNESCO à ériger la Citadelle d'Alger, auparavant classée monument historique, en 1887, puis patrimoine national en 1968 (Ordonnance 67-281), au rang de patrimoine mondial de l'humanité en 1992¹.

Par conséquent, notre recherche consistera à étudier l'état de l'exploitation de ce site historique, pour sa mise en valeur et déterminer l'impact du tourisme sur ce patrimoine culturel qui pourrait jouer un rôle important dans la promotion économique du pays. La transmission de cet héritage culturel ne s'arrête pas seulement aux interventions de restauration qu'il subit, mais intègre la notion d'usage qui lui assurera la pérennité. Il ne suffit pas de recevoir un héritage, mais il faut aussi savoir le gérer, le faire revivre et le transmettre aux générations futures.

1.2. Problématique :

De par son aspect ancestral, historique, culturel et patrimonial, l'impératif de sauvegarde dont la citadelle d'Alger fait l'objet et le récent développement touristique qu'elle connaît tout récemment , font de ce site un sujet idéal pour poser les interrogations suivantes :

¹ Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés.

- **Comment ce bien patrimonial peut participer dans cette promotion économique à travers le tourisme culturel ?**
- **Quelles décisions doivent être prises concernant les affectations, avant, en cours ou après sa restauration ?**
- **L'activité prévue participe-t-elle à renforcer et/ou diminuer sa valeur historique et risquerait elle d'engendrer sa dégradation ?**

1.3. Hypothèses :

Nous tenterons de répondre aux problématiques posées à partir des hypothèses suivantes :

- Le tourisme culturel pourrait représenter un avantage pour la promotion économique du patrimoine culturel immobilier en incitant les pouvoirs publics et la société civile à sa sauvegarde et sa mise en valeur, en vue de contribuer au renforcement de l'identité de ce bien.
- L'affectation des fonctions aux monuments et espaces au niveau du lot restauré et réceptionné par la Citadelle d'Alger pourrait dynamiser l'activité touristique en mettant en avant l'identité culturelle du monument.
- La valorisation du site de la citadelle d'Alger pourrait renforcer le développement économique du pays.

1.4. Objectifs de la recherche :

L'intérêt de notre recherche s'inscrit véritablement dans la prise en charge de notre objet de recherche, qui se distingue par sa richesse historique et patrimoniale, la Citadelle d'Alger. Caractérisée par l'ensemble de ses structures et espaces qui sont considérés comme des traces de son originalité profonde, ils se manifestent sous forme d'un patrimoine immobilier constitutif de son identité culturelle.

Notre recherche vise à suggérer des voies de réflexion pour comprendre le rapport qui existe entre le patrimoine immobilier, la valorisation économique et le tourisme culturel et ce, afin de proposer un processus de programme d'affectation, qui constitue une démarche d'exploitation économique de notre site d'étude et d'établir des recommandations afin de le valoriser et le conserver, tout en le rendant attractif et vivant, pour augmenter les flux

touristiques locaux et étrangers. Le but est également de faire de ce bien culturel un important atout qui participe au développement durable de notre pays. Ces démarches seront établies selon un plan et des données de base, en s'inspirant des autres expériences de valorisation des biens immobiliers culturels protégés et classés comme biens nationaux ou internationaux.

1.5. Méthodologie :

Afin de bien maîtriser notre thème, et d'atteindre les objectifs ciblés par notre recherche, nous avons opté pour l'utilisation d'une démarche méthodologique basée sur trois étapes :

1.5.1. L'approche théorique et thématique :

Cette étape porte sur tous les aspects théoriques des différents concepts du thème à travers l'information collectée par la recherche documentaire (livres, thèses documents juridiques, revues, article etc). Cette démarche fera l'objet d'apprentissage en ce qui concerne notre sujet dans sa globalité afin de mieux comprendre notre thématique, et d'approcher le travail du terrain, et sera considérée comme base pour l'analyse des exemples des trois pays différents.

1.5.2. L'approche analytique :

C'est une phase d'étude des exemples (national et international), afin de saisir le processus d'exploitation, ainsi que les dispositions liées à l'affectation des fonctions, de manière bien réfléchie, assurant la valorisation économique des biens culturels immobiliers protégés de chaque exemple étudié. Ces expériences feront à la fois l'objet d'une analyse économique et touristique, dont nous tirerons des conclusions qui seront utilisées comme des critères, nous aidant à élaborer notre démarche et proposition de la valorisation économique de la Citadelle d'Alger, notre objet d'étude.

Une seconde approche analytique axée sur l'analyse des données recueillies à partir de notre cas d'étude « Citadelle d'Alger », permettant ainsi une mise en forme des résultats qui nous aideront à définir les atouts et les potentialités de ce bien culturel.

1.5.3. L'approche pratique :

Il s'agira dans cette approche d'établir une proposition d'affectation et d'exploitation, de notre cas d'étude « Citadelle d'Alger », et la proposition d'un circuit de visite touristique, en vue d'assurer la redécouverte des origines et l'identité de ce patrimoine culturel, et par une

présentation d'éventuelles recommandations. Toutes ces actions de stratégies sont alors envisagées pour la mise en valeur de ce patrimoine immobilier protégé, dans une optique de développement économique et de promotion touristique, ce qui permet d'engendrer des retombées économiques à l'échelle du territoriale.

1.6. Structure du mémoire :

Ce travail de recherche se compose en quatre (04) chapitres :

- **Le premier chapitre :** introductif, il constitue l'introduction générale, la problématique, les hypothèses, les objectifs de la recherche, ainsi que la méthodologie d'approche.
- **Le second chapitre:** ce chapitre constitue l'état de l'art relatif à notre thématique et dans lequel nous étudions :
 - Les aspects théoriques des différents concepts qui ont guidé notre réflexion sur le thème de recherche, et approcher le travail du terrain, et cela à travers une recherche documentaire (ouvrages, articles, sources, sites web, etc). Cette démarche concerne les notions générales du patrimoine, ses différentes composantes, leurs types, ses valeurs et en particulier sa valeur économique, les actions qu'il subit. Nous y aborderons également la définition du cadre conceptuel du tourisme culturel, et la relation entre patrimoine, valorisation économique et tourisme culturel.
 - Les différents textes de la législation algérienne, et documents législatifs qui ont été adoptés par des organismes internationaux (chartes, conventions, recommandations...etc) au sujet des moyens et des méthodes à mettre en place pour la protection, conservation et la mise en valeur des monuments historiques.
 - Cette troisième section porte sur quelques expériences de la valorisation économique du patrimoine immobilier classé en prenant 3 exemples à l'échelle nationale et internationale. Ces expériences vont nous donner une idée sur les différentes stratégies et actions d'exploitation des biens patrimoniaux adoptés, qui nous permettront d'élaborer notre approche de la mise en valeur de la Citadelle d'Alger, notre objet d'étude.
- **Le troisième chapitre : ce chapitre est consacré au cas d'étude,** il s'agira de présenter notre cas d'étude qui est la Citadelle d'Alger à travers son histoire et son patrimoine architectural dans le but de connaître notre objet d'étude. Cette présentation est suivie de

l'étude de la valorisation du site à travers l'enquête envisagée à savoir la concrétisation actuelle pour l'exploitation de ce bien culturel, sa situation économique et touristique.

- **Le quatrième et dernier chapitre :** c'est la conclusion générale qui comportera une synthèse globale, à la lumière des résultats obtenus des analyses menées dans les chapitres précédents, de définir le type de stratégies de valorisation économique, à adopter pour l'exploitation de notre cas d'étude « Citadelle d'Alger ». En outre cette conclusion met en perspective le choix de la grille la plus représentative afin de résoudre les problématiques posées et d'en tirer les solutions les plus adéquates. Ainsi elle met en évidence les apports de notre recherche et la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses.

Enfin nous exposerons notre proposition d'affectation des espaces de la Citadelle d'Alger, ainsi que des recommandations suggérées, qui devront tenir compte du contexte culturel et surtout économiques, notamment identitaires afin d'intégrer ce bien culturel immobilier dans le développement territorial comme pôle d'attraction, et comme source financière et outil du tourisme culturel.

CHAPITRE 2 : ETAT DE L'ART

2.1. Introduction :

Nous allons entamer le chapitre présent par la définition des notions relatives au patrimoine, et mettre l'accent premièrement sur la sensibilité et la fragilité de ce patrimoine (site et monument historique), qui nécessite une conservation, ainsi qu'une restauration, puis nous aborderons l'importance de la mise en valeur du patrimoine culturel, relativement aux valeurs à prendre en considération pour pouvoir répondre aux besoins touristiques et assurer l'intégration socio-économique du monument tout en garantissant sa préservation.

Enfin, nous conclurons ce chapitre par l'étude de quelques exemples classés par l'UNESCO, nationaux et internationaux, et qui ont parié sur leurs patrimoines culturels, et sa mise en tourisme tout en ayant adopté une stratégie d'intervention en faveur de la revalorisation de ce dernier par des activités artisanales et économiques et par leurs animations.

Notre choix portera alors sur l'analyse de trois cas d'études, il s'agit de voir quelle est la particularité de chacun des trois exemples sur le plan d'affectation des fonctions, et d'aménagement spatial. Nous présenterons des exemples de : Turquie, Maroc, et enfin l'Algérie comme dernier exemple.

2.2. Le patrimoine notion et définitions :

2.2.1. Définition de la notion du patrimoine :

La définition de la notion du patrimoine change et se développe au fil du temps. Chaque génération redéfinit les caractères de l'objet patrimonial. (Patrimoine architectural, archéologique, rural, religieux, maritime, industriels, urbain, linguistique...). À ce titre il est toujours question de transmettre un patrimoine qui est valorisé, et qui s'est ouvert et élargi en continuité à la réalité sociale, économique et culturelle contemporaine, d'une génération à une autre. (Sandrine Basilico, 2005)

Le patrimoine est en effet une notion très large, intégrant aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il comprend les concepts d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis, de paysages, ainsi que les concepts de collections, de biodiversité, de pratiques traditionnelles culturelles ou actuelles, de savoir et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long parcours du développement historique qui représente l'essence des

différentes identités nationales, régionales, indigènes, et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un outil actif de développement et des échanges, un point de référence dynamique.

Le patrimoine particulier et la mémoire collective de chaque lieu et de chaque communauté sont indispensables et constituent un fondement important pour le développement présent et futur.² « *Le patrimoine est l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir* ». Extrait de la convention adoptée par la conférence de l'UNESCO le 16 novembre 1972.

A cet égard, il est considéré comme digne de conservation et de valorisation afin qu'il puisse être partagé par tous et transmis de génération en génération³.

2.2.2. La patrimonialisation :

La patrimonialisation est un processus de mise en patrimoine d'un objet. L'étude de la patrimonialisation s'inscrit dans un espace sociale car elle révèle « des stratégies symbolique » de lutte pour l'inscription dans l'espace et le temps⁴. Il s'agit donc de la légitimation de sa présence dans un lieu. La patrimonialisation peut-être définie comme le procédé de réinvestissement, de revalorisation des espaces désaffectés⁵.

Le processus de patrimonialisation est attaché à multiples dynamiques, qui doivent travailler d'une manière intégrale, et cela par les actions des différents acteurs. Il englobe généralement trois critères :

1-La communication : Sa fonction est de faire connaître aux gens l'objet patrimonial.

2-La scientificité : Le caractère scientifique de l'objet patrimonial avec les valeurs qu'il représente.

3-L'économie : l'objet patrimonial peut avoir une valeur économique. Donc sa disparition constituerait une perte économique pour la communauté. (GREFFE Xavier, 2003).

² ICOMOS., 1999, Charte internationale du tourisme culturel La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999), (Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique), P22. [Data file]. Available at : https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte_INTERNATIONALE_DU_TOURISME_CULTUREL.pdf (consulté le 02/01/2022). Alger

³ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise -, FICHE ENSEIGNANT: « La notion de patrimoine », P01, [Data file]. Available at : <https://www.chateau-guillaume-leconquerant.fr/web/pdf/service-pedagogique/dossiers-thematiques/fiche-patrimoine.pdf> (consulté le 02/01/2022). Alger

⁴ Jacquot, S. Veschambre (V.). 2008, –Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction. Rennes, PUR, Norois. Environnement, aménagement, société, (209), 181-183 , p 315.

⁵ Idem

2.3. Le champ du patrimoine et ses composantes :

2.3.1. Le patrimoine naturel :

L'émergence de la notion « patrimoine naturel » est apparue à partir du milieu du 19^e siècle dans la politique de conservation d'espaces naturels, ou Jean-Michel Le Bot, énonçait que « *Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent, font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »⁶

Quant à La Convention de 1972 de l'UNESCO, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, stipule ainsi en son deuxième article que : « *les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle* ». ⁷

2.3.2. Le patrimoine culturel :

Au sens le plus large du terme, le patrimoine culturel, est un ensemble de ressources qui constituent une richesse fragile, héritée du passé, créée au présent et disponible au profit des générations futures. Il comprend non seulement le patrimoine matériel, mais aussi le patrimoine immatériel et naturel. Aujourd'hui, le patrimoine culturel est considéré comme « *essentiel pour la promotion de la paix et du développement social, environnemental, économique et durable* »⁸.

Le patrimoine culturel rassemble les composantes suivantes:

⁶Jean-Michel Le Bot., 2019, Exister comme patrimoine. Le cas du “ patrimoine naturel ”. Tétralogiques, P04, Presses Universitaires de Rennes.

⁷UNESCO.,1972, Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Article 2, [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> / (consulté le 03/01/2022). Alger

⁸UNESCO., 2014, Indicateurs de la culture pour le développement (Manuel méthodologique), Patrimoine (Indice de développement d'un cadre multidimensionnel pour la durabilité du patrimoine),P132, [Data file]. Available at : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/iucd_manuel_metodologique_0_0.pdf / (consulté le 04/01/2022). Alger

Le patrimoine culturel est constitué d'objets, de monuments, de groupes de bâtiments et de sites dotés d'une valeur historique, artistique, esthétique, ethnologique ou anthropologique, scientifique et sociale⁹.

a- Le patrimoine culturel immatériel :

La définition du patrimoine culturel immatériel est identifiée dans l'article 2 de la convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, 2003) comme étant « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* ». Aux fins de cette convention, le patrimoine culturel immatériel se manifeste dans : « *les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; - les arts du spectacle ; - les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; - les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; - les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel* »¹⁰.

b- Le patrimoine culturel matériel :

Il se définit comme l'ensemble des biens culturels mobiliers et immobiliers, qui inclut les éléments tangibles et concrets.

1. Le patrimoine culturel mobilier :

Le patrimoine culturel mobilier comprend les vestiges archéologiques, les créations artistiques, les œuvres artisanales, les œuvres de culture populaire, les archives, les manuscrits, les collections...etc, qui sont dotés d'une valeur nationale et ou universelle, qu'ils s'agissent d'éléments isolés ou de collections.(A. Ben-Ncer, N. Lahbil Tagemouati., 2010)

2. Le patrimoine culturel immobilier :

Les composantes du patrimoine culturel immobilier :

⁹UNESCO., 2009, Le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC) 2009, P89, [Data file]. Available at : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf> / (consulté le 04/01/2022). Alger

¹⁰UNESCO., 2020, Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 2), P05, [Data file]. Available at : https://ich.unesco.org/doc/src/2003_Convention_Basic_Texts-2020_version-FR.pdf / (consulté le 04/01/2022). Alger

- a) **Les monuments** :œuvres architecturales, œuvres de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes, monuments funéraires ou tout autre élément, qui présentent des valeurs, des intérêts exceptionnels universels et /ou nationaux du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- b) **les sites** :œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les paysages culturels et sites archéologiques qui présentent pour l'art, l'histoire ou la tradition une valeur nationale et/ou universelle.
- c) **Les ensembles historiques et traditionnels** : groupes de constructions ou de bâtiments isolées ou réunies, tels que les médina, les villages, les ksour, les Casbah, les quartiers urbains et ruraux, les constructions à caractère militaire, ainsi que les forteresses ou les murailles..., qui, en raison de leur architecture, de leur unicité, harmonie et intégration dans leur environnement, présentent une valeur nationale et/ou universelle¹¹

2.3.3. Le Patrimoine architectural :

Selon la convention relative à la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, dite convention de Grenade 1985, la notion du « patrimoine architectural » est identifiée comme tout biens immobiliers, monuments, sites, et ensembles architecturaux (groupe de constructions urbaines ou rurales), en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique¹² ;

Par ailleurs le monument historique a été défini par le deuxième congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, qui s'est tenu à Venise du 25 au 31 mai 1964 comme suit : « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle* »¹³

¹¹ Idem, P38-39.

¹² Conseil de l'Europe., 1985, convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade, (Série des traités européens - n° 121), P02-[Data file]. Available at: <https://rm.coe.int/168007a094> / (consulté le 07/01/2022). Alger

¹³ ICOMOS.,1964, Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des sites. *Venise: Icomos.* [Data file]. Availableat: https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf / (consulté le 10/01/2022). Alger.

2.3.4. Le patrimoine urbain :

Le patrimoine urbain comprend « *les tissus, prestigieux ou non, des villes et ensembles traditionnels préindustriels et du XIX^e siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés* » (Merlin, Choay, 2000, p. 580).

L'origine était les abords d'un monument historique, qui s'est développée en centre ancien (monuments historiques, bâtiments, et leurs abords, ainsi que l'espace public, la rue,...) porteur de la valeur historique et identitaire de la ville, à préserver, et qu'il convient de transmettre aux générations futures. Dès lors sa préservation et sa valorisation, en vue de sa transmission aux générations futures, il devient un outil de revitalisation urbaine et cohésion sociale, un outil de développement économique et touristique et du développement durable.(N. Devernois, S. Muller, G. Le Bihan, 2014)

2.3.5. Le patrimoine archéologique :

Le patrimoine archéologique est défini en vertu du 1er article de la Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique « ICOMOS 1990 » comme étant « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.* »¹⁴

2.3.6. Le secteur sauvegardé :

Les secteurs sauvegardés ont été créés suite à la loi *Malraux 1962*, dans le but de conserver et valoriser la richesse des tissus historiques qui portent une valeur patrimoniale. Cette loi vise à empêcher et éviter la destruction, des vestiges patrimoniaux au profil de la politique de rénovation urbaine, sans aucun rapport avec la vieille ville¹⁵.

En Algérie le « Secteurs sauvegardés » a été créé par la Loi n° 98- 04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Cette loi les définit dans l'article 43 comme étant: « *les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les Casbah, Médinas,*

¹⁴ ICOMOS., 1990, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990), (Article 1), [Data file]. Available at : https://www.icomos.org/charters/arch_f.pdf / (consulté le 12/01/2022). Alger

¹⁵ Ministère de la culture française. [Data file]. Available at : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministere/Histoire-du-ministere/L-histoire-du-ministere/Les-ministres/Andre-Malraux> / (consulté le 14/02/2022). Alger

Ksours, villages et agglomérations traditionnelles caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur »¹⁶.

Ces dernières devraient être assurées par un ensemble de servitudes qui sont des règles et des recommandations qui constituent le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés PPSMVSS.

2.4. Concepts liés au patrimoine bâti

2.4.1. Les facteurs de dégradation du patrimoine bâti :

À travers le temps, le patrimoine a connu une multitude de formes de menaces. Ces dernières résultent essentiellement d'un double phénomène qui concerne aussi bien les monuments que les ensembles historiques; d'une part, l'action du temps, l'action de la nature ou de l'homme. D'autre part, la transformation générale du milieu de vie due aux mutations socio-économique.

a- L'action du temps :

Le vieillissement: est un phénomène reconnu par ses effets (amplitude thermique, érosion) qui sont particulièrement graves sur les édifices vulnérables. L'action destructrice du temps se trouve aggravée par divers facteurs:

- *La pollution atmosphérique:* a pour effet d'accélérer et d'amplifier les phénomènes chimiques qui se produisent à l'intérieur des matériaux en détruisant progressivement la structure. Les émanations de gaz ont une conséquence directe qu'est l'altération des éléments sculptés et du décor des façades, la fragilité accrue des structures porteuses.
- *Les ébranlements:* La circulation de toute sorte de moyens de transports modernes causent des trépidations incessantes ainsi que des détonations qui franchissent le mur et perturbent la structure des édifices anciens très fragiles. (BAILLY G. H., 1975)

¹⁶ JOURNAL OFFICIEL N° 44, 37^{ème} année, RAPD., 1998, loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel de la nation, Articles 25, 27, 85 p. 03-06-13. [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1998/F1998044.pdf/> (consulté le 10/01/2022). Alger.

b- L'action destructrice de la nature :

Il est difficile de mettre en place des moyens de prévention ou de protection contre séismes, incendies, etc. Les mesures de consolidation sont possibles mais elles révèlent d'une efficacité limitée. (BAILLY G. H., 1975)

c- L'action nocive de l'homme :

Les actions de l'homme sont prépondérantes, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles.

- Les ravages dus aux guerres: les guerres présentent une menace essentielle pour les ensembles monumentaux. Ce qui est nouveau, ce sont les ravages occasionnés par les moyens de guerre modernes ainsi que les tactiques militaires qui prennent les édifices civils ainsi que les agglomérations urbaines comme cible.
- La destruction volontaire des hommes de monuments et d'ensembles : Avec le manque de culture et d'informations de l'homme, il détruit par ignorance car il ne connaît pas ou sous-estime la valeur du patrimoine.

L'homme détruit et détériore pour de nombreuses raisons, à savoir:

- Il juge que le monument ou un élément est laid.
- L'intolérance religieuse voire le racisme d'un peuple envers une minorité.(BAILLY G. H., 1975)

d- La perte de fonction :

Quand un bâtiment perd son utilité économique, il devient un monument vulnérable de par le manque d'entretien, ce qui induit à sa détérioration rapide. (BAILLY G. H., 1975)

2.4.2. Les concepts de conservation du patrimoine bâti :

a- La conservation : La conservation comprend tout processus et toute intervention sur le patrimoine pour le sauvegarder, lui maintenir sa valeur culturelle¹⁷, retarder sa détérioration et prolonger sa durée de vie. Les actions de la conservation peuvent être des gestes de bon sens tel que l'entretien, mais aussi des opérations plus complexes telles que

¹⁷ ICOMOS., 1979, La charte de Burra, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, (Article 1), [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/burra1999_fre.pdf / (consulté le 18/01/2022). Alger
- Charte de Burra: ICOMOS, International Council on Monuments and Sites ou Conseil International des Monuments et des Sites est une association mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel il a été créé en 1965 à Varsovie et à Cracovie (Pologne) après l'élaboration de la charte de Venise 1964.

la réhabilitation ou encore la restauration. Dans une opération de conservation, toute modification ou action portant préjudice à l'édifice est proscrite¹⁸.

b- La consolidation : Action qui vise à rendre plus ferme, plus solide, plus stable¹⁹. Les travaux de consolidation sont exécutés pour assurer la pérennité d'un édifice sans modifier son aspect. La reprise en sous-œuvre est habituellement un travail de consolidation (KAOUCHÉ, Ahlem, 2015).

c- Le confortement: signifie les opérations de confortement qui comprennent le renforcement d'un bâtiment en état de vétusté et de dégradation très avancée, afin de pouvoir résister à l'effondrement pour une période plus longue (RAHAL Manel., 2017).

d- La réhabilitation : Selon le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement : « *la réhabilitation est un ensemble de travaux visant à transformer un local, un immeuble ou un quartier en lui rendant des caractéristiques qui les rendent propres au logement d'un ménage dans des conditions satisfaisantes de confort et d'habitabilité, tout en assurant de façon durable la remise en état du gros œuvre et en conservant les caractéristiques architecturales majeures des bâtiments* »²⁰.

La réhabilitation est l'une des techniques les plus courantes qui inclut plusieurs travaux de conservation, elle consiste à conserver, réparer, et mettre en valeur un bien historique en dégradation où en péril et le modifier en présentant une amélioration des commodités de vie, dont les occupants ont besoin, et assurer la revitalisation et l'intégration dans la vie actuelle. (Nedjoua MEHENNI, 2011)

e- La restauration : La restauration consiste à ramener la matière existante d'un lieu ou d'un bien patrimonial à un état antérieur connu²¹. Pour ce faire, il faudra garder les éléments authentiques en bon état, assembler des éléments existants déposés, reconstituer les éléments détruits ou endommagés à leur état originel et enlever les ajouts incompatibles avec l'architecture de base. Cette opération se fonde sur des études détaillées sur l'édifice

¹⁸ ICOMOS., 1964, Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des sites. *Venise: Icomos. (Article 1 à 4)*, [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf / (consulté le 10/01/2022). Alger.

¹⁹ Dictionnaire, La longue française, [Data file]. Available at : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/consolidation> / (consulté le 17/01/2022). Alger

²⁰ Merlin, P., Choay, F. ; 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p 761. (ISBN : 2130505872).

²¹ ICOMOS., 1979, La charte de Burra, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, (article 1), [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/burra1999_fre.pdf / (consulté le 18/01/2022). Alger

(les éléments de construction, les matériaux originaux, les formes d'architecture, ...etc.)
Ainsi qu'une étude archéologique et historique du monument²².

La restauration est une opération aux moyens de techniques appropriées, qui a pour finalité de sauvegarder et révéler les valeurs historiques et esthétiques de l'édifice, de redonner vie à son caractère ancien, et de remettre fidèlement leur état originel, avec ses matériaux et savoir-faire ancestral.

f-La préservation :Vise à protéger le patrimoine contre l'action destructrice de l'homme et le conserver en état par une législation appropriée ainsi que des techniques d'entretien, de consolidation et de restauration²³. Dans le but de limiter et réduire les détériorations, tout en veillant à ce que le patrimoine ne soit pas dénaturé. On opte pour la préservation lorsqu'il y a un manque des données, ce qui empêche d'opter pour une conservation.

g-La sauvegarde :Selon les textes fondamentaux de la convention de l'UNESCO 2003, relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel , l'article 2 de cette convention a défini la sauvegarde comme étant :les mesures conçues pour assurer la pérennité du patrimoine culturel, qui comprend l'identification, la recherche, la documentation, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien, ainsi que la valorisation et la revitalisation, des biens patrimoniaux²⁴. Cette action ne vise pas uniquement à garder l'édifice en état existant, mais elle vise aussi à animer le patrimoine historique en introduisant une dynamique humaine par le maintien des fonctions d'origine ou l'introduction de fonctions nouvelles de même ordre²⁵ tout en gardant et conservant les valeurs symboliques et culturelles du bien.

h- L'entretien : La charte de Burra définit l'entretien comme étant : « *l'action continue qui prodigue des soins protecteurs à la matière et au contexte d'un lieu ou d'un bien patrimonial, qu'il faut distinguer de la réparation qui comprend la restauration et la*

²² ICOMOS.,1964, Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des sites. *Venise: Icomos.*(Article 09)[Data file]. Available at:https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf / (consulté le 10/01/2022). Alger.

²³ Merlin, P., Choay, F. ; 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p 707. (ISBN : 2130505872).

²⁴ UNESCO., 2018, Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (Article 2), [Data file]. Available at : <https://ich.unesco.org/fr/convention> / (consulté le 23/01/2022). Alger

²⁵ CALSAT, Jean Henri., 1993, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris. (ISBN : 978-2-85319-245-3).

reconstruction »²⁶. En effet, cette action consiste en un ensemble de pratiques simples et régulières nécessaires pour conserver l'édifice et le maintenir en bon état, ralentir son usure, ainsi que de prévenir l'apparition d'un éventuel désordre.

Ces pratiques comprennent le nettoyage et le maintien d'hygiène, les réparations mineures et les remises en état, le remplacement des matériaux endommagés irrécupérables, la maintenance des systèmes d'évacuation et d'étanchéité, etc.

i- L'amélioration de l'état existant : ensemble d'interventions visant à améliorer le confort dans un bâtiment tels que les réparations techniques et l'installation des équipements nécessaires de confort (salle d'eau, chauffage central), et en répondant aux nouvelles commodités, dans le but d'offrir le confort nécessaire aux lieux en question.

j- La reconversion : Transformer une activité pour l'adapter à l'évolution sociale et économique²⁷. Cela va éviter la désaffectation du bâtiment et faciliter son maintien en vue de ressortir son potentiel architectural.

k- Réanimation : Franco Minissia parlé de la réanimation comme une démarche d'adapter un monument à des fonctions nouvelles. À ce propos, il a indiqué que: « *Les critères actuels de réanimation des monuments, confirmant le principe de leur utilisation permanente, conduisent à définir un programme opérationnel qui mette en évidence, par la restauration, la valeur historique et artistique du monument et qui exploite ses potentialités fonctionnelles en lui attribuant une destination correspondant aux besoins contemporains* »²⁸.

D'une manière générale, il s'agit d'affecter une nouvelle fonction bénéfique à l'ancien édifice, pour garantir sa conservation et sa mise en valeur, tout en préservant intégralement son caractère architectural, afin de garantir sa réintégration économique, culturelle, et sociale, et répondre aux besoins de notre civilisation.

2.5. Les valeurs du patrimoine bâti:

2.5.1. La valeur culturelle :

²⁶ ICOMOS., 1979, La charte de Burra, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, (Article 1), [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/burra1999_fre.pdf / (consulté le 18/01/2022). Alger

²⁷ Merlin, P., Choay, F. ; 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p 226. (ISBN : 2130505872).

²⁸ MINISSI, Franco., 1975, Aménagement moderne d'un monument ancien, Réalisations Italiennes, [Data file]. Available at : https://www.icomos.org/monumentum/vol11-12/vol11-12_8.pdf / (consulté le 29/01/2022). Alger

La valeur culturelle s'est concrétisée par le bien patrimonial lui-même, par sa matière, son contexte, son usage, par ses significations, et ses documents, ainsi par les lieux qui portent des valeurs historiques et les objets qui y sont affiliés. Ça donne de l'importance à leur valorisation et à leur sauvegarde pour garantir un développement socio-économique de la société.

2.5.2. La valeur économique :

« Puisque l'économie encourage la répartition des ressources la plus rationnelle pour couvrir une large gamme de besoins, la valeur économique peut ne pas se limiter à la seule valeur financière. Pour ce qui est du patrimoine culturel, la valeur économique peut être conçue comme une valeur générée par le bien lui-même ou par l'intervention de conservation. Cette valeur est liée à quatre sources potentielles de revenu ; le tourisme, le commerce, l'utilisation et l'aménagement »²⁹.

Il s'agit de l'apport économique et financier, provenant de l'attractivité des biens patrimoniaux, ou de la densité de la fréquentation touristique. Une ressource susceptible d'être utilisée pour le développement du pays, des territoires ou des villes.

L'utilisation du patrimoine comme facteur de développement socio-économique est devenue de nos jours une réalité tangible et le nombre de pays dont le revenu principal découle de cette approche ne cesse de prospérer.

C'est ce que (Veschambre, 2007, p 2) expose en affirmant qu'« *il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation "scientifique" par les spécialistes du patrimoine, il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique.* »

2.5.3. La valeur historique :

Kersaint considère les monuments comme « témoins irréprochables de l'histoire » (Choay, 2007[1992], p.88), à cet égard le respect des apports successifs du temps, nous conduit à conserver les marques de la diversité historique en tant que témoignages de la vie du monument ou site patrimonial, qui est un segment de l'histoire, qui sans lui, on ne peut recomposer toute l'existence humaine, et qu'il convient à préserver.

²⁹ Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto., 1996, Guide de gestion des sites du Patrimoine culturel mondial (ICCROM UNESCO ICOMOS), [Data file]. Available at : <https://www.icrom.org/file/2150/download?token=AvGyMpxr> (consulté le 02/02/2022). Alger

2.5.4. La valeur architecturale :

La valeur architecturale est indissociable des appréciations artistiques et esthétiques, elle trouve sa fascination dans ses règles de composition, de continuité et d'harmonie à travers les différentes possibilités d'accords avec le monde physique, mais toutefois, elle exprime de façon exemplaire et indiscutable l'"Art de bâtir" qu'il soit ancestral ou contemporain.

2.5.5. La valeur esthétique :

La valeur esthétique est d'abord une valeur stimulée par un sentiment et elle traduit un certain goût orienté vers un art remarquable. « Le monument, en tant qu'œuvre d'art, a une valeur esthétique située dans l'histoire de l'art » et « élargit ses frontières pour s'intéresser au tissu urbain et au paysage ». (P.COLAROSSO; V.SPIGAI, 1993).

L'attention, autrefois concentrée sur les édifices les plus prestigieux, aujourd'hui se porte de plus en plus vers des aspects nouveaux de notre patrimoine, en protégeant mêmes les œuvres contemporaines d'illustres architectes. Cette valeur d'appréciation demeure un moyen de reconnaissance des caractères formels, matériels et ornementaux, caractéristiques d'un âge ou d'une période de développement historique. Par ailleurs, elle contribue dans une prospective du tourisme d'art.

2.5.6. La valeur d'usage :

La valeur d'usage correspond à l'utilité du bien patrimonial, qui lors de son exploitation, fait bénéficier des avantages économiques. Tout en gardant ses arrangements antiques, poursuit d'être utilisé présentement. (RAHAL Manel., 2017)

2.6. La valorisation économique du patrimoine bâti :

2.6.1. Définition de la valorisation :

La valorisation est une action qui consiste à faire montrer, et donner de la valeur à un bien patrimonial dont la valeur est négligée, afin de lui mettre en évidence, et de favoriser l'attractivité du territoire, en vue d'augmenter le flux touristique, et de jouer le rôle de levier de développement.

Le processus d'intervention de la mise en valeur commence par l'étude et la reconnaissance de la valeur du bien à valoriser, puis sa diffusion à travers les différents moyens de vulgarisation.

2.6.2. *L'affectation des monuments historiques :*

Depuis les années 1960, (Françoise Choay, 2007, p180) le monument historique est devenu, un repère investi d'un rôle mémorial que toute personne cherche à découvrir, à connaître et à s'approprier.

A cet égard, le monument historique a acquis un double statut, une œuvre de connaissance et un produit culturel qui a été diffusé afin de toucher un grand nombre de visiteurs qui ont apprécié cet objet de mémoire du passé. Cela encourage son utilisation qui ne doit pas être basée uniquement sur une analogie avec la destination d'origine. (Françoise Choay, 2007).

À l'époque le monument historique était considéré comme un « *bien matériel* », alors qu'aujourd'hui, avec les changements sociaux culturels, il est considéré avant tout comme un « *bien culturel* », dont l'utilisation n'est que pour assurer la conservation et la réanimation, dont la structure du monument est souvent exploitée par une nouvelle fonction différente de celle de son origine, en respectant intégralement son architecture originale, sa valeur historique, culturelle, esthétique... (MINISSI, Franco, 1975).

2.6.3. *Les activités culturelles et commerciales dans le bien patrimonial :*

Le tourisme culturel est une activité qui comprend en effet « *toutes les activités culturelles entreprises par des visiteurs ainsi que les produits culturels offerts aux visiteurs dans le cadre de leur visite* ». (Duhamel, P., Knafou, R., 2007)

A cet égard, cette pratique regroupe un ensemble d'activités à la fois culturelles et de loisirs : la visite d'un patrimoine tel que (monument, site,...) ou une région, les festivals, les spectacles, la participation à une manifestation culturelle et célébrations diverses, etc. Ces activités conviennent de valoriser le bien patrimonial, et constituent un atout essentiel pour l'attractivité d'un territoire.

Les événements culturels, qu'ils soient nationaux (traditionnels, commémoratifs, religieux, incontournable comme le mois du patrimoine, etc.), internationaux (journée des femmes, journée de l'enfance...), ou privé (fête,..), sont considérés comme des activités, qui

favorisent des relations et des interactions entre les monuments ou sites historiques, et les visiteurs ou les citoyens.

Le monument ou site historique peut abriter des activités commerciales comme une cafétéria, ou restaurant, ainsi que la vente de souvenirs tels que les objets artisanaux traditionnels ou la vente des livres, etc., qui peuvent être une source de financements, générant des retombées économiques.

2.6.4. Les visites culturelles et les circuits de découvertes :

« Une ville dont le patrimoine culturel est accessible à tous devient plus attractive et plus dynamique pour les résidents et les touristes et bénéficie ainsi de retombées positives sur sa croissance économique et ses revenus. »³⁰

Les visites culturelles sont une démarche du tourisme. Elles constituent un moyen de découverte culturelle et l'historique d'un lieu, sur un ton amusant et pédagogique pour les visiteurs, touristes et même pour les citoyens.

Le parcours des visites touristiques, peut passer par les monuments historiques et les nouveaux établissements d'attractivités. L'objectif de ces circuits est de donner une image de la localité à travers les éléments patrimoniaux, matériels et immatériels existants dans le lieu visité. Cette démarche assure la relation entre le patrimoine et le développement économique local par l'attractivité proposée.

Au cours de la visite, les touristes sont amenés à acquérir différents biens et services au sein même de l'endroit qu'ils visitent, et ses abords, bénéficier d'une visite guidée, acheter des souvenirs, etc, car ils logent dans un hôtel, se restaurent, utilisent les moyens de transports etc.³¹

2.7. Le tourisme culturel :

2.7.1. Définition du tourisme :

³⁰Jesús Hernández Galán, 2014, LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ EN EUROPE, L'AMÉNAGEMENT DE CIRCUITS ACCESSIBLES AU SEIN DES VILLES HISTORIQUES, p7. Site internet : http://www.lhac.eu/resources/toolip/doc/2014/06/24/lhac-brest-practice-guide_french-versioncompressed.pdf (Consulté le 15/03/2022) Alger.

³¹La réutilisation du monument historique pour l'intégrer dans le marché du tourisme stimule ainsi l'installation des activités économiques d'hôtels, de restaurants et de boutiques, attire l'investissement des entreprises, retient les habitants et fait venir les entreprises extérieures à contribuer au développement local.

D'une manière générale, nous pouvons dire que le tourisme est le fait d'effectuer un voyage, dans le but de découvrir d'autres horizons, en dehors des lieux de vie habituels.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme « OMT », le tourisme est un phénomène social, culturel et économique, est défini comme étant, « *l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs* ». (LOZATO J.P et GIOTART LEROUX .E, 2012,p 06). Ces personnes sont appelées visiteurs et le tourisme se rapporte à leurs activités qui impliquent certaines dépenses touristiques.

D'une manière générale, le tourisme réside dans le fait que le voyageur se déplace dans l'optique de découvrir d'autres horizons et quitter pour un moment le milieu dans lequel il vit.

Boyer, confirme : « c'est un ensemble de consommation de biens et de services liés aux déplacement des personnes qualifiées de touristes. » (Marc Boyer, 2003).

2.7.2. *Notion du tourisme culturel :*

Le tourisme culturel est défini comme « une pratique culturelle, qui nécessite un déplacement, même si, pour au moins d'une nuitée, dont l'incitation principale est d'élargir ses horizons, de rechercher des connaissances et des émotions, en découvrant son héritage et son territoire ». (Claude ORIGET du CLUZEAU., 2013)

Habituellement, un touriste se déplace et effectue des voyages, qui incluent la visite et la découverte d'un monument ou d'un site historique, afin d'enrichir leur séjour par des nouvelles expériences culturelles.

De nos jours, le tourisme culturel est l'une des principales formes du tourisme mondial, qui, comme son nom l'indique, touche plus spécifiquement le patrimoine culturel d'une civilisation ou d'un territoire, conduisant à sa conservation et sa mise en valeur. (BESSOUH Nadira, BELARBI Abdelkader, 2017).

2.7.3. *Le tourisme culturel comme facteur de valorisation économique du patrimoine immobilier :*

Le tourisme culturel offre aux touristes l'opportunité de découvrir, les valeurs du passé d'une civilisation, ou d'une culture. En fait il semble étroitement lié au patrimoine et particulièrement aux sites et monuments historiques, qui sont considérés comme son principal composant à l'époque moderne.

« Le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir .Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en l'état de ce patrimoine ». (BRETON Jean-Marie, 2009, p157). Cela signifie que la mise en tourisme d'un patrimoine immobilier, va établir une relation étroite entre celui-ci et les touristes, et permet d'assurer sa survie par son affectation à de nouvelles fonctions. Cette démarche s'avère indispensable, car elle ne permet pas seulement le développement du tourisme culturel mais aussi d'assurer le maintien et la conservation de ce patrimoine culturel immobilier.

« La valorisation patrimoniale par le tourisme est l'une des valorisations possibles, parfois la plus simple, souvent celle au profil économiquement le plus intéressant. Le tourisme a la capacité, s'il est bien conçu et géré, de rendre rentable un patrimoine ; il le positionne dans un processus économique qui peut valoriser le patrimoine et supporter le développement local ».(R.Borghi, A.Mariotti, N.Safarzadeh., 2011, P21)

A la lumière de ce qui précède, le tourisme culturel renforce son attractivité, par l'exploitation de différents sites et monuments patrimoniaux. Il est considéré comme vecteur de valorisation économique de ce patrimoine immobilier, et du développement de la société. Cela suggère que le patrimoine immobilier et le tourisme culturel sont étroitement interconnectés.

Cependant, il semble que la forte fréquentation du patrimoine immobilier, à travers le flux touristique, peut être parfois incompatible avec les objectifs de la conservation du patrimoine culturel, Ce dernier peut avoir des conséquences nuisibles, à savoir :

- Problèmes de sur-fréquentations (fréquentation excessive), voir un surplus de touristes, conduisant parfois à la détérioration et à la déformation du caractère historique du patrimoine culturel, entraînant la perte progressive de son intégrité. (MERLIN Pierre, P98)

- En outre, la surexploitation de certains sites culturels peut mener à la perte de l'identité patrimoniale.(MERLIN Pierre, P99)

Toute surexploitation ou sur-fréquentation d'un monument ou site patrimonial, peut provoquer leur dénaturation, et l'augmentation des couts d'entretien, menaçant ainsi leur pérennité.

2.8. Textes législatifs en rapport avec l'exploitation et la mise en valeur des sites et monuments historiques :

2.8.1. Textes législatifs nationaux :

Nous avons cherché dans la législation algérienne les textes de lois relatifs à la réutilisation des monuments historiques et leur mise en valeur. Les résultats de la recherche sont détaillés ci-après :

▪ *Loi n° 98-04 (1998) relative à la protection du patrimoine culturel*³² :

L'article 25 : prévoit que l'occupation et l'utilisation ou la réutilisation du monument historique, énoncées dans l'arrêté de classement, qui doit s'adapter aux exigences et la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministère chargé de la culture.

L'article 27 : énonce que toute organisation de spectacles, ainsi toute prise de vue photographique ou cinématographique, dans et sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, est soumise à autorisation préalable des sévices du ministère chargé de la culture.

L'article 85 : stipulant que les propriétaires ou affectataires publics des biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement éligibles au financement de l'état pour leur restauration, sont tenus de proposer des programmes d'utilisation ou de réutilisation du bien qui tiennent compte de leur intégration dans la vie économique et sociale.³³

Cette loi est completee en 2003 par les textes d'application relatifs à la maitrise d'oeuvre et d'ouvrage concernant les projets de preservation.

³² JOURNAL OFFICIEL N° 44, 37^{ème} année, RAPD., 1998, loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel de la nation., p.03.[Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1998/F1998044.pdf/> (consulté le 10/01/2022). Alger.

³³ Idem Articles 25,27,85 p-06-p13.

▪ ***Loi n°03-01 (2003) relative développement durable du tourisme***³⁴ :

Cette loi précise que l'édifice ayant un intérêt historique, artistique, légendaire ou culturel, doit être valorisé dans son originalité et préservé tant de l'érosion que des dégradations du fait de la nature ou de l'homme. Et que les options et les opportunités du développement durable doivent assurer la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et du patrimoine culturel aux générations futures³⁵.

▪ ***Arrêté interministériel (2005) relative aux biens culturels immobiliers protégés*** :

L'article 03 : énonce que le maître de l'ouvrage joint au cahier des charges le programme d'utilisation de l'édifice. Ce programme établi à partir d'une ou de plusieurs études de définition, indique les besoins, les objectifs et les conditions d'usage auxquels doit répondre le bien culturel immobilier protégé³⁶.

▪ ***Le décret exécutif 05-488 du 22 décembre 2005*** :

L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques créée par le décret n° 87-10 du 6 janvier 1987, est transformée en un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé « Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés » (OGEBC), ci-après désigné « office ». L'office est placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. L'office est chargé de la gestion, d'exploiter, la maintenance, l'entretien et le gardiennage des biens culturels protégés qui lui sont affectés, et d'établir le cahier des charges d'utilisation et de réutilisation des biens culturels protégés.³⁷

▪ ***Décret exécutif n°12-133 (2012) portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé «La Casbah d'Alger»*** :

³⁴ JOURNAL OFFICIEL N° 11, 42^{ème} année, RAPD., 2003, Loi n°03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative développement durable du tourisme, Section II article 03, p.03.P 04 [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003011.pdf> (consulté le 11/03/2022). Alger.

³⁵ Idem, Section II, article 03, P 04

³⁶ JOURNAL OFFICIEL N° 63, 44^{ème} année, RAPD., 2005, Arrêté interministériel du 20 RabieEthani 1426 correspondant au 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges-type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés, p.16 [Data file]. Available at: <https://gazettes.africa/archive/dz/2005/dz-government-gazette-dated-2005-09-14-no-63.pdf> (consulté le 12/03/2022). Alger.

³⁷ JOURNAL OFFICIEL N° 83, 44^{ème} année, RAPD., 2005, Décret exécutif n° 05-488 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005 portant transformation de la nature juridique de l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques et changement de sa dénomination, p.13-p14. [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005083.pdf> (consulté le 12/03/2022). Alger.

L'article 6 : L'Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS), veille à la mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé «La Casbah d'Alger» (PPSMVSS) en coordination avec les autorités concernées et en relation avec toutes les parties concernées³⁸.

2.8.2. Textes législatifs internationaux :

Il s'agit de recommandations, chartes, conventions et résolutions, etc., établies par des organisations internationales, reconnues en la matière, jouant un rôle important dans la mise en valeur des biens culturels, et reconnues en la matière : **UNESCO**³⁹, **UNION Européenne**⁴⁰, **Conseil de l'Europe**⁴¹, **ICOMOS**⁴², **ICOM**⁴³, **ICCROM**⁴⁴, **CIA**⁴⁵ et **OMT**⁴⁶. Elles préconisent le respect de l'œuvre historique, l'entretien permanent et régulier des monuments historiques, et leur conservation. Parmi les textes législatifs internationaux qui traitent de la réutilisation et l'affectation des biens culturels, nous retrouvons :

- ***La Charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques 1931 :***

Cette charte recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque, et de maintenir l'occupation des monuments en les accordant néanmoins à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique, et qui assure la continuité de leur vie.⁴⁷

³⁸ JOURNAL OFFICIEL N° 18, 51^{ème} année, RAPD., 2012, Décret exécutif n°12-133 de la 21/03/2012 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé «La Casbah d'Alger», p.12-p13. [Data file]. Available at: <https://www.m-culture.gov.dz/images/pdf/textes/2012/F2012018.pdf> (consulté le 12/03/2022). Alger.

³⁹ **Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.**

⁴⁰ **Union Européenne** est une organisation unique, composée d'Etats membres qui se sont regroupés dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et sociale.

⁴¹ **Conseil de l'Europe** : est une organisation intergouvernementale, distincte de l'Union Européenne, parmi ses objectifs la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité.

⁴² **Conseil international des monuments et des sites** : est une organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites.

⁴³ **Conseil international des musées** : créé en 1946 qui est l'unique organisation des musées.

⁴⁴ **Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels** : est une organisation intergouvernementale qui se consacre à la préservation du patrimoine culturel dans le monde entier, à travers des programmes de formation, d'information, de recherche, de coopération, et de sensibilisation. Sa mission consiste à améliorer le domaine de la conservation-restauration, et à sensibiliser le public envers l'importance et la fragilité du patrimoine culturel.

⁴⁵ **Conseil international des archives** : est une organisation non gouvernementale internationale consacrée aux archives, créée en 1948

⁴⁶ **Organisation Mondiale du Tourisme** : est l'institution des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible.

⁴⁷ CHARTE D'ATHENES., 1931, La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques -1931, conclusions générales, [Data file]. Available at: http://www.patrimonio-santarem.pt/imagens/3/charte_athenes.pdf (consulté le 17/03/2022). Alger.

▪ ***La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, de Venise « ICOMOS 1964 » :***

Elle prône la sauvegarde du monument et sa prise en charge par la société : Permanence de l'entretien, affectation à une fonction utile dans le respect des édifices par des aménagements adéquats (Article 5)⁴⁸.

▪ ***Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) :***

Mise en place d'une politique générale pour une protection et une conservation efficaces, ainsi qu'une mise en valeur active, en encourageant la recherche scientifique dans ce domaine (Article 5)⁴⁹.

▪ ***La résolution (66) 20, relative à la réanimation des monuments, « comité des ministres de l'Europe 1966 » :***

L'affectation aux monuments historiques une fonction conforme au cadre physique du bien ainsi que des manifestations culturelles et assurer un entretien permanent en faisant inclure ces monuments dans le circuit touristique.⁵⁰

▪ ***La Charte Européenne du Patrimoine Architectural Amsterdam 1975 :***

Assurer une conservation intégrée, avec ses aspects sociaux, économiques, juridiques, administratifs et techniques. Et pour cela encourager les organisations privées - internationales, nationales et locales - veillant à éveiller l'intérêt du public⁵¹.

▪ ***La résolution (76) 28 sur l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural « Conseil de l'Europe 1976 » :***

Prévoyant d'assurer l'intégration des monuments dans la vie sociale, de leur attribution une fonction vivante dans le circuit des activités et des besoins nécessaires de notre temps. Et

⁴⁸ DE VENISE, Charte., 1964, Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des sites. *Venise: Icomos*. [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf (consulté le 10/01/2022). Alger.

⁴⁹ Convention 0.451.41., 1975 (Etat 07 avril 2020), Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, p.03. [Data file]. Available at: <https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/28437/fr> (consulté le 25/03/2022). Alger.

⁵⁰ Conseil de l'Europe, Comité des ministres., 1966, Résolution (66) 20 sur la réanimation des monuments, [Data file]. Available at: https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016804f1096 (consulté le 27/03/2022). Alger

⁵¹ Conseil de l'Europe., 1975, (publier le 24 janvier 2012), Charte Européenne pour le patrimoine architectural -1975, [Data file]. Available at: <https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/chartes-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975> (consulté le 29/03/2022). Alger

établir un programme de conservation intégrée détaillant la mesure à prendre en vue d'assurer sa conservation et son intégration dans la vie sociale⁵².

▪ ***La charte de Burra pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle adoptée « l'ICOMOS - l'Australie 1979 » :***

Cette charte a défini l'adaptation qui consiste à modifier un bien culturel pour qu'il réponde à sa vocation actuelle ou à un usage proposé, ce dernier signifie les fonctions, ainsi que les activités et les pratiques qu'il peut accueillir. Assurer aussi un usage compatible par une utilisation respectant la valeur culturelle d'un lieu ou d'un bien, avec un impact nul ou minime sur celle-ci⁵³.

▪ ***La convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe « Conseil de l'Europe - Grenade 1985 » :***

- L'article 11 de cette convention stipule que : l'utilisation des biens protégés lorsque cela s'avère approprié à des usages nouveaux, en répondant aux besoins contemporains, tout en respectant le caractère architectural et historique du patrimoine⁵⁴.
- L'article 12 : L'ouverture au public, ne doit pas porter atteinte au caractère architectural et historique de ces biens et de leur environnement.⁵⁵
- Dans l'article 14 en vue de secondariser l'action des pouvoirs publics en faveur de la connaissance, la protection, la restauration, l'entretien, la gestion et l'animation du patrimoine architectural⁵⁶.
- L'article 17 : Les Parties concernées s'engagent à échanger des informations sur leurs politiques de conservation des biens, et les besoins actuels de la vie économique, sociale et culturelle, les travaux de restauration et les modes de gestion et d'animation du patrimoine architectural⁵⁷.

⁵² Conseil de l'Europe, Comité des ministres., 1976, Résolution (76) 28 sur l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural, adoptée en 1976 par le conseil de l'Europe, [Data file]. Available at: <https://rm.coe.int/native/09000016804d1892> (consulté le 01/04/2022). Alger

⁵³ ICOMOS., 1979, La charte de Burra, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/burra1999_fre.pdf (consulté le 18/01/2022). Alger

⁵⁴ Conseil de l'Europe., 1985, convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, (Série des traités européens - n° 121), P04-[Data file]. Available at: <https://rm.coe.int/168007a094> (consulté le 07/01/2022). Alger

⁵⁵ Idem p 04.

⁵⁶ Idem p.05

⁵⁷ Ibid.p05-p06

- *Les directives sur l'éducation et la formation à la conservation des monuments, ensembles et sites « ICOMOS- Colombo (SIRI LANKA) 10^{ème} session, 1993 » :*

Prévoit toute stratégie de gestion soutenable d'un changement qui se veut respectueux du patrimoine culturel impose de prendre en compte la conservation dans les objectifs économiques et sociaux contemporains, notamment dans le tourisme⁵⁸.

- *Principes pour l'établissement d'archives documentaires des monuments, des ensembles architecturaux et des sites « ICOMOS - Sofia 1996 (11e Assemblée Générale) » :*

Expliquant les motifs principaux, les responsabilités, les principes d'organisation, le contenu, les principes de classement et de répartition de l'enregistrement documentaire du patrimoine culturel, pour la détermination d'un usage approprié et durable.⁵⁹

- *Charte internationale du tourisme culturel pour la Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif « ICOMOS Mexique 1999 (12^e Assemblée Générale) » :*

Promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes, ces principes visent à améliorer les conditions de gestion et de conservation du patrimoine. Cette charte mentionne dans ce principe que la gestion du patrimoine et le tourisme doivent produire des bénéfices économiques, sociaux et culturels.⁶⁰

- *Les principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural « ICOMOS - Zimbabwe 2003 » :*

⁵⁸ ICOMOS., 1993, DIRECTIVES SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION A LA CONSERVATION DES MONUMENTS, ENSEMBLES ET SITES (1993),à Colombo (SIRI LANKA), [Data file]. Availableat:<https://www.icomos.org/charters/education-f.pdf>. (consulté le 11/04/2022). Alger.

⁵⁹ ICOMOS., 1996, Principes pour l'établissement d'archives documentaires des monuments, des ensembles architecturaux et des sites (1996), (Ratifié par la 11e Assemblée Générale de l'ICOMOS à Sofia), -[Data file]. Available at : <https://www.icomos.org/charters/archives-f.pdf> (consulté le 18/04/2022). Alger

⁶⁰ ICOMOS., 1999, Charte internationale du tourisme culturel La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999), (Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique), [Data file]. Available at :https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte_INTERNATIONALE_DU_TOURISME_CULTUREL.pdf(consulté le 02/01/2022). Alger

Ces principes mentionnent que les biens culturels peuvent avoir différentes fonctions, si ces dernières assurent une meilleure conservation et gestion de ce patrimoine culturel.⁶¹

▪ ***La conservation cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (faro Portugal), 2005 :***

Cette convention encourage l'utilisation des biens culturels, et les intégrer dans le domaine du tourisme, en valorisant le patrimoine culturel avec son identification, études et interprétation pour une meilleure protection.

Elle recommande de favoriser un environnement économique et social approprié à la participation aux activités relatives au patrimoine culturel. La valorisation du patrimoine peut donc être considérée comme facteur de développement, en plus des intérêts économiques, doivent respecter l'intégrité du patrimoine culturel sans porter atteinte à ses valeurs intrinsèques⁶².

▪ ***Code mondial d'éthique du tourisme (1999), adopté par l'Assemblée générale du Tourisme « OMT » :***

Ce code, mentionne dans l'article 4 intitulé « Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement » les point ci-après :

- Les ressources touristiques font partie du patrimoine commun de l'humanité ; leurs communautés ont des droits et des obligations spécifiques à leur égard.
- La mise en œuvre des politiques et activités touristiques dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qui doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures ; Les sites et monuments historiques doivent être largement ouverts au trafic touristique.
- Les ressources issues de la visite de sites et monuments culturels visent, au moins en partie, à être utilisées pour entretenir, protéger, valoriser et enrichir ce patrimoine.⁶³

⁶¹ ICOMOS, Charte., 2003, CHARTE ICOMOS - PRINCIPES POUR L'ANALYSE, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES STRUCTURES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL (Adoptés par la 14ème Assemblée Générale de l'ICOMOS à Victoria Falls, Zimbabwe, Octobre 2003), Principes généraux, [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/structures_f.pdf (consulté le 11/04/2022). Alger.

⁶² Conseil de l'Europe., 2005, Convention -cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (faro Portugal), [Data file]. Available at : <https://rm.coe.int/1680083748> (consulté le 20/04/2022). Alger

⁶³ OMT (NU)., 1999, Code mondial d'éthique du tourisme, [Data file]. Available at : https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/imported_images/37859/gcetbrochureglobalcodefr.pdf (consulté le 22/04/2022). Alger

2.9. Analyse des exemples :

2.9.1. L'exemple du palais Topkapi à Istanbul, Turquie :

a- Présentation du palais :

Le palais de Topkapi, fait partie des monuments de la zone historique d'Istanbul (Figure 02), il est la résidence urbaine, principale et officielle, du sultan Ottoman, dont sa construction est commencée en 1460, sur l'emplacement de l'acropole de l'antique Byzance, et s'est achevée en 1478. Il domine la Corne d'Or, le Bosphore et la mer de Marmara (Figure. 01). Il se développe au cours des siècles, avec des ajouts et des changements opérés par les différents sultans (Ertuğ. Z, 2012).



Fig. 01 : Zone historique d'Istanbul(Site du patrimoine mondial du parc archéologique de Sultanahmet et Sur-iSultani). Source⁶⁴



Fig. 02 :1 : Palais- musée de Topkapi, 2 : Musées archéologiques, 3 : Parc Gülhane, 4 : La Monnaie royale (Darphane-i Amire), 5 : Musée Sainte-Église, 6 : Bâtiments gouvernementaux et hôpital Gülhane,7 : Caserne militaire, 8 : Musée Sainte-Sophie. Source⁶⁵

⁶⁴ H. İlkeTandoğdu, Gülsün Tanyeli.,2017,VISITOR MANAGEMENT AT HISTORICAL MONUMENTS AND SITES: A PROPOSAL FOR TOPKAPI PALACE MUSEUM, Preserving Transcultural Heritage: Your Way or my Way? Questions on Authenticity, Identity and Patrimonial Proceedings in the Safeguarding of Architectural Heritage Created in the Meeting of Cultures, 428851/17, P 885-895PROPOSAL FOR TOPKAPI PALACE MUSEUM, Preserving Transcultural Heritage: Your Way or my Way? Questions on Authenticity, Identity and Patrimonial Proceedings in the Safeguarding of Architectural Heritage Created in the Meeting of Cultures, 428851/17, P 885-895.

⁶⁵ Idem

Le palais «Topkapı Sarayı »⁶⁶ est l'un des plus grands palais-musées au monde avec ses structures architecturales, ses collections et ses documents d'archives. Il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985, où il est décrit par cette instance comme étant « *un ensemble incomparable de bâtiments construits sur quatre siècles, unique par la qualité architecturale de ses bâtiments autant que par leur organisation qui reflète celle de la cour ottomane* »⁶⁸ .Il accueille plus de **3 millions** de visiteurs chaque année(H. İlkeTandoğdu, GülsünTanyeli, 2017).



Fig. 03 : Palais Topkapi. Source⁶⁷

b- Fonctions et organisation spatiale du complexe historique :

L'enceinte est entourée de remparts, avec une longueur de près de 5800 m. Le complexe s'étend sur une zone très vaste d'environ 700 000 m². Les structures couvrent environ 80.000 m² de cette zone (I.Ortaylı, 2007).

Au plus fort de son existence, en tant que résidence impériale des sultans ottomans, centre éducatif et administratif de l'Etat, il était aussi le siège officiel du gouvernement. Il abritait plus de 4 000 personnes⁶⁹. Les salles d'audiences, les espaces de conférences, tour de justice et salle de trône, servaient aussi à l'administration politique de l'empire. Les cours du Palais disposaient de kiosques, pavillons, jardins, ainsi que des édifices accueillant des bâtiments fonctionnels : cuisines, dortoirs, bibliothèques, écoles, écuries, mosquées et des zones d'habitations parmi lesquelles le célèbre Harem. (Figure. 04)

⁶⁶ Le nom signifie littéralement « palais de la porte des Canons », en référence à une des portes de la ville, voisine du palais et aujourd'hui disparue, où les canons de salut étaient alignés devant cette grande porte près des remparts byzantins au bord de la mer près de Sarayburnu.

⁶⁷ Direction de l'administration des palais nationaux - Palais de Dolmabahçe,34357Beşiktaş / İstanbul.,2022,Palais de Topkapi. [Data file]. Availableat: <https://www.millisaraylar.gov.tr/saraylar/topkapi-sarayi> (consulté le 09/05/2022). Alger.

⁶⁸ UNESCO., 2006, État de conservation des biens du patrimoine mondial en Europe « Turquie », (Rapport périodique). [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/archive/periodicreporting/EUR/cycle01/section2/356-Summary.pdf>(consulté le 27/04/2022). Alger

⁶⁹ Jean-Luc Chalopin,2019, Les Mosaïques du Palais de Topkapi,France : Jean-Luc Chalopin et vertiges (ISBN : 978-2-89668-926-2)

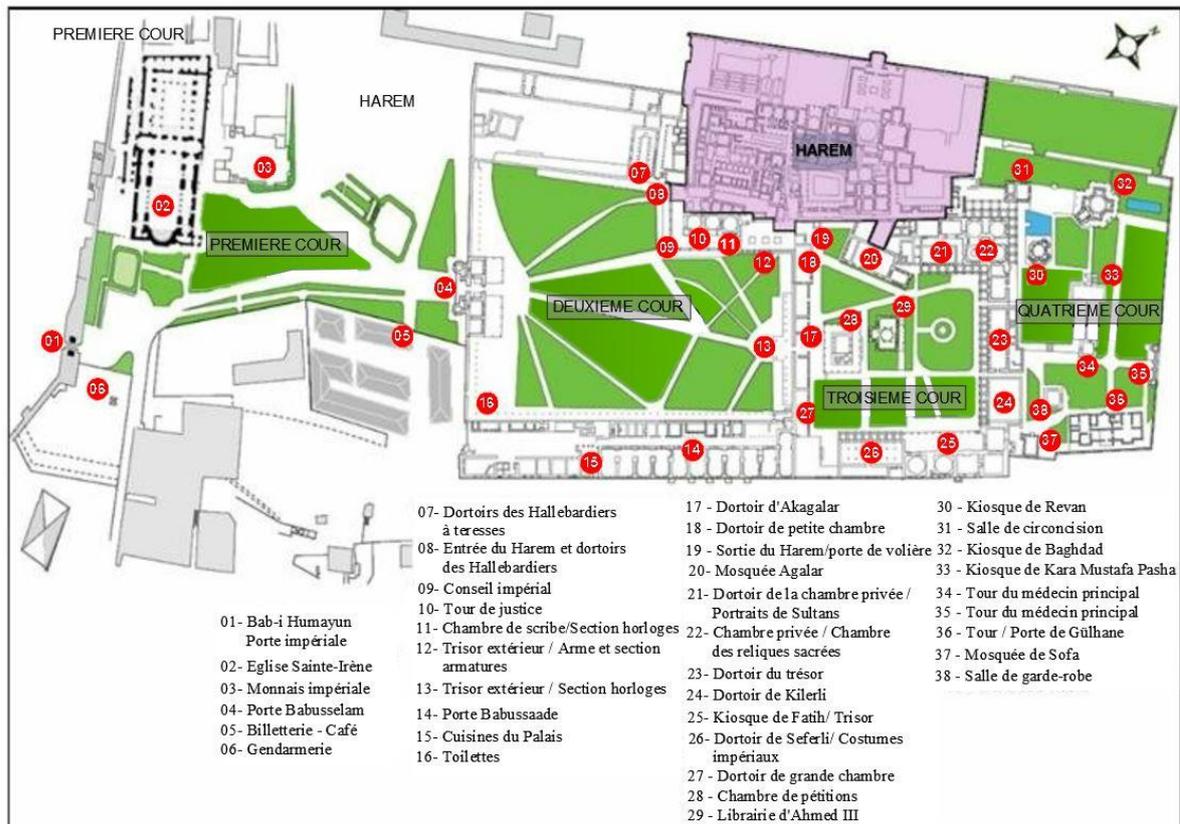


Fig04: Plan d'affectation « Palais Topkapi ». Source⁷⁰ (Actualisée par auteur DJABROUHOU.H)

En 1924, après la fondation de la République de Turquie, le Palais Topkapi est transformé en musée. Il a la particularité d'être le premier musée de la République. Il perd son identité impériale, et devient un complexe abritant divers bâtiments aux fonctions différentes. (H. İlke Tandoğdu, Gülsün Tanyeli, 2017). De ce fait, des réparations et des aménagements sont effectués. Les premières restaurations sont réalisées à la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle (Karahasan, 2005).

- **Première cour :**

La place Alay⁷¹, également nommée « Place du régiment », est la première cour du palais et la plus grande de toutes. Elle fonctionne comme une enceinte extérieure et mène directement à la Basilique Sainte-Sophie. L'entrée se fait par la porte principale, appelée Bab-i Humayun. À l'intérieur, se trouvent l'église Sainte-Irène, différentes fontaines, dépôts,

⁷⁰ Çekmecelioglu E, Sungur A., 2018, Inclusivity in Cultural Heritage Sites; Topkapi Palace, Conférence: HERITAGE 2018 - 6TH INTERNATIONAL CONFERENCE ON HERITAGE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT At: Granada, SPAIN, Volume: Vol 01, s. P 430.

⁷¹ Idem P 427-439.

gardes et les bâtiments de services extérieurs du palais (ateliers, casernes, cuisines, bains publics et petites mosquées). Aujourd'hui, on y trouve également des billetteries, des boutiques, des cafés et des toilettes (Göker, P., & Erdoğan, E., 2018). (Figure.04)

- **Seconde cour :**

La grande porte du milieu (Bab-us Selam), mène à la deuxième cour du Palais (Place de la justice) où se trouve l'administration de l'Etat. Elle est bordée à l'Ouest par les écuries, à l'Est par les cuisines et au Nord par le Harem et le Conseil impérial (Figure. 04). Le côté Ouest de cette cour, est la scène de nombreuses cérémonies à travers l'histoire. Cette fonction persiste encore aujourd'hui. On y célèbre des journées importantes et on y tient des cérémonies (Göker, P., & Erdoğan, E., 2018).

- **Troisième cour :**

Derrière la porte de la Félicité «Babüssaade » se trouve à la troisième cour appelée Enderun ou Palais Intérieur (Çekmecelioğlu E, Sungur A., 2018), il se compose d'un jardin luxuriant entouré de structures privées du Palais, conçues pour le Sultan et sa famille (Göker, P., & Erdoğan, E., 2018). De ce fait, l'accès à cette cour était strictement contrôlé et interdit aux étrangers. Cette cour abrite les salles d'audiences du Sultan., la Chambre privée, le Pavillon des Reliques sacrées, le trésor intérieur, la Mosquée d'Agalar et la bibliothèque d'Ahmed III qui en occupe le centre (Figure. 04).

- **La quatrième cour :**

C'est le Jardin des Manoirs (Göker, P., & Erdoğan, E., 2018). On y trouve un ensemble de manoirs, piscines, pavillons, kiosques et jardins. Cette cour est entourée de terrasses qui offrent une vue panoramique sur le Bosphore, la Corne d'Or et Marmara. Elle est reliée à la salle privée, au harem et à la partie Nord de la troisième cour, par deux passages différents. Elles comprenaient les chambres privées des sultans (E. Erdoğan, M. E. Yazgan, P. Köylü., 2003) (Figure. 04).

• **Le Harem impérial :**

Le Harem impérial se compose d'un vaste ensemble de pièces (Salles, salons, départements, etc.), faisant partie des appartements privés du sultan. Il y avait la résidence de la mère du sultan, la sultane Validé, des odalisques et femmes du sultan, du reste de sa famille y compris les enfants et leurs serviteurs (Göker, P., & Erdoğan, E., 2018).

Le Harem se compose d'environ 300 chambres, 9 bains, 2 mosquées, 1 hôpital, 1 buanderie, des caves et des fontaines. Il est relié à la deuxième et à la troisième cours. (Aydin.H, 2012). Il peut être visité séparément du complexe de Topkapi au moyen de l'achat d'un billet à l'entrée située dans la 2^{ème} cour du Palais de Topkapi.⁷²

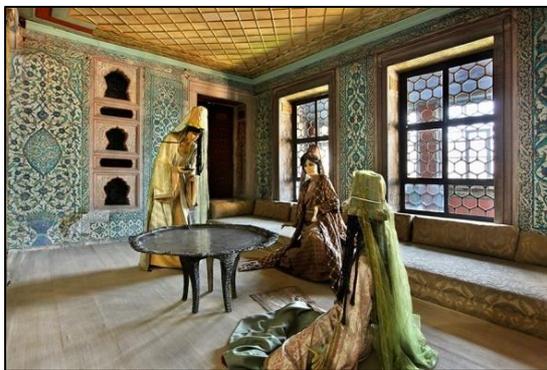


Fig.05 :Chambre de Valide Sultan – © Istanbul Insider. Source⁷³



Fig. 06 :Salle Impériale – © Istanbul Insider Source⁷⁴

• **Les Ecuries Has Ahır « musée des voitures » :**

Le bâtiment Has Ahır (anciennes écuries impériales « Istabl-ı Âmire »), située au Nord-est de la deuxième cour du Palais Topkapi, a été transformé en salle d'exposition après une restauration majeure. Un musée de quatorze carrosses impériaux, des mannequins cirés portant des vêtements de cocher, des selles et des harnais sont exposés sur des bâtons en bois ou accrochés aux murs. Une grande partie de cette collection est datées du 19^{ème} siècle (Ayşe ERDOĞDU, 2018).

⁷² MINISTÈRE, K.V.T., & DIRECTION, T.S.M., 2013.ÉVALUATION DU MUSÉE DU PALAIS DE TOPKAPI DANS LE CONTEXTE DE LA VISION DE LA CULTURE ET DU TOURISME.

⁷³ Istanbul Insider., 2021,Découvrez avec quelle facilité vous pouvez visiter le harem du palais de Topkapi,[Data file]. Available at :<https://theistanbulinsider.com/see-how-easily-you-can-visit-the-harem-of-topkapi-palace/>(consulté le 11/04/2022). Alger

⁷⁴ Idem

- **Les Cuisines du palais**

Au Sud-est de la seconde cour s'étendent les immenses cuisines⁷⁷ du Palais couvertes de dômes, pourvues de larges et hautes cheminées. Elles furent agrandies sous le règne du Sultan Soliman le Magnifique mais brûlèrent sous le règne de Selim, en 1574. Elles ont été rénovées par l'architecte Mimar Sinan .Ces cuisines sont un vaste complexe de structures, avec dortoirs, bains, garde-manger, caves et des mosquées, pour les employés de cuisine⁷⁸. Elles ont été progressivement fermées aux visiteurs après le tremblement de terre de Marmara en 1999, puis rouvertes en 2014, après l'opération de restauration, renforcement et aménagement de 2009 (Ayşe ERDOĞDU., 2018).

La conception de l'exposition permanente "Exposition sur la culture de la cuisine" dans le cadre du nouvel aménagement a commencé au cours des travaux de restauration, l'installation de l'exposition est faite sans porter atteinte à la structure : elle est démontable (MAZZERI A G,DEMIRHAN.H.,2019), donc réversible. Les cuisines ont été évaluées dans leur ensemble et les collections ont été présentées avec des arrangements thématiques. Les articles (Cuisine, repas du Palais, vaisselles utilisés, porcelaines chinoises, japonaises et européennes, etc.) y étaient exposées (Ayşe ERDOĞDU, 2018).



Fig. 07 : Maison de confiserie après le projet de rénovation (Topkapı) Site Web du Musée de la Place, 2014). Source⁷⁵



Fig. 08 : Cuisines impériales après le projet de rénovation, nouveaux éléments d'exposition (Embden, n.d.). Source⁷⁶

⁷⁵MAZZERI A G, DEMIRHAN H.,2019, TOPKAPI PALACE RESTORATION (2009 – 2014), CULTURAL HERITAGE PRESERVATION DEVELOPMENT IN TURKEY THROUGH CASE STUDIES FROM ISTANBUL A DIFFERENT PERSPECTIVE TO RESTORATION, Casd'étude 07, P 10-13

⁷⁶Idem

⁷⁷En turc appelées "Madbah-ı Amire"

⁷⁸Ümran Karahasan.,2005,Restaurations de la période républicaine du musée du palais de Topkapi, thèse de doctorat, Université technique de Yıldız, institut des sciences, P. 35, (Document publiée en ligne).

- **Le Conseil impérial ou salle du Divan-ı Humayun et la tour de justice:**

Le bâtiment du Conseil impérial connu sous le nom de 'Divan-ı Hümayun', il est l'une des structures les plus importantes du palais de Topkapı, qui représente symboliquement la justice, est la structure la plus élevée du Palais avec son cône pointu. (SAĞDIÇ, Elif, 2018). Il est parmi les endroits les plus visités de la seconde cour comme les cuisines et la section des armes (Tandogdu, H. I, 2015).



Fig. 09 : Vue sur Conseil impérial ou salle du Divan-ı Humayun et la tour de justice. Source⁷⁹

Trésor impérial (trésor extérieur) : « Musée d'arme et d'armatures »

L'ancien Trésor Impérial abrite aujourd'hui la collection d'armes et armures. Cette exposition a été mise en place dans ce bâtiment en 1928, soit quatre ans après la conversion du Palais de Topkapı en musée. Après sa restauration, entre 2008 et 2010, le Trésor Extérieur a été transformé en espace d'exposition intégrant des stratégies contemporaines de conception et de technologie, dans le but d'engager les visiteurs dans une expérience sensorielle complète en utilisant pleinement l'esthétique de l'œuvre d'art exposée de l'héritage ottoman. L'architecture, l'archéologie et une sélection d'armes et d'armures du Palais de Topkapı sont exposées au moyen d'instruments médiatiques contemporains, tels que le cinéma, la musique, le graphisme et les arts du costume (Diker, H. F., 2012).



Fig. 10 et Fig. 11 : Vues de l'intérieur de la section des armes et armures (conception de l'exposition). Source⁸⁰

⁷⁹ SAĞDIÇ, Elif., 2018, Topkapı Sarayı'nın ikinci avlusunun dönüşümü ve kayıpmekanları. Thèse de Master. Université de la Fondation Fatih Sultan Mehmet, Institut d'ingénierie et des sciences, P 38 (Document publiée en ligne).

⁸⁰ Diker, H. F., 2012, Restoration of the outer treasury and exhibition of the section of arms and armours in Topkapı palace museum. Frontiers of Architectural Research, Vol 1 n°4, p 371-374.

- **Salle des audiences :**

Dite aussi chambre des pétitions, se situe juste derrière la porte de la Félicité. Ce kiosque ottoman.⁸²La salle Arz Odası, est un exemple classique du style manoir de l'architecture turque. C'est est une structure voûtée composée d'une salle du trône et de la zone d'ablution mitoyenne (SAĞDIÇ, Elif., 2018).



Fig. 12 : Salle des audiences Source⁸¹

- **La bibliothèque Ahmed III :**

Ce bâtiment, située au centre de la cour Enderun (Figure. 04), est la première bibliothèque du Palais Topkapi, a été construite par le sultan Ahmed III (1703-1730). Où les livres précieux des sultans sont rassemblés et conservés. L'intérieur de cette bibliothèque est recouvert de carreaux d'Iznik⁸⁴ du XVIe siècle, qui ajoutent une grande richesse visuelle.(Ayşe ERDOĞDU, 2018).



Fig. 13 : Vue d'extérieure « bibliothèque Ahmed III ». Source⁸³

c- Accessibilité et rampes démontables :

Au niveau du Palais de Topkapi, le problème d'accessibilité a été résolu pour tous les visiteurs sans distinction, notamment les utilisateurs de fauteuils roulants, les poussettes pour bébé, les personnes âgées et les enfants, et ce au niveau de certaines entrées intérieures et extérieurs du Palais. Cela s'est fait au moyen de rampes démontables et amovibles (Figure 14).C'est une solution qui a l'avantage de ne pas porter atteinte au monument, mais ne peut être réalisée partout au regard des marches ou seuils très élevés et

⁸¹ SAĞDIÇ, Elif., 2018, Topkapı Sarayı'nın ikinci avlusunun dönüştürme ve kayıplar mekanları. Thèse de Master. Université de la Fondation Fatih Sultan Mehmet, Institut d'ingénierie et des sciences, P 46 (Document publiée en ligne).

⁸² Gülru Necipoğlu, Architecture, ceremonial, and power : The Topkapı Palace in the fifteenth and sixteenth centuries., Cambridge (Massachusetts), The MIT Press, 1991, 336 p98-99. (ISBN 0-262-14050-0).

⁸³ Dumrath, Amaly banque de photos „Bibliothèque du palais de topkapi Photos Stock & Des Images, [Data file]. Available at : <https://www.alamyimages.fr/photos-images/biblioth%C3%A8que-du-palais-de-topkapi.html> (consulté le 19/04/2022). Alger

⁸⁴ Le **carreau décoratif d'Iznik** est une réalisation d'artisanat d'art chargée d'histoire. Il est une fameuse tradition pour les historiens de l'art et de l'architecture. Développée à partir du XVe siècle, la technique ottomane de peinture sous glaçure pour les carreaux de faïence a été utilisée pendant plusieurs siècles comme décoration pour tous les grands monuments de l'empire ottoman.

le caractère particulier du lieu. Dans la figure 14, les deux premières photos montrent les seuils avec la solution de la rampe (en vert). Pour les autres, cette solution est inapplicable (Çekmecelioğlu E, Sungur A., 2018).

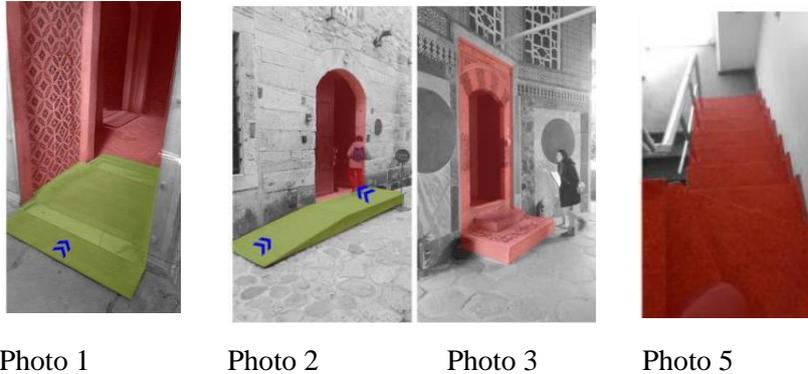


Fig. 14 : Seuils et marches au niveau du Palais Topkapi avec ou sans solution de rampe permanente. Source⁸⁵

d- Services d'interprétation pour les visiteurs :

L'interprétation et la présentation du musée offertes aux visiteurs sont assurées par des services d'orientation spéciaux. Des publications, des sites Web, des brochures et des services d'audio guide privés sont à la disposition des visiteurs (Tandogdu, H. I, 2015). Les moyens de signalisation utilisés au niveau du Palais de Topkapi orientent et indiquent les règles d'utilisation. Ils ne portent pas atteinte au caractère historique du lieu car ils sont amovibles. Les panneaux sont faciles à comprendre en termes de couleurs utilisées et de description schématique (Çekmecelioğlu E, Sungur A., 2018).

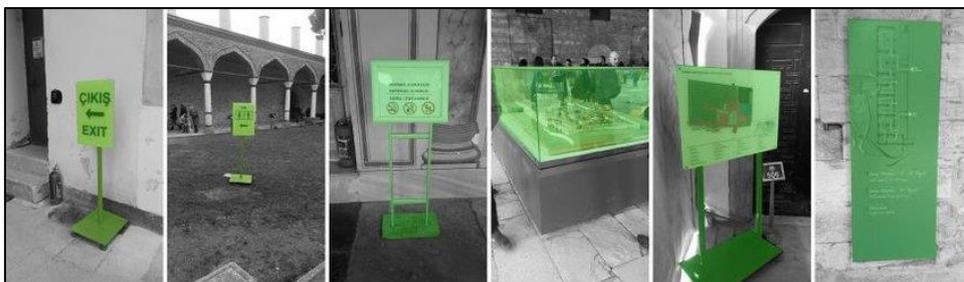


Fig. 15 : Unités de signalisation et d'information de Topkapi Palace .Source⁸⁶

⁸⁵ Çekmecelioğlu E, Sungur A., 2018, Inclusivity in Cultural Heritage Sites; Topkapi Palace, Conference: HERITAGE 2018 - 6TH INTERNATIONAL CONFERENCE ON HERITAGE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT At: Granada, SPAIN, Volume: Vol 01, s. P 431-432.

e- Parking:

Les aires de stationnement, sont un facteur environnemental. Avant, les bus transportant les touristes entraient dans le Bab-ıHümayun du côté de la Mosquée Sainte-Sophie. Aujourd'hui une zone aménagée en parking, derrière le bâtiment du poste de police, dans la cour. Malheureusement, ces bus se garent en direction de Cankurtaran, autour de la fontaine historique de Sultan ahmet. Cette zone est mitoyenne aux murs du Palais.⁸⁹



Fig. 16 : Stationnement des autobus devant la fontaine Ahmet et les murs du palais .Source⁸⁸

f- Restaurant/café :

Une fois passée la Porte Impériale, à l'entrée de la 1^{ère} cour, à gauche, se trouve un 1^{er} bâtiment et un café/restaurant « KonyaliLokantasi », avec vue panoramique sur le Bosphore⁹⁰.



Fig.17 : Café/restaurant « Konyali » a Palais Topkapi. Source⁸⁷

g- Cinématographie au Palais Topkapi :

Le Palais Topkapi a été le théâtre de tournage de deux séries télévisées en rapport avec des périodes importantes de l'empire Ottoman. La 1^{ère}, « **Magnificent Century** », est diffusée en 2011 et relate une période du règne de Suleiman le Magnifique et Hürrem, la 2^{ème}, « **Payitaht** », est diffusée en 2016. Leur diffusion a fait augmenter le nombre de visiteurs turcs à Topkapi d'une manière significative. (ANALİZ RAPORU., 2016). Les bénéfices se rejoignent pour servir le patrimoine culturel immobilier.

⁸⁶ Çekmeceliolu E, Sungur A., 2018, Inclusivity in Cultural Heritage Sites; Topkapi Palace, Conference: HERITAGE 2018 - 6TH INTERNATIONAL CONFERENCE ON HERITAGE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT At: Granada, SPAIN, Volume: Vol 01, s. P 435.

⁸⁷ DunderKarabeni., 2022, Tout Istanbul., Le Palais de Topkapi Istanbul, [Data file]. Availableat :<https://www.toutistanbul.com/visite-le-palais-topkapi-istanbul/>(consulté le 23/04/2022). Alger

⁸⁸ MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME & DIRECTION DU MUSÉE DU PALAIS DE TOPKAPI.,2013, ÉVALUATION DU MUSÉE DU PALAIS DE TOPKAPI DANS LE CONTEXTE DE LA VISION DE LA CULTURE ET DU TOURISME. [Data file]. Availableat: <https://www.academia.edu/4688562/> (consulté le 07/05/2022). Alger.

⁸⁹ Idem.

⁹⁰ Idem.

h- Conclusion :

Le complexe palatial de Topkapi, est devenu l'un des endroits populaires les plus privilégié à visiter, et apprécié en raison de sa valeur naturelle de ses jardins historiques, de son emplacement stratégique et de ses valeurs historiques, artistiques et archéologiques indéniables. L'importante collection des œuvres exposées en fait un lieu de culture incontournable.

On peut dire que la plupart des sections du musée sont présentées dans leurs caractéristiques et fonctions d'origine. C'est un musée en soi, digne d'être présenté tel quel. Les expositions ont préservé l'intégrité des espaces. Cette valeur d'usage a renforcé la valeur patrimoniale de ce complexe historique.

Aujourd'hui le Palais visité comme musée, il draine de grandes masses de touristes. Par ailleurs les activités culturelles comme les cérémonies, la cinématographie ont renforcé les valeurs socio-économiques et culturelles. En effet, La valorisation touristique du Palais est une plus-value économique. A cet égard la Turquie a accordé une grande importance à la restauration, l'aménagement et la promotion de ce patrimoine culturel immobilier.

2.9.2. L'exemple de Ksar Ait Ben Haddou à Ouarzazat , Maroc :

a- Situation :

Le **Ksar Ait Ben Haddou** se situe au niveau du royaume du Maroc, dans le Haut Atlas. C'est l'un des plus importants ksour du Sud-est. Il se situe à 30 km au Nord-ouest de la ville d'Ouarzazate, dans la Commune territoriale d'Aït Zineb et surplombe la vallée d'Ounila parcourue par l'oued El Maleh⁹².



Fig.18 : Image satellite : Situation du site Ksar Ait Ben Haddou .Source⁹¹

⁹¹ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P12.

⁹² Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Ait Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Availableat: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf;P12 (consulté le 15/03/2022). Alger.

b- Présentation du site :

Ksar Ait Ben Haddou date du 18^{ème} siècle et certains vestiges le feraient remonter au Almoravides, au 11^{ème} siècle⁹³. Il est classé Patrimoine National en 2004 alors que l'UNESCO le classe Patrimoine Mondial de l'Humanité, en 1987⁹⁴, Il est constitué d'un ensemble de constructions en terre compactée appartenant à l'architecture vernaculaire authentique de la région. Ce type de construction est un témoignage des modes de vie caractéristiques des zones semi-désertiques du sud marocain. L'utilisation de matériaux locaux offre une intégration harmonieuse dans l'environnement. A partir de l'indépendance, les habitants de l'ancien Ksar passent de l'autre côté de l'oued el Maleh pour fonder le nouveau village Issiwid, abandonnant l'ancien village⁹⁵.

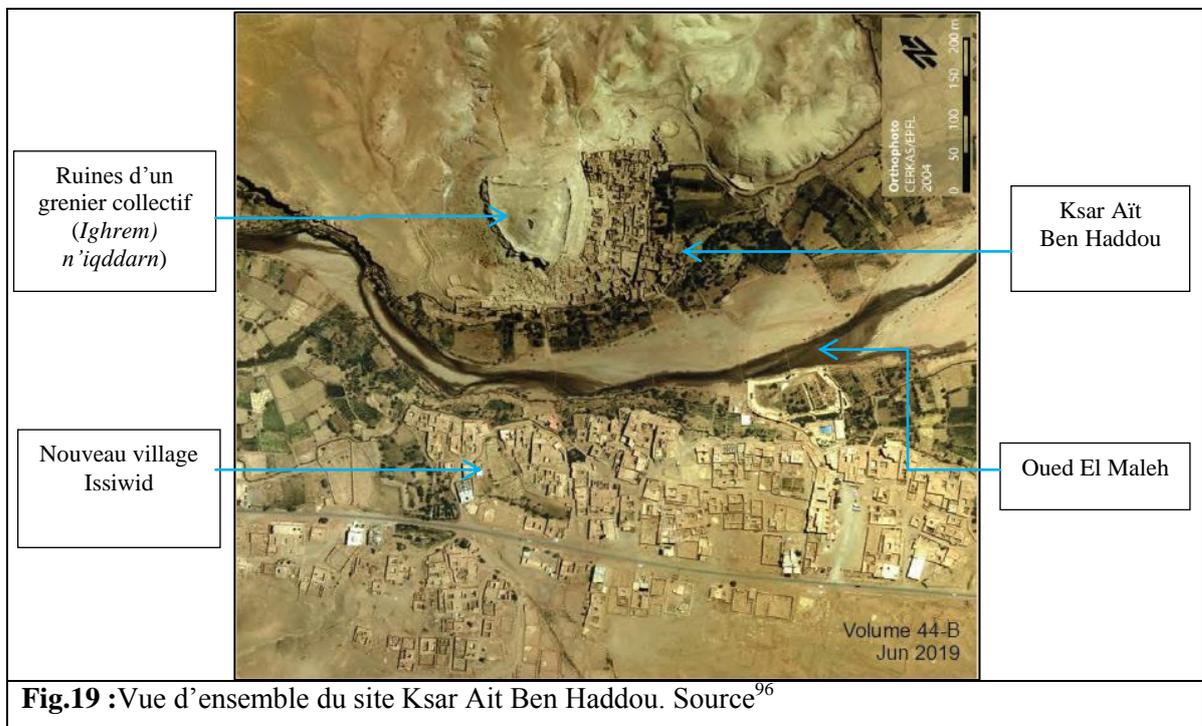


Fig.19 :Vue d'ensemble du site Ksar Ait Ben Haddou. Source⁹⁶

⁹³ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P18.

⁹⁴ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P04-21.

⁹⁵ Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Ait Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Available at: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf;P128(consulté le 15/03/2022). Alger.

⁹⁶ Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2021, Ksar d'Ait Ben Haddou 444, Rapport actualisé sur l'état de conservation du site. [Data file]. Available at: <https://whc.unesco.org/document/186584> / (consulté le 15/03/2022). Alger.

c- Description spatiale du Ksar :

Le Ksar est entouré d'une enceinte ayant deux entrées principales imposées par son implantation naturelle⁹⁷. Historiquement, il a joué un rôle dans le commerce entre le Sud et le Nord⁹⁸ et le contrôle des déplacements à l'Est et à l'Ouest⁹⁹.

Les espaces architecturaux du Ksar sont précieux. L'habitat est un ensemble compact, avec une surélévation pour des raisons à la fois sécuritaires, défensives, socio-économiques et environnementales, liées à la vie communautaire et adaptées au climat rigoureux de la région. Les espaces publics du Ksar comprennent :

- Une mosquée située au milieu de l'ensemble architectural et restaurée en 1992.
- Une place publique pour les fêtes et la danse traditionnelle ;
- Une fortification au sommet du village ;
- Des ruelles le long desquelles se sont installés les marchands de souvenirs (bazaristes) ;
- Les aires de battage des céréales à l'extérieur des remparts ;
- Partie archéologique au sommet de la colline, où se trouvent les ruines du grenier collectif. Elle est protégée par une zone tampon périphérique¹⁰⁰.



Fig. 20 : Vue sur le Ksar Ait Ben Haddou. Source¹⁰¹

Le Ksar a bénéficié durant la période de 1989 à 1994 d'opérations de restauration, soit la mosquée, l'école coranique, les tours des Casbahs, pavage des rues, etc.) . Exécutées par le CERKAS¹⁰², avec l'appui financier du Ministère de la Culture, du PNUD¹⁰³ et l'assistance

⁹⁷ ICOMOS – CIAV., 2019, Ksar d'Aït Ben Haddou patrimoine mondiale générateur d'un développement durable . [Data file]. Available at: <https://australia.icomos.org/wp-content/uploads/CIAV-Newsletter-44-B-June-2019.pdf> (consulté le 15/03/2022). Alger.

⁹⁸ Idem ICOMOS – CIAV., 2019

⁹⁹ Idem Ministère de la Culture Royaume du Maroc., 2007.

¹⁰⁰ Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Aït Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Available at: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf; P14-16 (consulté le 15/03/2022). Alger.

¹⁰¹ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P12.

¹⁰² Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Sud-atlasiques (CERKAS) : est un organisme étatique chargé de la conservation du patrimoine des vallées présahariennes. Il a joué un rôle particulier dans la

technique de l'UNESCO¹⁰⁴, et ce dans un but de revalorisation des composantes patrimoniales et environnementales du site, en les intégrant au sein du processus de développement durable de toute la région¹⁰⁵.

- Le CERKAS :

D'une manière générale, parmi les objectifs de la création d'une antenne du CERKAS à Aït Ben Haddou, sont :

- La participation à la conservation et à la réhabilitation du ksar ;
- La mise en valeur culturelle du site ;
- La mise en application des recommandations du Centre du Patrimoine Mondial ;
- Le contrôle des alentours du site ;
- La sensibilisation du public à la préservation et protection du site classé au patrimoine de l'UNESCO ;
- La mise à disposition d'une information de qualité aux visiteurs¹⁰⁶ ;

Des ateliers de consultation locale ont été organisés à Ouarzazate, en 2003, sous le thème : « La gestion du patrimoine et développement durable ». Leur finalité est de rendre au Ksar son « Âme », en l'inscrivant dans une dynamique socio-économique locale. Il y a lieu de conserver et de refaire vivre sa mémoire historique et culturelle, et la mise à niveau du milieu en vue de l'intégrer dans l'économie locale, en général, et de la promotion touristique en particulier¹⁰⁷.

Plusieurs plans de gestion ont été élaborés pour le Ksar Ait Ben Haddou : Le plan de gestion 2007-2012¹⁰⁸ ;Le plan de gestion 2013-2018¹⁰⁹ ;Le plan de gestion 2018-2023¹¹⁰ ;Le plan de gestion 2020-2030¹¹¹. Ces plans de gestion sont le résultat d'un

conservation et la réhabilitation du Ksar Aït Ben Haddou car l'état de conservation du celui-ci est un indicateur primordial dans l'évaluation de la gouvernance du site.

¹⁰³ Programme des Nations Unies pour le développement.

¹⁰⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture.

¹⁰⁵ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P14.

¹⁰⁶ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, P27

¹⁰⁷ Mustapha Faouzi., 2003 , L'aménagement de l'espace ksourien et la gestion du patrimoine : Cas du ksar Aït Ben Haddou à Ouarzazate. , [Data file]. Available at : <https://www.ouarzazate.com/fr2/amenagementksourien.htm>. (consulté le 16/03/2022). Alger

¹⁰⁸ ICOMOS – CIAV., 2019, Ksar d'Aït Ben Haddou patrimoine mondiale générateur d'un développement durable . [Data file]. Availableat: <https://australia.icomos.org/wp-content/uploads/CIAV-Newsletter-44-B-June-2019.pdf> (consulté le 15/03/2022). Alger.

¹⁰⁹ Idem

¹¹⁰ Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2018, Ksar d'Aït Ben Haddou 444, Rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. [Data file]. Availableat: <https://whc.unesco.org/document/171623/> (consulté le 15/03/2022). Alger.

processus participatif entre les parties prenantes concernées par la gestion du bien classé : habitants, associations, services étatiques, secteur privé, etc. Le plan de gestion est un document d'orientation qui établit une stratégie de sauvegarde, de restauration, de mise en valeur du bien et d'amélioration des conditions de vie, dans une logique de développement durable. Ce plan de gestion est soutenu par le gouvernement marocain et l'UNESCO. Il est soumis à une réactualisation permanente et régulière, en fonction des changements éventuels, nouvelles visions et objectifs¹¹².

A partir de 2014 et suite aux inondations dévastatrices, l'Etat marocain a doublé d'efforts pour préserver les valeurs du site et son caractère exceptionnel et universel¹¹³.

d- Fonction et activités économiques :

Il y a lieu de signaler que le Ksar est à la base de nombreuses activités économiques engendrées par l'exploitation touristique du site :

- **Les activités commerciales :** sont intenses le long des ruelles : boutiques, restaurants et des marchands de souvenirs ;
- **Les activités artisanales :** les produits et métiers traditionnels, fabriqués localement, reflètent l'identité du lieu (comme le tissage) ;
- **L'activité agricole :** celle-ci a diminué du fait de la sécheresse et le degré de salinité de l'eau¹¹⁴ ;
- **L'activité cinématographique :** Les caractéristiques de la région a favorisé l'exploitation du site pour le tournage de nombreux films à succès : Lawrence d'Arabie, Sodome et Gomorrhe, Jésus de Nazareth, etc¹¹⁵. Cette activité participe aux retombées économiques durables pour la population locale et contribue à la conservation du site. Cependant il ne faut pas perdre de vue que cette activité, comme d'ailleurs certaines activités commerciales, laisse des « cicatrices » sur le patrimoine, à l'exemple de cette porte construite pour le film « Lawrence d'Arabie » en 1962, et jamais détruite après le tournage. Afin d'éviter que l'industrie cinématographique

¹¹¹ Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2021, Ksar d'Aït Ben Haddou 444, Rapport actualisé sur l'état de conservation du site. [Data file]. Available at: <https://whc.unesco.org/document/186584> / (consulté le 15/03/2022). Alger.

¹¹² Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Aït Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Available at: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf / (consulté le 15/03/2022). Alger.

¹¹³ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2018, Ksar d'Aït Ben Haddou 444

¹¹⁴ Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007.

¹¹⁵ Bouaouinate, A; Bentaleb, A; Dekkari, A; Sadik, A., 2019, Ksar Aït Ben Haddou: patrimonialisation, mise en tourisme et enjeux de sauvegarde (L'économie du patrimoine et développement durable dans Les oasis et les zones vulnérables), Digital Journal of Archaeology, Architecture and Arts, n°5,P 259-260 . (ISSN : 2182-844X).

laisse des traces irréversibles, il faudra à l'avenir faire respecter la législation sur la protection du patrimoine, et pour faciliter le travail des équipes de tournage, il est prévu d'élaborer une Charte d'Usage (cahier des charges)¹¹⁶.

▪ **L'activité touristique :**

Elle est intimement lié à l'essor économique, en effet le tourisme demeure un facteur important de développement pour Ksar de Aït Ben Haddou et sa région, mais doit être bien géré afin de minimiser ses effets potentiellement néfastes. Le tourisme a engendré des activités parallèles, créant de nouvelles sources de revenus pour les résidents locaux, et pour un grand nombre de personnes des environs, tels que guides, chauffeurs de bus, agences de tourisme, etc...), et a entraîné également l'installation de bazars, auberges et hôtels. Tous ces activités favoriseront la population à revenir au Ksar et ainsi, à participer à la revitalisation du site par des animations (festivités, rencontres scientifiques, projections de films...etc)¹¹⁷.

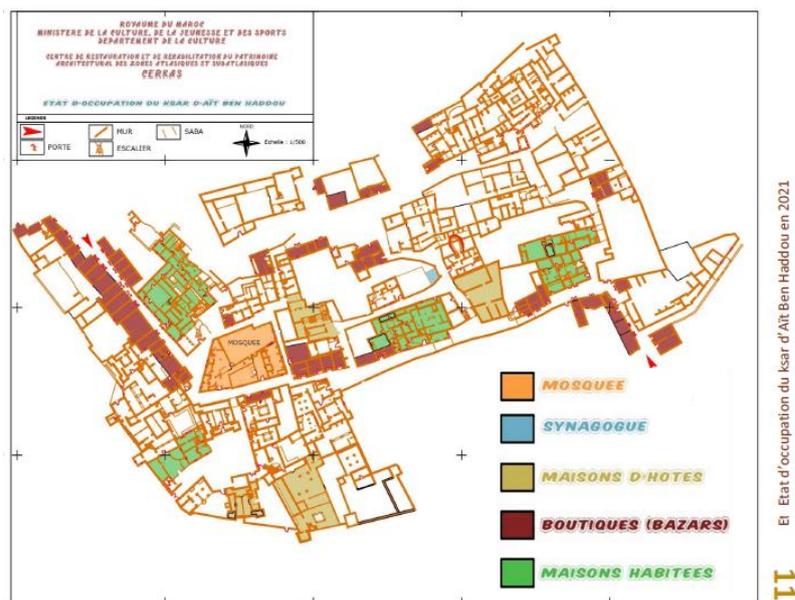


Fig. 21 : Carte d'occupation du Ksar d'Ait Ben Haddou en 2021. Source¹¹⁸

i- Conclusion :

Ksar Ait Ben Haddou est un site emblématique qui attire des milliers de visiteurs chaque année, du monde entier, pour ses grandes valeurs patrimoniales, son architecture spécifique

¹¹⁶Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Aït Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Available at: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf/ (consulté le 15/03/2022). Alger.

¹¹⁷Idem Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007,

¹¹⁸Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2021, Ksar d'Aït Ben Haddou 444, Rapport actualisé sur l'état de conservation du site. [Data file]. Available at: <https://whc.unesco.org/document/186584/> (consulté le 15/03/2022). Alger.

et sa parfaite intégration dans le paysage naturel présaharien. Parmi les valeurs associées au Ksar Ait Ben Haddou, la valeur d'identité et la valeur économique marquée par le tourisme culturel, l'artisanat, le commerce et la production cinématographique, constituent un potentiel majeur pour le développement économique et culturel de cette région. C'est une des grandes icônes du patrimoine culturel mobilier et immobilier du Maroc, sa conservation et sa valorisation s'imposent pour transmettre ce patrimoine riche de symboles et d'histoire aux générations futures.

2.9.3. L'exemple du Palais des Raïs « Bastion 23 », Alger :

a- Situation :

Le Palais des Raïs, ou « Bastion 23 », est l'un des monuments historiques les plus importants de la ville d'Alger. Il est le témoignage, vivant et encore fonctionnel, de la période ottomane. Il se situe sur le front de mer, dans le quartier de la Marine (Basse Casbah), au niveau du Boulevard Amara Rachid, à l'Ouest du Peñon (îlot de la Marine), à l'extrémité Nord-ouest de la Médina d'Alger. (Figure 22)



Fig. 22 : La localisation du Palais des Raïs au nord-ouest de la Médina d'Alger. Source : Google Arth juillet 2022

b. Présentation du site :

Après les divers bouleversements et réaménagements subis par la Casbah d'Alger, durant la période française, cet ensemble historique a connu plusieurs démolitions et transformations et s'est détaché, voire isolé, de son environnement urbain, soit la Médina d'El Djazaïr (Casbah) . (Hocine, Malika, 2016)

Le Bastion 23 est classé monument historique, en 1909, sous l'appellation « Groupe de maisons mauresques », et patrimoine national, en 1991¹¹⁹, puis patrimoine universel par l'UNESCO, en 1992 (Hocine, Malika, 2016). Par ailleurs, il est intégré dans le périmètre du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger, en vertu du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de la Casbah d'Alger (PPSMVSS), premier du genre en Algérie, en 2012¹²⁰.



Source : Auteur DJABROUHO.H / juillet 2022

Fig. 23 : Vue sur le Palais des Raïs (Bastion 23)

Le Bastion 23 est considéré comme la première expérience de restauration en Algérie, fut débutée en 1987 et achevée en 1993 par une entreprise italienne. Il a été inauguré le 1^{er} novembre 1994, et ouvert au public, tant qu'organisme culturel polyvalent, dépendant du ministère de la Culture et des Arts, baptisé « Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs »¹²¹. Il a désormais pour mission d'assurer la gestion, l'organisation, le fonctionnement et l'animation (L.BELKACEM RABAH, 2011). De ce fait, il accueille approximativement **50 000** visiteurs chaque année¹²².

c- Fonctions et organisation spatiale du complexe historique :

Le Bastion 23 c'est un vaste ensemble architectural composé de structures remontant à différentes époques historiques. C'est un joyau architectural témoin de l'histoire d'Alger, un monument-musée en soi, de ce fait il est important de le présenter au grand public.

L'ensemble historique est constitué de trois palais (Palais 17, 18 et 23) qui comptent parmi les plus prestigieux de l'héritage historique et artistique de la Médina d'Alger, d'une série

¹¹⁹ Selon l'ordonnance n° 67-281 du 20/12/1967

¹²⁰ PPSMVSS Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés

¹²¹ Décret exécutif : N°93-282 du 23 Novembre 1993, portant création du centre des arts et de la culture du palais des Raïs.

¹²² Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs (CACPR), 2022.

de six maisons « Douérates » dénommées « Maisons des Pêcheurs » - (maisons 5, 7, 9, 11, 13 et 15) -, d'une Batterie qui surplombe la mer (Bordj Ramadane Pacha), deux bâtiments (A et B), trois bâtisses groupées (8, 10 et 12). Cet ensemble architectural s'organise autour de Sabbats, ruelle, chemin de Ronde et parcours. (Figure 24). Il occupe une surface utile de 3469 m² et une surface d'exploitation de plancher totale de 7824 m².¹²³

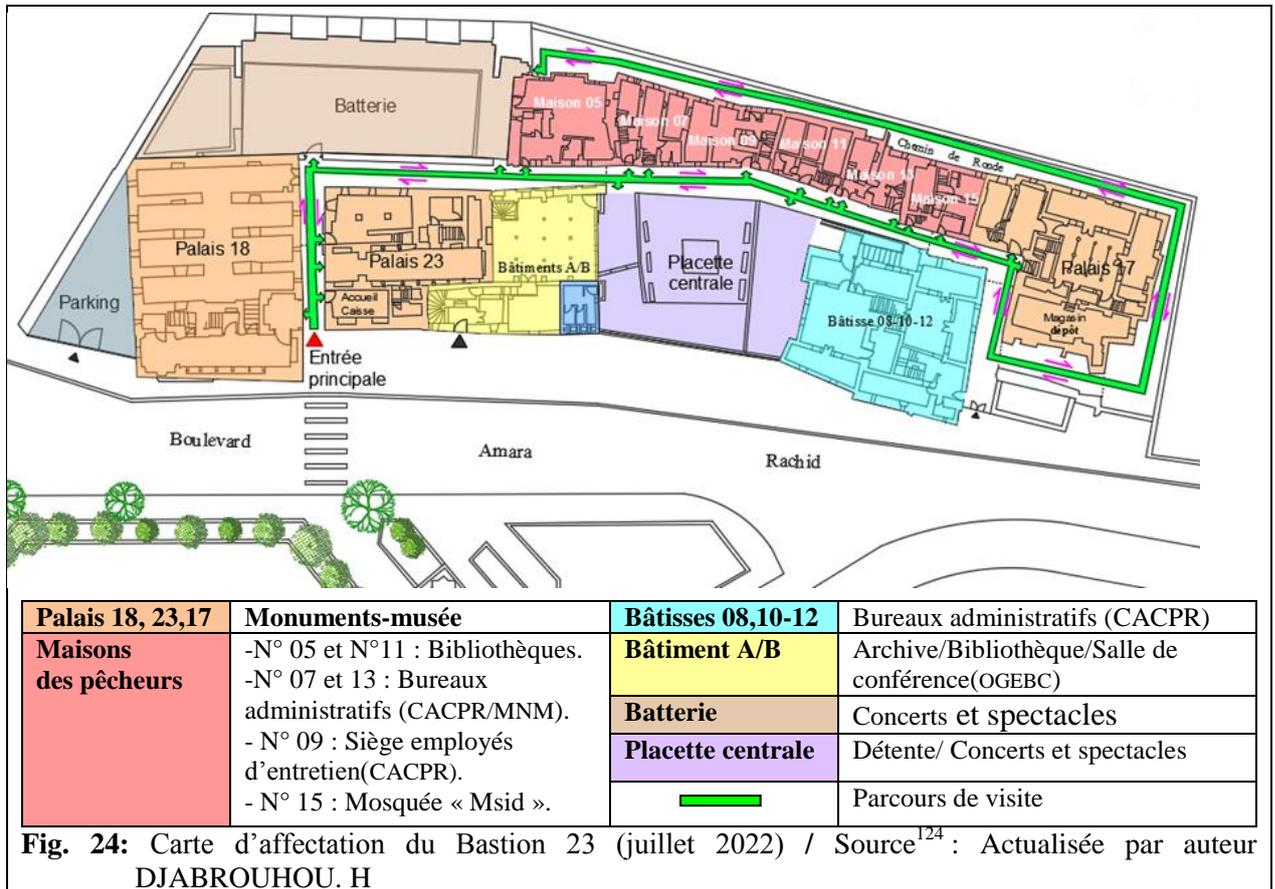


Fig. 24: Carte d'affectation du Bastion 23 (juillet 2022) / Source¹²⁴ : Actualisée par auteur DJABROUHO. H

▪ **Les palais :**

Les trois palais du Centre des Raïs (Palais 18, 23, et 17), édifiés à des périodes différentes, sont constitués des éléments architectoniques et espaces que l'on retrouve dans les maisons des nobles de la médina d'Alger, à savoir, la Skiffa, le Wast al-dar, le Hammam, le Menzeh, etc.

Actuellement ces trois principaux monuments du Bastion 23 ont reçu l'affectation de musée d'architecture prototype de la période ottomane de la médina d'Alger.

¹²³ Ministère de la culture et des arts., Centre des arts et de la culture « Palais des Raïs » [Data file]. Availableat : <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/centre-des-arts-et-de-la-culture-«-palais-des-raïs-»>(consulté le 15/06/2022). Alger

¹²⁴ Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs., 1999, Programme de gestion globale des espaces du Bastion 23, Archive del'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés (OGECB).

Ces trois palais, abritent plusieurs manifestations artistiques, culturelles et des expositions temporaires, des spectacles, des concerts et des ateliers qui ont eu lieu au niveau des terrasses et les patios. Cependant, il y a très peu d'expositions permanentes (Palais 18, 23). On peut citer en exemple les expositions de maquettes de grands navires¹²⁵ remontant à l'époque ottomane (Figure 26) et quelques objets archéologiques. Certains espaces sont fermés ou utilisés comme dépôts et débarras (espaces de rangement), au niveau du Palais 17 (Figure 24).



Fig. 25 : Vue sur le patio du Palais 18



Fig.26 : Maquette de grand navire de l'époque ottomane (Palais 18).



Fig. 27 : Les vestiges du Hammam, au niveau du Palais 17.



Fig. 28 : Vue sur le patio du Palais 17

▪ Les maisons des pêcheurs :

Les six anciennes maisons de pêcheurs ou douérates (n°5, 7, 9, 11, 13 et 15), occupent le côté Nord du Bastion 23. Elles se caractérisent par leur architecture modeste, sans

¹²⁵ Cette exposition est un rappel de la proposition du programme d'affectation de 1999, au niveau du palais 23, comme musée de la régence d'Alger qui a pour rôle la reconstitution des scènes de vie des Raïs à travers des maquettes, photos et reproductions des navires utilisés par les Raïs.

décoration. Leur particularité réside dans leur homogénéité, cohérence et la position de leurs accès qui donnent sur l'ancienne rue « Sabaa Tbaren »¹²⁶(Hocine, Malika, 2016).

Maison n°05 : Bibliothèque dépendant du musée des arts et traditions populaires.

Maison n°07 : Bureaux de la direction générale du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.

Maison n°09 : local des employés d'entretien.

Maison n°11 : Bibliothèque du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.

Maison n°13 : Bureau administratif dépendant du Musée National Maritime.

Maison n°15 : *La petite Mosquée « Masdjid Kâa Es-Sour » ou « Mosquée du pied de la muraille »* (Hocine, Malika, 2016, P250), elle est visitable en tant salle de prière (Figure : 30) et abrite des mises en scène et quelques expositions de la calligraphie Algérienne.



Source : Auteur DJABROUHO. H / juillet 2022



Source : Auteur DJABROUHO. H / juillet 2022

Fig. 29 : Bibliothèque de CACPR au niveau de Douiran°11.

Fig. 30: La mosquée « Masdjid Kâa Es-Sour » (Msid)- Douira n°15-

▪ Les bâtiments A et B :

Lors des travaux de restauration des bâtiments A et B, une mosaïque romaine¹²⁷ a été découverte, au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment B. (Figure 32).

Les bâtiment A et B ont leurs deux premiers niveaux affectésactuellement au centre de documentation de l'Office National de Gestion et d'exploitationdes biens culturels Protégés (OGEBC) – Archives et bibliothèque -, alors que le deuxieme niveau abrite une salle de conférences .

¹²⁶ Les sept tavernes

¹²⁷ Cette mosaïque, représentant un paysage de type marin datant du IIIe-Ive siècle, atteste que l'occupation des lieux date de l'époque romaine.



Fig. 31 : La salle de conférence - bâtiment A-



Fig. 32 : Les vestiges de la mosaïque romaine- Bâtiment B-

▪ **Les bâtisses :**

L'ensemble des trois bâtisses (n°8, 10 et 12) est le résultat des effondrements qu'a connus le Bastion 23, à l'époque française, pour la réalisation de l'actuel boulevard Amara-Rachid (Hocine, Malika, 2016). Elles sont affectées aux bureaux des différents services de l'administration qui assure la gestion du Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs.



Fig. 33 : Le patio des bâtisses (n°8, 10 et 12)



Fig. 34 : L'accès principale des bâtisses (n°8, 10 et 12)

▪ **La Batterie Ramadane Pacha :**

C'est la partie de la fortification du côté Nord-ouest du fort. Elle fait face à la mer et était pourvue de canons, à l'époque ottomane. (Figure 35) . L'ancienne Batterie abrite actuellement des concerts et des spectacles durant toute l'année.

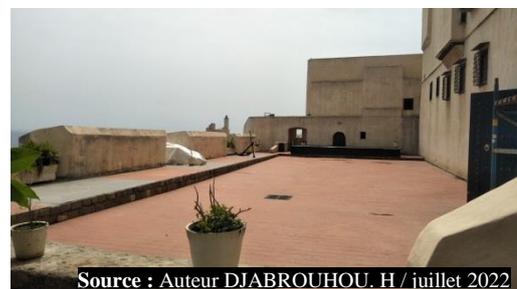


Fig. 35 : La Batterie du Bastion 23 (Terrasse extérieure)

▪ La cour intérieure :

Cet espace, aménagé en place, est le résultat des différents effondrements et destructions de maisons qu'a subi le Bastion 23, à l'époque française. Cette cour se situe ainsi entre l'ancienne rue ottomane la rue Sabaa Tabaren, la bâtisse 8, les bâtiments A et B et le boulevard Amara-Rachid. Elle est réservée à la détente, et, occasionnellement, aux concerts et spectacles. (Figure 36)



Source : Auteur DJABROUHO. H / juillet 2022
Fig. 36 : Vue sur la placette centrale (Cour intérieure) du Bastion 23.

▪ Le parking :

C'est un petit espace réservé uniquement aux véhicules de services du Bastion 23. Le stationnement des voitures des délégations officielles se fait à proximité.

d-Le Parcours de visite :

Le parcours de visite commence depuis le palais 18, mitoyen à l'entrée principale du complexe historique, puis il continue vers le palais 23, qui se trouve tout près, ensuite, le visiteur a le choix d'aller directement vers la Batterie pour rejoindre le chemin de Ronde, le long de la mer ou de passer par le sabbat qui mène aux maisons de pêcheurs, la placette centrale et le palais 17. Le visiteur peut faire l'inverse en commençant par le sabbat qui mène vers les maisons des pêcheurs et la placette et en terminant par la Batterie, pour enfin revenir au point de départ et la sortie. Il y a lieu de remarquer qu'il n'y a aucun document (dépliants, affiches, cartes, et) montrant ces parcours. Par conséquent, le public suit naturellement ces parcours¹²⁸ (Figure 24).

e-Les types de visites organisées :

Trois types de visites ont été mises en place :

- **Les visites guidées :** elles sont souvent réservées aux délégations officielles et au public. Elles permettent de mieux découvrir le monument et de mieux l'apprécier.

¹²⁸ Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs (CACPR), 2022

- **Les visites libres** : elles sont effectuées individuellement ou en groupes dans les espaces ouverts au public. Elles permettent aux visiteurs d'être libres dans le choix de leurs parcours pour visiter cet ensemble historique¹²⁹.

- **Les visites pédagogiques**: elles sont effectuées en groupes. Elles concernent, en particulier, les enfants, de tout âge et de différent cycle éducatif. Le nombre de visites pédagogiques a atteint en 2021, 14 visites avec 351 étudiants, et en 2019, 39 visites avec 1160 enfants¹³⁰.

- **Les visites officielles** : programmées ou non programmées. Le nombre de délégations étrangères de différentes nationalités en 2021 est de 06 visites avec 75 personnes et pour 2019, 36 visites, avec 333 visiteurs¹³¹.

Malgré les circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, et le protocole de mesures sanitaires et de précaution, qui a quelque peu influé sur la fréquentation du public au Bastion 23, le nombre de visiteurs, lors de son ouverture en 2021, a atteint le nombre de 2170 visiteurs¹³².

f-Expositions et activités temporaires :

Le Bastion 23, organise au cours de l'année des événements culturels nationaux et internationaux et met à la disposition des créateurs, artistes et artisans, les patios des palais, l'ancienne Batterie, et ainsi que la placette centrale, pour programmer les activités artistiques et culturelles (spectacles, concerts et, ateliers, etc.), et pour exposer les œuvres d'arts et artisanales. Différents aménagements sont effectués selon le type et les exigences de l'activité organisée.

Le Bastion 23 a enregistré une fréquentation égale à 3923 visiteurs, lors des manifestations et activités culturelles et artistiques en 2019¹³³. Sa fréquentation par le public lors de ces événements est plus importante par rapport aux jours où il n'y a pas d'expositions ou d'activités artistiques. Ceci prouve que le public est plus attiré par ces événements, mais c'est aussi l'occasion de découvrir l'architecture du lieu qui met en scène les expositions et activités programmées.

¹²⁹ Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs (CACPR), 2022.

¹³⁰ Idem

¹³¹ Idem

¹³² Idem

¹³³ Idem



Fig. 37 : Concert au niveau de la Batterie.

Source : CACPR/ juillet 2022



Fig. 38 : Conférence au niveau du patio du Palais 18. Source¹³⁴



Fig. 39 : Exposition artisanale, au niveau du patio du « Palais 17 ».

Source : CACPR/ juillet 2022



Fig. 40 : Ateliers-activités artistiques enfantines au niveau du patio « Palais 17 ».

g- Cinématographie :

Le Bastion 23 a été la scène du tournage de plusieurs films, tels que le film de « Zaphira, dernière princesse du royaume d'Alger », tourné en 2021, dans les ruelles du Bastion 23. Cette activité participe aux retombées économiques locales.

h- Outils d'interprétation pour les visiteurs :

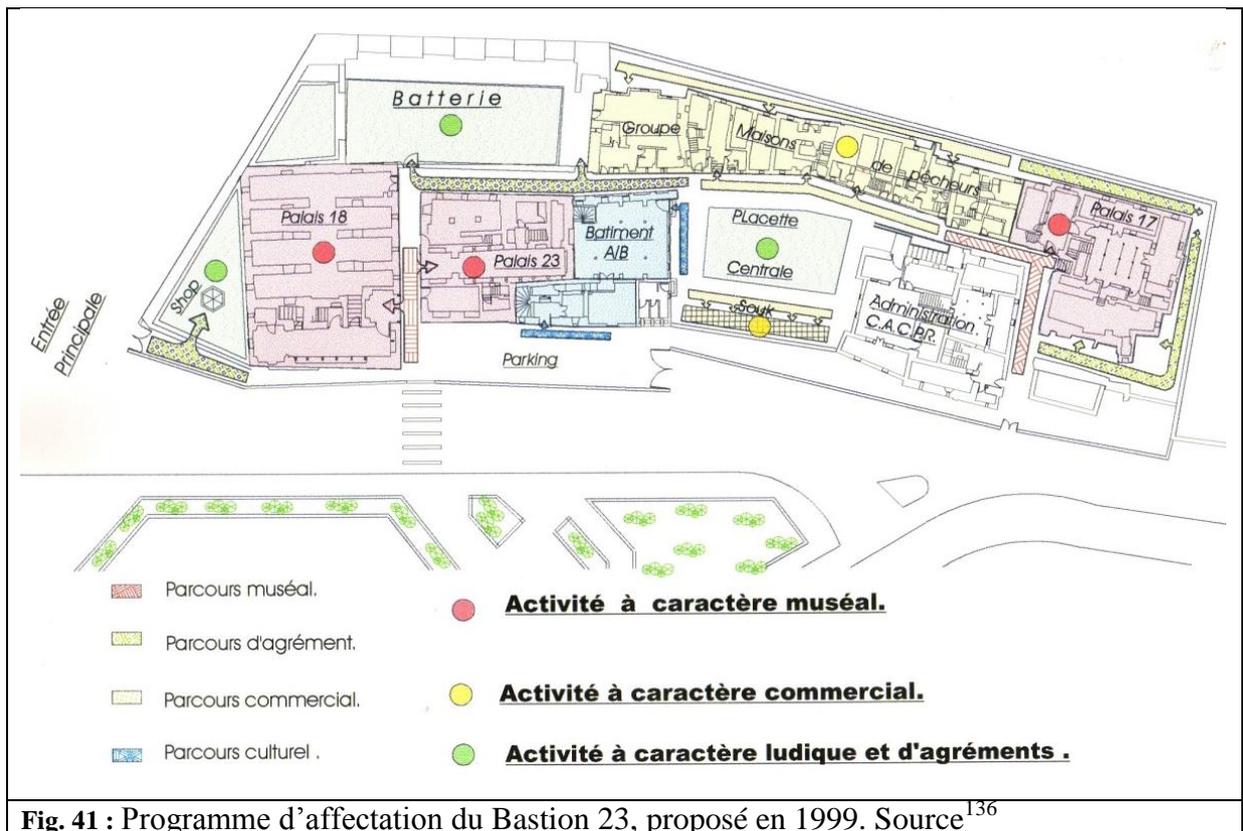
La présence de panneaux signalétiques et de dépliants (en langue arabe et française) fournissent les informations nécessaires sur le site historique.

Au niveau de l'accueil, le réceptionniste, vend aux visiteurs des dépliants, et des ouvrages, relatifs au Bastion 23 en particulier, et au patrimoine d'Alger d'une manière générale.

¹³⁴ Centre des Arts et de la Culture du Palais des Raïs (CACPR), 2022, [Data file].
 Available at : <https://web.facebook.com/Palaisdesrais.CACPR/photos/pcb.1155255912004486/1155255755337835> (consulté le 28/06/2022). Alger

i- La proposition d'affectation du Bastion 23 en 1999 :

Dans le but de la dynamisation et la mise en valeur de l'ensemble historique du Bastion 23, et pour qu'il puisse jouer le rôle du pôle économique à l'échelle de la ville, un programme d'affectation a été établi, en 1999, sur la base de la spécificité fonctionnelle nécessaire pour chaque partie du Bastion 23. La prédominance est principalement d'ordre muséal, mais, avec d'autres affectations secondaires d'ordre économique et commercial, dans le but d'attirer le public et d'assurer la fréquentation régulière de cet ensemble¹³⁵.



La proposition esquissée de ce programme est résumée dans le tableau comparatif ci-dessus :

¹³⁵ Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs., 1999, Programme de gestion globale des espaces du Bastion 23, Archive de l'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés (OGEBC).

¹³⁶ Idem

CHAPITRE 2 : ÉTAT DE L'ART

Tableau 1: La comparaison entre la proposition du programme d'affectation du Bastion 23 en 1999 et les affectations actuelles (Juillet 2022)

N°	Structure	Programme d'affectation proposé en 1999	Programme d'affectation actuel réalisé -juillet 2022	Observation
01	Palais 18	Musée d'architecture de l'Algérie et de la Méditerranée.	Monument-musée.	Fonction partiellement maintenue.
02	Palais 23	Musée de la Régence d'Alger (Reconstitution des scènes de vies des Raïs).	Monument-musée.	Fonction partiellement maintenue.
03	Palais 17	Musée de miniature Algérienne.	Monument-musée.	Fonction partiellement maintenue.
04	Bâtiments A/B	Archives / Bibliothèque / Salle de conférence.	Archives / Bibliothèque / Salle de conférence.	Fonction maintenue.
05	Maison 5	Boutique / Cafétéria traditionnelle.	Bibliothèque dépendant du musée des arts et traditions populaires (ATP).	Fonction nouvelle.
06	Maison 7	Boutique d'artisanat / Boutique d'art / Agence touristique et artisanale ou bien représentation commerciale.	Bureaux de la direction générale du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.	Fonction nouvelle.
07	Maison 9	Boutique d'art / Couture et broderie traditionnelle.	local des employés d'entretien du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.	Fonction nouvelle.
08	Maison 11	Agence bancaire ou une représentation commerciale.	Bibliothèque du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.	Fonction nouvelle.
09	Maison 13	Boutiques / Agence culturelle, audio et cinématographique.	Bureau administratif dépendant du Musée National Maritime.	Fonction nouvelle.
10	Maison 15	Boutique d'art / Association / Librairie.	La petite mosquée « Masdjid Kâa Es-Sour » (Msid)	Fonction nouvelle.
11	Bâtisses 8/10/12	Agence de tourisme culturel national et méditerranéen.	Bureaux de l'administration du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs.	Fonction nouvelle.
12	Batterie	Concerts et spectacles.	Concerts et spectacles.	Fonction maintenue.
13	Placette centrale	Souk : Activités artisanales/collectionneurs (philatélistes, cartes postales anciennes, etc.	Détente / Concerts et spectacles.	Fonction nouvelle.

Nous avons remarqué que la proposition de programme d'affectation du Bastion 23, établie en 1999, n'est pas réalisée actuellement dans sa globalité, c'est uniquement quelques affectations à caractère culturel et muséal qui ont été maintenues, tels que Batterie (concerts et spectacles), bibliothèque, archives et salle de conférence, par contre les monuments-musée ont partiellement gardé les affectations prévues, et les autres espaces ont complètement changé la fonction envisagée.

j- Conclusion :

Vu sa constitution comme un prototype d'une architecture unique et originale, remontant à différentes époques historiques (romaine, ottomane) et étant donné ses valeurs historiques, culturelles, patrimoniales, artistiques, socio-économiques, et sa valeur d'usage, le Palais des Raïs, est considéré comme une richesse pour l'Algérie. Il mérite sa préservation et sa valorisation.

Une grande partie du Bastion 23 est affectée comme siège administratif et d'entretien et certains endroits sont fermés et non visitables. Ceci a un effet négatif sur la fréquentation du public et engage un sous-entretien de certains espaces. D'autres structures sont ouvertes au public en tant que monument-musée. Elles ne sont pas aménagées de manière à susciter l'intérêt de ce public et à encourager leur fréquentation.

Par contre, l'établissement d'expositions de traditions populaires et l'organisation des activités culturelles dans le Bastion 23, permet de combler cette sous-fréquentation en suscitant la découverte, l'appréciation de ses particularités architecturales et d'assurer son intégration dans le marché du tourisme culturel.

Dans l'esprit de garantir sa préservation, sa mise en valeur, et sa participation à la promotion économique de notre pays, par le biais de son intégration dans le marché du tourisme culturel, il faut bien étudier l'apport de son affectation avec les spécificités historiques et architecturales.

2.10. Conclusion du chapitre 2 « état de l'art » :

Ce chapitre « état de l'art », nous éclaire sur la bonne voie de la problématique choisie et nous guide vers la réflexion sur la mise en valeur économique des biens culturels immobiliers protégés. Cette valorisation joue le rôle de facteur alternatif du développement local par l'intégration des biens culturels dans la vie et la ville contemporaine. Elle constitue actuellement notre grande préoccupation et l'implication de tous les acteurs de la société civile (Etat, collectivités locales, habitants, associations, etc.), et l'utilisation des différents instruments juridiques nécessaires.

Nous concluons qu'il existe une relation étroite entre le patrimoine culturel immobilier classé et le tourisme culturel. Ce dernier renforce son attractivité et se nourrit par l'exploitation économique des sites et monuments historiques. Cette démarche de valorisation économique est un vecteur de développement local d'un pays.

CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE

3.1. Introduction :

L'origine du mot « Casbah » désignait la Citadelle qui surplombait la ville "la Médina", peu à peu le terme engloba la cité elle-même. Les remparts qui protégeaient la Casbah, ainsi que le haut et le bas de la cité ont aujourd'hui disparus. Construisant leur Casbah, les anciens avaient atteint au chef-d'œuvre d'architecture et d'urbanisme disait le Corbusier. (Rédha AMRANI, 2015, P120).

La Citadelle d'Alger, est indissociable de la Casbah d'Alger, elle forme un tout avec cette véritable forteresse, du fait de son appartenance naturelle au tissu urbain de la ville.

La Citadelle d'Alger, ou Dar El Soltane, représente avant tout un espace historique de la Médina d'Alger, par sa richesse culturelle et artistique, de l'époque ottomane. De par son appartenance à la Médina, elle est classée au patrimoine de l'UNESCO, en 1992, et inscrite dans le périmètre du secteur sauvegardé (en 2012)¹³⁷.

En effet, il s'agit, dans ce travail, de s'interroger sur la valorisation économique de ce bien culturel immobilier protégé qui a ouvert ses portes aux visiteurs le 20 novembre 2020¹³⁸, uniquement pour les parties restaurées (Figure.42), car le complexe est toujours en travaux de restauration.



Fig. 42 : Citadelle des années 2005-2011. Source¹³⁹

¹³⁷ PPSMVSS Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés

¹³⁸ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹³⁹ PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

3.2. Situation du site « Citadelle d'Alger » :

La Citadelle « Casbah » est édifée au point culminant de la ville qui se présente sous la forme d'un triangle formant le quartier actuel de la Casbah d'Alger. D'une superficie de 1.3 ha, cette forteresse se situe à une altitude de 118 mètres par rapport au niveau de la mer et ce pour des besoins évidents de défense¹⁴⁰. Elle couronne ville d'El Djazaïr du côté Sud-ouest. Cette position lui permettait d'avoir une vue d'ensemble sur toute la ville et sur le port. Elle est limitée du côté Nord-ouest par la caserne Ali Khodja, du côté Est par la Casbah à travers le boulevard de la Victoire et du côté Sud par une zone militaire (Figure.43).

La Citadelle a subi une amputation à travers l'aménagement de l'Avenue Mohamed Taleb, en 1844, divisant l'ensemble du site en deux parties séparées¹⁴¹.



Fig. 43: Localisation de la Citadelle d'Alger dans le secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger¹⁴².

¹⁴⁰ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁴¹ Idem

¹⁴² Idem

3.3. Délimitation et environnement du site d'intervention :

Le site, communément appelée Dar-El-Soltane est situé dans la partie haute de la Casbah d'Alger à la limite de l'extension de la vieille ville d'Alger. Dans ses abords immédiats, côté Ouest, il est délimité par la Mosquée El Berrani et les deux unités, douirettes, attenantes. Au Sud-ouest, il est limité par le Boulevard de la Victoire et la Casbah d'Alger et au Nord-ouest et Sud-ouest par la zone militaire (Fig.61). Sa présence près des arrêts de bus facilite le déplacement du public.

Il y a lieu de noter que des vestiges archéologiques de grande valeur historique ont été découverts en 2017, lors des travaux de consolidation et de restauration engagés par la Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Alger (DEP-WA), dans les abords immédiats de Djamaa El Berrani (Côté Nord-est)¹⁴³.

Entre le complexe monumental de la Citadelle d'Alger et la Maison du millénaire, se situe la prison Serkadji (Ex Barberousse), monument historique classé sur la liste du patrimoine national. C'est un lieu de mémoire, lié à la guerre de libération nationale, destiné à être un musée de la mémoire¹⁴⁴.

L'étude de restauration et de muséification du bâtiment est actuellement en cours en vue de sa reconversion en Musée Public National, mené dans le cadre de la coopération intersectorielle. Le Ministère de la justice a procédé, en coordination avec le Ministère de la Culture et des arts, à la création du texte réglementaire de création du musée public national de la prison Serkadji en 2018¹⁴⁵.

¹⁴³ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁴⁴ ALGERIE /REGION ARABE CASBAH D'ALGER (c.565) SITE CULTUREL CLASSE EN 1992 SUR LA BASE DES CRITERES (ii) (v),2020, [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/document/185425> (consulté le 12/06/2022). Alger

¹⁴⁵ ALGERIE /REGION ARABE CASBAH D'ALGER (c.565) SITE CULTUREL CLASSE EN 1992 SUR LA BASE DES CRITERES (ii) (v),2020, [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/document/185425> (consulté le 12/06/2022). Alger

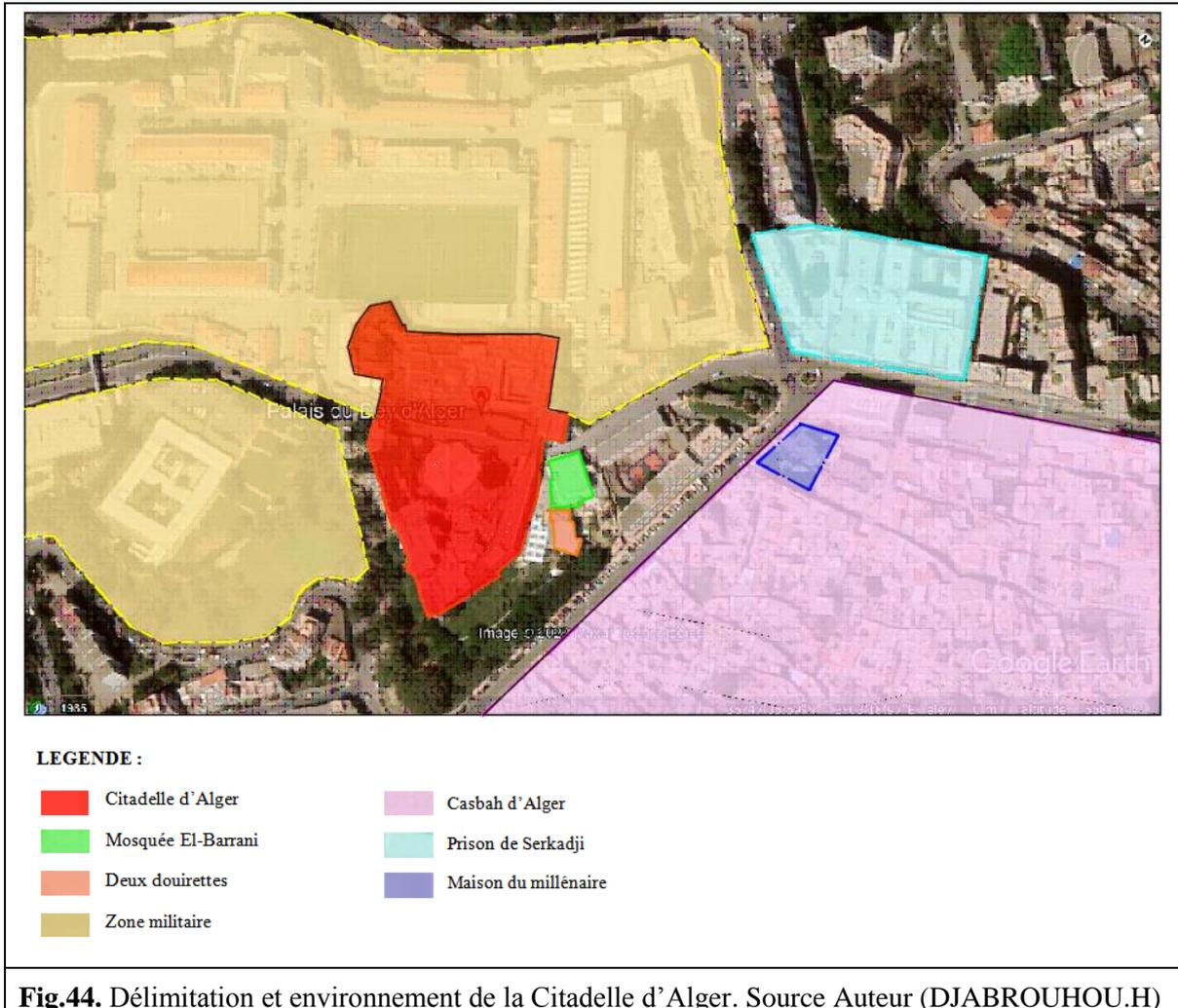


Fig.44. Délimitation et environnement de la Citadelle d'Alger. Source Auteur (DJABROUHOU.H)

3.4. Historique de la Citadelle d'Alger :

Sa construction remonterait au -début du XVIème Siècle (Alain Bouineau, 1985, P 2), sur l'ordre de Aroudj, et a été étendue par Mustapha Pacha¹⁴⁶. Son rôle est avant tout militaire et elle appuie les forteresses et les batteries d'El Djezaïr jusqu'en 1817, année où l'avant dernier Dey « Ali Khodja », a décidé de quitter le Palais d'el Djenina dans la Basse Casbah, alors, siège du gouvernement d'Alger de l'époque. A partir de cette date le pouvoir s'installe à la Citadelle. Elle devient résidence et siège du pouvoir de la Régence d'Alger¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁴⁷ Idem

Fortifiée de nouveau à l'arrivée du Dey Hussein Pacha, en 1818, qui l'aménagea en fonction de son nouveau rôle, en siège du pouvoir, de l'administration, de la justice et des finances, la Citadelle comprenait¹⁴⁸ :

La Citadelle comprenait ainsi :

1. Le Palais des Beys et ses dépendances, est réservé aux Beys de Constantine, Médéa et Oran ;
2. Une poudrière qui servait à la fabrication et stockage du salpêtre. C'est aujourd'hui l'unique spécimen architectural de ce genre en Algérie et au Maghreb ;
3. Les Casemates, édifice fortifié, servant de refuge aux janissaires ;
4. Le Palais du Dey et ses dépendances divisés, à l'époque du Dey, selon leur fonction et leur architecture, comme suit :
 - Un secteur réservé aux femmes « Harem » ;
 - Appartements du Dey et le kiosque ;
 - Salles de réunions du Diwan (lieu du fameux incident du «coup d'éventail» à l'encontre du consul français en 1827 et prétexte à l'invasion de l'Algérie en 1830);
 - Cuisine et hammams ;
5. Le Bloc d'entrée principale à la Citadelle d'Alger, appelé « Skiffa ¹⁴⁹ » ;
6. La Mosquée réservée au Dey et à son protocole ;
7. Un quartier réservé aux Janissaires ;
8. La Mosquée des Janissaires ;
9. Le Pavillon et Jardin d'été ;
10. Le Parc d'Autruches ;
11. Le Hammam et Foyer des Janissaires ;
12. Un bâtiment réservé à la distribution d'eau ;
13. Les sept batteries réparties sur les différentes ailes de la Citadelle¹⁵⁰.

Elle est transformée dès le début de la colonisation française, en 1830, en caserne et elle connaît plusieurs transformations. En 1840, certains de ses secteurs furent transformés en hôpital militaire. Elle est classée « Monument Historique » dès 1887¹⁵¹.

¹⁴⁸ Idem

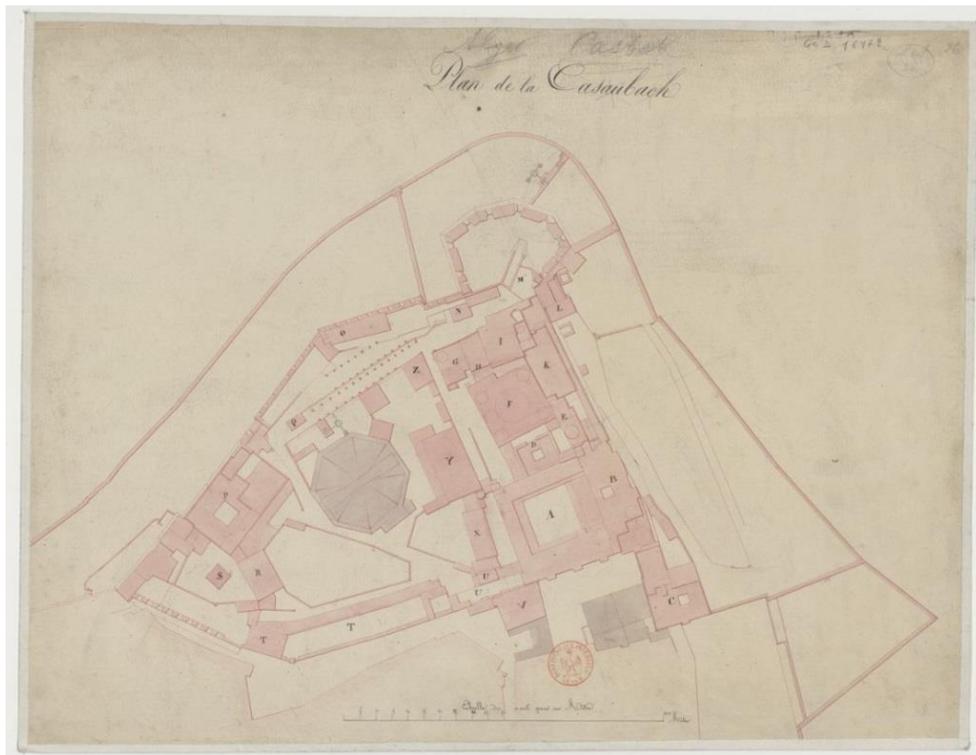
¹⁴⁹ La Skiffa, unique accès du complexe historique, fût construite en 1591-1592

¹⁵⁰ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

À l'occasion du centenaire de la prise d'Alger, en 1930, certaines de ses parties (Mosquée du Dey, Poudrière) furent transformées en 1930, en un musée colonial militaire¹⁵².

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, tout ce que contenait ce musée fut pris par la France et ces lieux furent habités par quelques 173 familles de squatters algériens (Environ 1500 personnes). En 1974, ces familles sont relogées suite à la décision du gouvernement de prendre en charge ce complexe historique et culturel¹⁵³.

De ce fait, une première étude de restauration et de mise en valeur de la Citadelle d'Alger, est lancée dans les années 80 et l'atelier de conservation des monuments historiques « PKZ », bureau d'études polonais et une équipe algérienne « l'Atelier de Restauration de la Citadelle « ARC » prennent en charge l'étude de restauration qui sert de base aux premières restaurations. En 2006, la décision est prise d'actualiser cette étude. Celle-ci sert de base aux actuels travaux de restauration¹⁵⁴.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fig. 45 : Carte Citadelle d'Alger 1830. Source¹⁵⁵

¹⁵¹ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁵² Idem

¹⁵³ Idem

¹⁵⁴ Idem

¹⁵⁵ Gallica.,Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE D-16472, Carte Citadelle d'Alger 1830, [Data file]. Available at : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8494210v/f1.highres> (consulté le 27/03/2022). Alger

3.5. Critères du choix du site :

Pour le cas d'étude notre choix c'est porté sur la Citadelle d'Alger pour les raisons suivantes : d'une part parce que c'est un site classé patrimoine national et mondial inscrit dans le périmètre du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger. D'autre part, du fait qu'il se caractérise par ses spécificités historiques, culturelles, architecturales et esthétiques, liées à son caractère patrimonial, ainsi par son accessibilité, sa situation géographique stratégique. Ce choix a été aussi motivé par le fait qu'il a été mis nouvellement en exploitation pour les parties restaurées, avec les retombées économiques attendues. Tous ces facteurs participent à enrichir notre travail de recherche.

En fait, notre choix est dicté par la nature et l'objet même de notre projet de thèse nécessitant la valorisation économique du patrimoine culturel immobilier protégé, où la dialogique patrimoine-développement économique est fortement constatée.

3.6. Description spatiale du complexe historique :

Malgré un caractère militaire prononcé, la Citadelle présente, à sa dernière phase de construction, trois types d'architecture : militaire, religieuse, civile et palatiale. On y trouve ainsi des espaces de repos et de détente comme les jardins, les pavillons, rues, ruelles, et allées...etc. Elle se présente ainsi sous la forme de trois quartiers distincts ayant chacun sa structure propre : le Quartier du Dey, le Quartier des Beys et le Quartier Central¹⁵⁶. (Figure.58)

3.6.1. Le quartier du Dey :

Il représente un fragment de tissu urbain doté de toutes les qualités d'une rue piétonne du centre-ville et se compose des structures suivantes : le Palais du Dey, la Mosquée du Dey, Pavillon d'Eté, la Mosquée des Janissaires, Bains et foyer des Janissaires, le Quartier des Janissaires, le Bastion portant la Batterie 5.¹⁵⁷ (Figure 58)

¹⁵⁶ PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

¹⁵⁷ Idem

a. Le Palais du Dey :

Le Palais du Dey est l'édifice emblématique de la ville d'Alger. Il est situé au Sud-ouest de la Citadelle (Figure.58). Il est construit après l'installation du Dey à la Citadelle, en 1817¹⁵⁸.

La Skiffa, unique accès du complexe historique, fût construite en 1591-1592. Elle occupe l'angle Est de cet édifice. Le tout constitue un ensemble très homogène¹⁵⁹.



Fig. 46: Vue sur le patio du Palais du Dey. Source. Auteur. DJABROUHOU.H

Le Palais du Dey a été reconverti en 1930, en musée de l'armée française et déclaré bien vacant en 1962. Suite à cela, plusieurs familles y ont habité. Ces différentes occupations (Caserne, musée, habitations) ont conduit à plusieurs transformations et dégradations qui ont défigurés les espaces. Il est prévu dans le projet de restauration de restituer l'ensemble des espaces tel qu'ils étaient en 1830. Le Palais est organisé autour d'un grand patio sur quatre niveaux avec une surface utile de 3603 m² ¹⁶⁰.

b. La Mosquée du Dey :

Elle fût construite entre 1817 et 1818 par Hussein pacha, selon le modèle des mosquées ottomanes. Elle est destinée à l'usage exclusif du Dey. Elle est située dans la partie Ouest de la Citadelle (Figure.58), et a abrité le musée colonial de l'armée française, en 1930. De forme carrée, elle repose sur cinq voûtes en berceau. A l'étage, se trouve la salle de prière, et deux pièces formant l'Appartement de l'Imam. La salle de prière est couverte d'une grande coupole centrale et d'un ensemble de cinq petites coupoles latérales. Le minaret est couronné par des pinacles ceinturés d'une corniche et agrémentée d'une frise¹⁶¹.



Fig. 47 : Mosquée du Dey Source. Auteur. DJABROUHOU.H

¹⁵⁸ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁵⁹ Idem

¹⁶⁰ Idem

¹⁶¹ Idem

c. Pavillon et jardin d'été :

Le Pavillon d'été est situé dans la partie Nord-est de la Citadelle, entre la Mosquée des Janissaires et la Skiffa (Figure.58). Le niveau inférieur est construit probablement au 17^{ème} siècle et le second niveau est ajouté au 18^{ème} siècle. De forme parallélépipédique, le bâtiment est composé de deux niveaux. Une partie du jardin annexé au pavillon est détruite en 1844, lors du percement de l'avenue Mohammed Taleb. La surface utile du Pavillon d'Eté est 206 m².¹⁶³



Fig. 48 : Pavillon et jardin d'été (vue d'extérieur).Source¹⁶²

d. Mosquée des Janissaires:

La Mosquée des Janissaires appelée, Ancienne Mosquée, est implantée en face de la Mosquée du Dey (Figure.58). Elle est construite selon le modèle local (algérois), au 17^{ème} siècle¹⁶⁴.



Fig. 49 : Mosquée des Janissaires (vue d'extérieur).Source.Auteur. DJABROUHOU.H

Le bâtiment, de forme Parallélépipédique, est flanqué d'un minaret de forme octogonale. Il se compose d'un rez-de-chaussée, et d'un sous-sol voûté, avec une surface utile de 406 m².¹⁶⁵

e. Bains des Aghas : (Hammam des Janissaires)

Les Bains des Aghas sont localisés entre la Mosquée du Dey, le Quartier des Janissaires et la rampe (Figure.58). L'ensemble est composé de deux corps de bâtiments distincts : la salle de repos sur deux niveaux et les salles du hammam. La surface utile est de 222, 65 m².¹⁶⁶



Fig. 50 :Hammam des Janissaires. Source. Auteur. DJABROUHOU.H

¹⁶² Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBC)

¹⁶³ Idem

¹⁶⁴ Idem

¹⁶⁵ Idem

¹⁶⁶ Idem

f. Quartier des Janissaires :

Le Quartier des janissaires se situe dans la partie Ouest de la Citadelle (Figure.58). Il est constitué d'un ensemble de bâtiments (2 grandes salles, 3 appartements, hammam avec latrines, long corridor, et d'autres pièces), construit sur deux étages, le long du fragment Nord-ouest des remparts de la Citadelle. La façade Nord-ouest du Quartier est constituée du rempart extérieur donnant sur le Quartier Général de la Défense Nationale¹⁶⁷.



Fig. 51 : Quartier des Janissaires (vue d'extérieur)
Source. Auteur. DJABROUHOU.H

g. Batterie N°5 :

Le Bastion, dénommé « Batterie 5 », est situé au Sud-ouest du complexe historique (Figure.58), est un ouvrage massif en terre-plein. Il est appelé à subir des modifications dans le cadre de l'actualisation de l'étude de restauration¹⁶⁹.



Fig. 52 : Batterie N°5 .Source¹⁶⁸

3.6.2. Quartier Palais des Beys :

Le Quartier des Beys se distingue par sa position en belvédère dominant l'étendue de la Médina. Il est organisé autour d'un jardin suspendu agrémenté d'un kiosque. Ses structures principales sont le Palais des Beys, le Pavillon de repos ainsi que la Batterie 2 surplombant la Médina. (Figure 58)

Palais des Beys et ses dépendances :

Cet édifice servait de résidence aux 3 Beys - gouverneurs des provinces (Beyliks) de l'Est (Constantine), de l'Ouest (Oran) et du Sud (Médéa) lors de leur séjour à Alger pour la remise de l'impôt. Il est localisé dans la partie Sud-est de la Citadelle¹⁷⁰. (Figure.58) et est constitué de plusieurs dépendances, à savoir, le Pavillon des Femmes, le Jardin d'Hiver et la Batterie 2. Ce monument est assis sur les



Fig. 53 : Palais des Beys. Source. Auteur. DJABROUHOU.H

¹⁶⁷ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁶⁸ Idem

¹⁶⁹ Idem

¹⁷⁰ Idem

remparts et se développe sur quatre niveaux. Les différentes pièces sont organisées d'un côté sur un puits de lumière et de l'autre sur un large patio rythmé par des colonnes massives¹⁷¹.

3.6.2. Le Quartier central :

On y trouve les Casemates, le Parc d'Autruches, la Poudrière et les Batteries 3 et 4 (Figure.58).

a. Les Casemates :

Les Casemates ont été probablement construites au XVI siècle. Elles sont situées dans la partie Nord-est de la Citadelle (Figure.58). Elles sont construites sur les remparts, sur deux niveaux. Elles sont constituées d'espaces voûtés en berceau qui reposent sur des piliers massifs, rectangulaires et d'une galerie de dix travées reposant sur des colonnes en tuf. La terrasse constitue la Batterie 1.¹⁷³



Fig. 54 : Vue sur les Casemates et jardin d'Autruches. Source¹⁷²

b. Le Parc d'Autruches :

Le Square, (autrefois jardin, dit le « Parc d'Autruches »). C'est le lieu le plus ouvert de la Citadelle (Figure.53). Il s'organise autour d'une grande place. On y trouve un puits et un pavillon. Il est délimité par un ensemble de bâtiments : la Poudrière, le Palais des Beys et les Casemates¹⁷⁴. (Figure.58)

c. La Poudrière :

La poudrière est l'un des seuls édifices militaires de la Citadelle d'Alger. Elle servait initialement à la fabrication et stockage de la poudre, boulets de canon, etc. Elle est l'unique spécimen au Maghreb, à être construite avec une forme octogonale. Elle est située dans la partie centrale de la Citadelle¹⁷⁵ (Figure.58).

¹⁷¹ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁷² Idem

¹⁷³ Idem

¹⁷⁴ Idem

¹⁷⁵ Idem

Elle a été reconvertie, en 1930, à l'occasion de la célébration du centenaire de l'occupation française, en musée¹⁷⁶ de l'armée française. Cette reconversion a donné lieu à des transformations encore visibles aujourd'hui comme la modification de son accès authentique et les grandes baies ouvertes sur ses façades¹⁷⁷.

En 1979, des vestiges de l'époque ottomane y ont été découverts au cours des recherches archéologiques. Dans le cadre d'un projet de mise en valeur de ces vestiges, une passerelle a été conçue en 2022, au-dessus de ses vestiges afin de rendre accessible aux visiteurs sans intervenir sur le tissu historique. Cette démarche permet de la Poudrière un monument-musée. Actuellement ce monument est restauré et réceptionné et prêt à être visité¹⁷⁸.



Fig. 55 : Vue d'extérieure de la Poudrière. Source. Auteur. DJABROUHOU.H



Fig. 56 : Vue d'intérieure de la Poudrière Source. Auteur. DJABROUHOU.H

d. Batteries 03 et 04 :

Ces Batteries situées dans la partie Sud de Dar El Soltane (Figure.58). En mars 2012, la Batterie 04 a connu un effondrement partiel (Muraille Sud-ouest). Le chantier de restauration est lancé en novembre 2012. Au cours des travaux, des anciennes strates sont apparues et une crypte archéologique a été aménagée¹⁷⁹.



Fig.57. La crypte archéologique de la Batterie 4.Source¹⁸⁰



Fig. 58. Vue sur de la Batterie 3.Source¹⁸¹

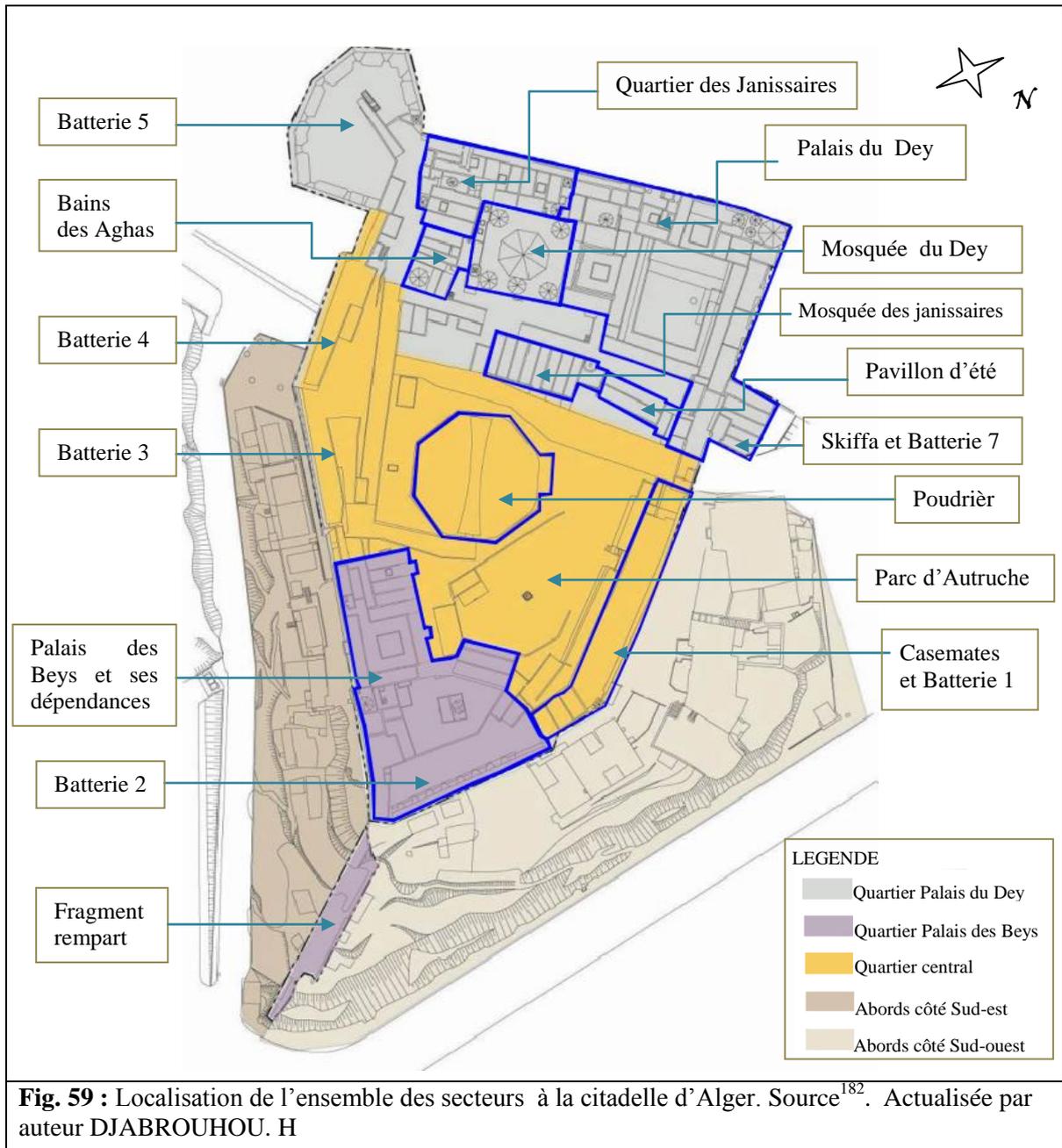
¹⁷⁶Musée de l'armée Française de l'Afrique du Nord (Maréchal Franchet d'Espérez)

¹⁷⁷ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁷⁸ Idem

¹⁷⁹ Idem

¹⁸⁰ Idem



3.7. Accessibilité et circulation :

3.7.1. Accessibilité extérieure :

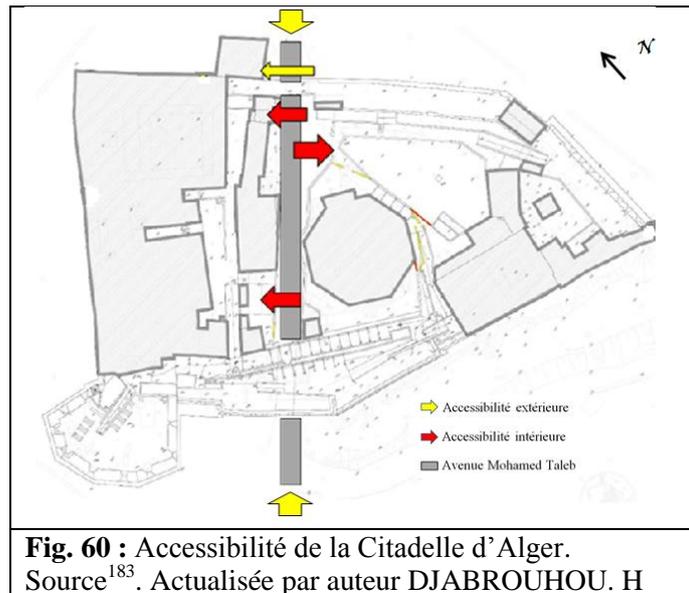
L'accès au complexe historique de la Citadelle d'Alger se fait par le Boulevard Mohamed Taleb, à travers le tunnel (transformation française de 1844). Le premier passage est situé au Nord-est, côté Skiffa et le second, au Sud-ouest, en-dessous de la Batterie 4. Un troisième accès de l'extérieur se fait par l'entrée authentique appelé Skiffa. (Figure.60)

¹⁸¹ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁸² PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

3.7.2. Accessibilité intérieure :

Le percement de l'avenue Mohammed Taleb a entraîné la création de trois accès à l'intérieur de l'ensemble patrimonial de la Citadelle d'Alger, dont deux donnent vers le Quartier du Dey et le troisième mène vers le Quartier central et des Beys (Figure.60)



3.8. Etat actuel de la Citadelle d'Alger :

L'opération de restauration du complexe monumental de la Citadelle d'Alger a commencé en 2006. Actuellement, deux monuments (Palais du Dey et Palais des Beys) sont en cours des travaux de restauration, deux autres (Les Casemates et Pavillon d'Eté) sont à l'arrêt, et quatre unités monumentales sont restaurées, réceptionnées et visitables, donc exploitables. Il s'agit du Quartier des Janissaires, du Hammam des Janissaires, de la Mosquée du Dey, et de la Poudrière. La Mosquée des Janissaires et les espaces extérieurs ne sont pas encore programmés à la restauration¹⁸⁴. (Figure 61)

¹⁸³ PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

¹⁸⁴ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

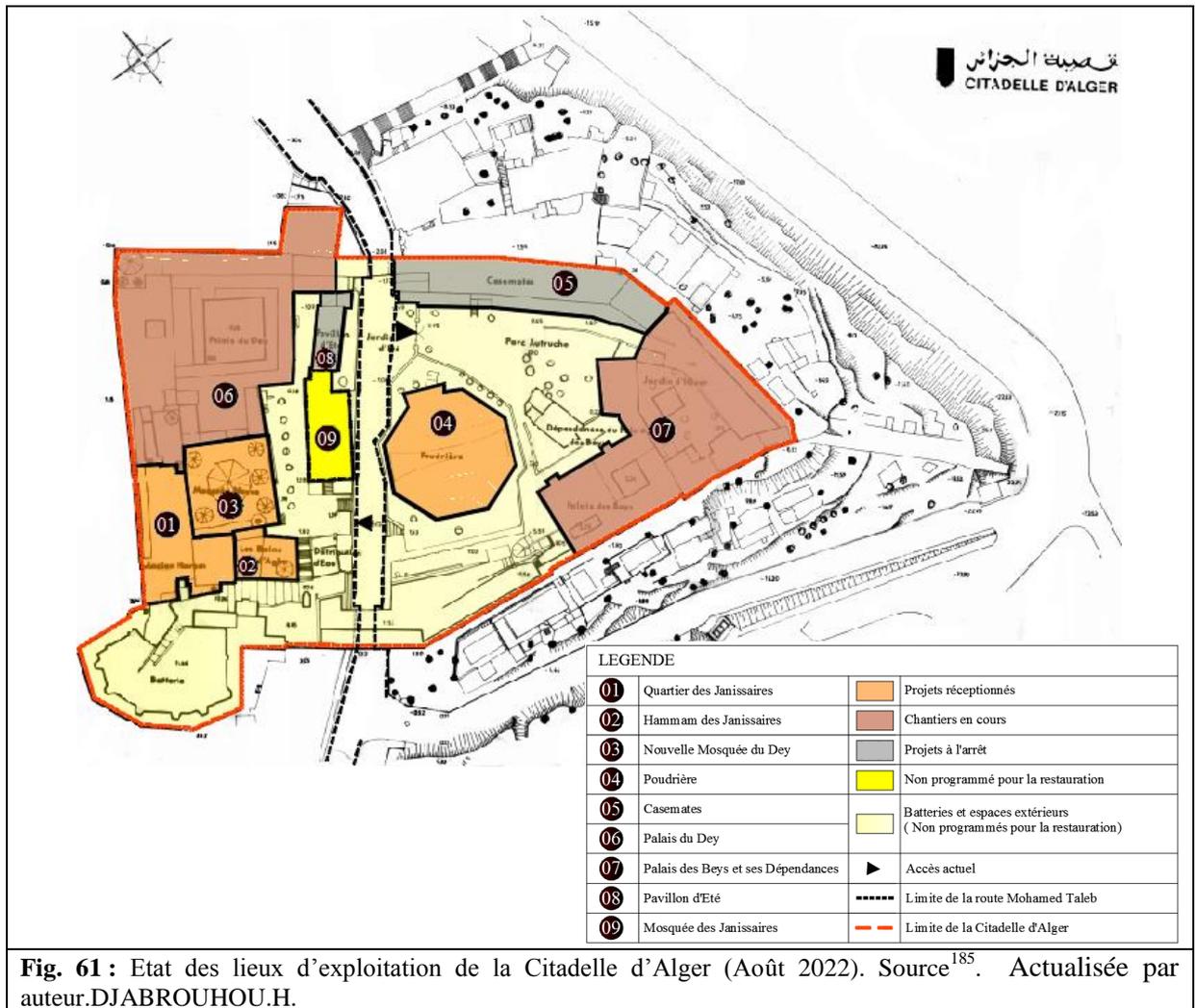


Fig. 61 : Etat des lieux d'exploitation de la Citadelle d'Alger (Août 2022). Source¹⁸⁵. Actualisée par auteur.DJABROUHO.H.

3.9. Analyse fonctionnelle de l'aire d'étude :

En vue de la valorisation de la Citadelle d'Alger, il convient de prendre en compte son aspect dans les années 1816-1830. Des programmes d'affectation ont été proposés, en 1985, 2007 et 2011, avant et lors des travaux de restauration, par le bureau d'étude Polonais PKZ, sur la base de la spécificité fonctionnelle requise pour chaque partie de la Citadelle d'Alger et d'une prédominance d'ordre muséal, avec d'autres propositions d'affectation d'ordre économique et commercial, et ce afin d'attirer les touristes et d'assurer une fréquentation régulière du site en optimisant les retombés économiques¹⁸⁶. La proposition de ces programmes, établie durant ces trois années est résumée dans le tableau ci-dessus :

¹⁸⁵ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBC)

¹⁸⁶ Idem

CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE

Tableau 2 : Les différents programmes d'affectation de la Citadelle d' Alger (1985/2007/2011)¹⁸⁷

N°	Désignation de l'édifice	Programme PKZ/ ARCA 1985	Programme PKZ/ ARCA 2007	Programme PKZ/ ARCA 2011
01	Entrée Principale de la Citadelle (Skiffa)	Entrée principale- Accueil touristique (caisse, consigne, information, etc.)	Entrée principale- Accueil / Billetterie	Entrée principale- Accueil / Billetterie
02	Casemates	Atelier d'Arts Plastiques-Accueil des visiteurs (Exposition sur l'histoire de la Citadelle / vente de souvenirs et produits artisanaux).	Boutiques d'artisanat, librairie, restaurant, etc.	RDC : Fonctions d'accueil- Ateliers d'artisanat au profit des artisans habitants de la Casbah d'Alger. Etage : Magasins d'artisanat algérois.
03	Poudrière	Salle Polyvalente (Spectacles de théâtre, ballet, musique, folklore-conférences) - expositions archéologiques permanentes « in situ » -	Centre d'interprétation audio-visuel consacré au patrimoine culturel national, notamment à l'Algérois (Espace cybernétique)	Galerie d'Art (Expositions temporaires)
04	Palais des Beys	Musée de la ville d'Alger-Expositions temporaires au niveau des terrasses - Buvette- Pavillon de repos des Femmes : salon de rencontre/café.	- Appartements d'hôtes, salons, restaurants, boutiques, etc. - RDC : Galerie d'Art contemporain - Pavillon de repos des femmes : Salon d'honneur.	Résidence d'hôtes. RDC : Résidence d'hôtes (Accueil). - Pavillon de Repos des Femmes : Administration du site de la Citadelle d'Alger.
05	Parc d'autruches	-Fêtes populaires-Exposition des produits artisanaux diversés.	Restitution du Parc d'Autruches (Square)	-
06	Pavillon d'Eté	Direction centrale de l'ensemble- Information visiteurs.	Boutiques d'artisanat	Restaurant gastronomique.
07	Mosquée des Janissaires	Administration-Bibliothèque et salle de lecture.	RDC : Bibliothèque. Sous-sol : Activités musicales (enregistrement, répétition, etc.)	RDC : Ateliers d'artiste. Sous-sol : Vente de produits de beaux-arts.
08	Hammam des Janissaires	Centre de recherche et de documentation	Librairie	Boutiques de souvenirs du complexe de la Citadelle et de la Casbah d'Alger.
09	Quartier des Janissaires	Centre de recherche et de documentation (suite)	Salle de conférence et annexes	Salles de conférences et de reproductions (Maquettes, vidéo, etc.)
10	Palais du Dey	Musée du site	Musée d'Art et d'Histoire d'Alger	Musée de l'histoire d'Alger
11	Mosquée du Dey	Exposition de la photographie-Atelier de	- RDC: restaurant spécialisé	- RDC : Galerie d'art (expositions

¹⁸⁷ PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE

		restauration	gastronomie traditionnel. -Etage : auditorium consacré aux chants traditionnels religieux. (polyphonie, orchestre musicaux, etc.)	permanentes, orientalistes d'Algérie, lithographies, etc.) - Etage : Evènementiel (Salle de représentations diverses : concert de musique acoustique, théâtre local, etc.
12	Batterie n°01	Promenade	-	-
13	Batterie n°02	Promenade	-	-
14	Batterie n°03	Promenade	-	-
15	Batterie n°04	Promenade	-	-
16	Bastion portant la Batterie 5	Détente -Locaux techniques-annexes « atelier de reprographie ».	A définir lors de l'actualisation des études de restauration	Fonction d'appui et locaux techniques.
17	Espaces extérieurs	Restitution des jardins historiques (jardin d'été, jardin d'hiver, etc.)	-	-

Il est à noter qu'actuellement aucune décision de programmation n'est prise officiellement, et de ce fait aucune suggestion des trois programmes d'affectation de la Citadelle établie au départ par PKZ n'est mise en application¹⁸⁸.

Par ailleurs, les prescriptions règlementaires spécifiques par sous-secteur (U.S.S3-A) du PPSMVSS, prévoient que la Citadelle d'Alger, la Mosquée El-Berrani et le vestige muraille Nord sont des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques, de même que la démolition est imposée pour les constructions précaires situées dans les abords de la Citadelle d'Alger. Elles sont destinées à être reconstruites à l'occasion d'opérations d'aménagement, conformément au règlement. Les espaces libres peuvent être construits, conformément au règlement¹⁸⁹.

Il faut noter également l'absence de parking. Actuellement, le stationnement des voitures du personnel et des délégations officielles se fait au niveau de l'avenue qui traverse la Citadelle. Il en va de même pour les restaurants, et cafétérias et tout ce qui touche à l'hôtellerie, dans l'environnement proche de ce site historique. C'est un point important pour assurer le confort des visiteurs et leur afflux.

3.10. Circuits de visite proposés :

Selon le plan de circulation proposé à l'intérieur de la Citadelle, par PKZ en 1985, le circuit de visite commence à partir de l'entrée principale : la Skiffa. Les circuits des visiteurs et du personnel y sont distincts afin d'éviter les croisements et garantir l'indépendance des deux activités¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁸⁹ PPSMVSS Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés

¹⁹⁰ PKZ BHZ –Ateliers de la Restauration des Monuments

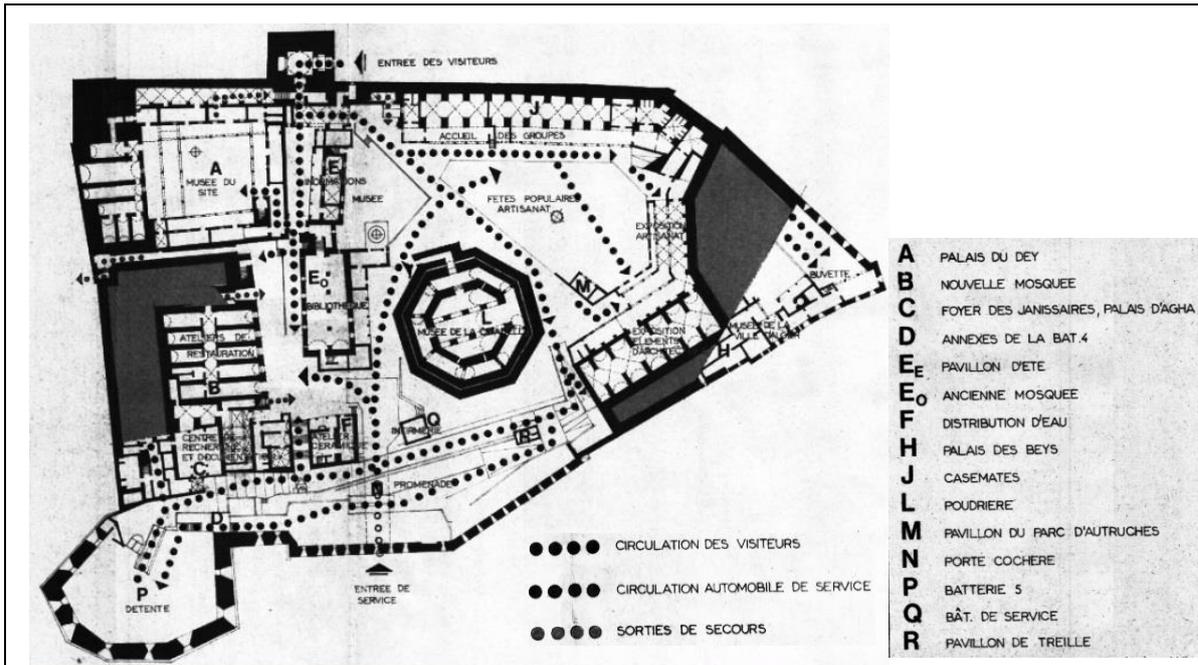


Fig.62 : Citadelle. Plan de la circulation selon le projet de 1985¹⁹¹.

3.11. Analyse économique et touristique :

La Citadelle d'Alger a été ouverte aux visiteurs pour la première fois au public, très curieux de découvrir cet héritage unique de la Médina d'Alger.

Dans l'état actuel des choses, l'activité économique la plus dominante à la Citadelle d'Alger est étroitement liée au tourisme, à l'industrie cinématographique et à la location de parties de certains espaces à des particuliers pour organiser des fêtes et des évènements, par le biais de conventions.

Les catégories de visiteurs constatés sont les jeunes, les enfants et ensuite les adultes. Les étudiants sont minoritaires comme le montre la Figure 63¹⁹³.

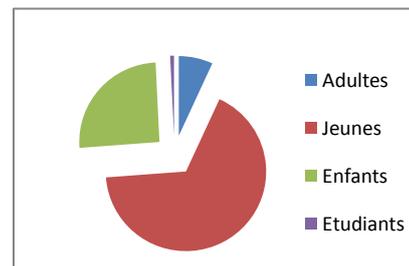


Fig.63. Répartition des visiteurs selon leurs catégories¹⁹²

¹⁹¹ Idem

¹⁹² Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBC)

¹⁹³ Idem

D'après la figure 64¹⁹⁴ on remarque que la fréquentation de la Citadelle connaît une diminution à partir de février 2021, à cause la crise sanitaire du Covid-19 et le confinement et mesures restrictives qui s'en sont suivis. Comme tous les sites visitables, le site est fermé le mois d'août. Après sa réouverture en Septembre 2021, la Citadelle a connu une augmentation du nombre de visiteurs. Il y a lieu de prévoir un meilleur étalement de la fréquentation du monument en saison d'hiver à cause des vacances scolaires aux mois de novembre et décembre.

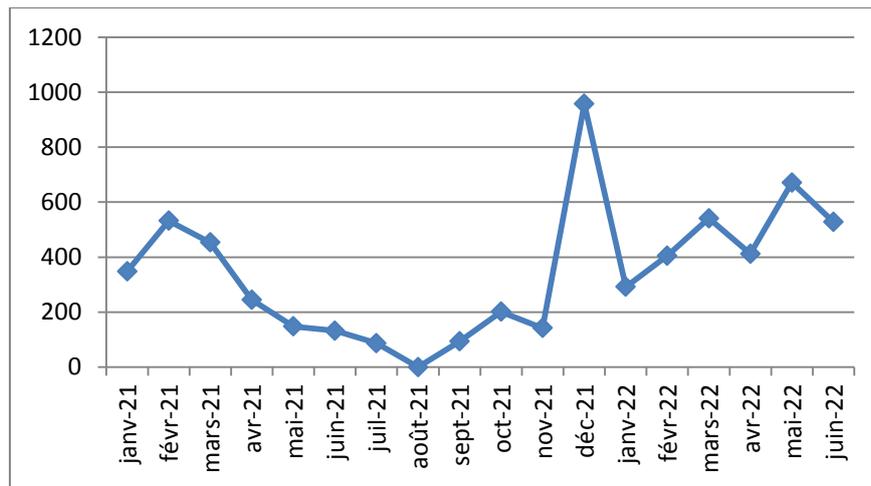


Fig.64. Statistiques du nombre de visiteurs relatives à l'an 2021, jusqu'à juin 2022. Source¹⁹⁵

3.12. L'exploitation et activités culturelles :

Depuis son ouverture au public, la Citadelle d'Alger organise, tout au long de l'année, des évènements culturels nationaux et internationaux. Le rez-de-chaussée du Quartier des Janissaires est mis à la disposition de créateurs, artistes, pour programmer leurs activités artistiques et culturelles (spectacles, concerts, ateliers, défilés de tenues de mode pour tenues traditionnelles, etc.). Dans le même endroit des conférences sont organisées¹⁹⁶.

Le premier niveau de la Mosquée du Dey (Voûtes en berceau) est mis à la disposition des artisans, pour l'exposition de leurs œuvres d'art et artisanales. Le Hammam des Janissaires abrite la Maquette de la Citadelle d'Alger (Etat des lieux des années 1980, avant les différentes opérations de restauration), et des expositions temporaires. Tout est fait dans le but d'attirer les touristes et de maximiser des retombées financières.

¹⁹⁴ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁹⁵ Idem

¹⁹⁶ Idem



Fig.65. Exposition artisanale, au niveau du premier niveau de la Mosquée du Dey. Source Auteur



Fig.66. Conférence au niveau du patio du Quartier des Janissaires. Source¹⁹⁷



Fig.67 Défilé de tenues traditionnelles (Mai 2022). Source Auteur



Fig.68 Visite scolaire (Février 2022). Source Auteur

Cinématographie :

La Citadelle d'Alger a été la scène du tournage de film de « Zaphira, dernière princesse du Royaume d'Alger », en 2021, avec les droits de tournage, fixés par un cahier des charges. Cette activité participe aux retombées économiques¹⁹⁸.

Outils d'interprétation, accueil, et pilotage :

A l'entrée de la Citadelle il y a un grand panneau descriptif de la Citadelle d'Alger, au niveau de la muraille extérieure, du côté du grand portail qui mène à la Poudrière. Il y a des panneaux explicatifs, à l'intérieur et à l'extérieur de quelques monuments mais ils ne sont pas suffisants. Par contre on note un manque flagrant de dépliants avec les informations nécessaires sur ce site patrimonial ainsi que des panneaux signalétiques.

¹⁹⁷ Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (OGEBEC)

¹⁹⁸ Idem

IL n'y a aucun espace d'accueil. La réception des visiteurs se fait d'une manière provisoire au niveau de la Mosquée des Janissaires. Il n'y a pas de guides qualifiés, cette fonction est assurée par un des employés de la Citadelle, qui expliquent et donnent des informations sur le monument.

3.13. Conclusion du chapitre 03 :

A la lumière de ce qui a été étudié dans ce chapitre, nous avons pu cibler les points d'appui et les faiblesses de l'état actuel de la promotion économique et touristique de la Citadelle d'Alger.

A partir de notre analyse, on constate que la Citadelle d'Alger est appelée à devenir « la curiosité » de la Capitale aux yeux des délégations et touristes étrangers et locaux. Elle peut être considérée comme un pôle économique de la ville, grâce à ses atouts et ses potentialités provenant de ses valeurs historiques, artistiques, architecturales, patrimoniales, culturelles et économiques. Son positionnement stratégique dans une zone touristique lui a permis d'être un lieu à forte attractivité touristique.

En ce qui concerne la situation économique de la Citadelle d'Alger, on constate qu'elle est aujourd'hui critique, car elle représente un taux de touristes instable qui ne connaît pas une croissance contenue. Il convient de signaler, que la majorité des visiteurs sont des jeunes qui peuvent apporter une grande contribution à la promotion du secteur touristique dans les années à venir.

A partir des différents programmes d'affectation qui ont été proposés et jamais approuvés, l'absence d'une solution convenue nous a permis de constater qu'il y avait un manque de coordination entre les différents acteurs. De ce fait, les solutions d'exploitation appliquées en faveur de la promotion économique de ce complexe historique ont été clairement irréfléchies et dispersées et dues à un contexte d'urgence. Nous n'en sommes pas encore à l'exploitation et mise en valeur idoine de ce complexe de grande importance historique.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

Le présent travail de master-recherche a pour ambition de déterminer la valorisation économique du patrimoine immobilier protégé et son apport au développement de notre pays, ainsi que d'expliquer le rapport existant entre le patrimoine immobilier et le tourisme culturel. A travers cette corrélation nous avons étudié la problématique de la valorisation économique de la Citadelle d'Alger.

Les questions soulevées dans le cadre de cette recherche, suscitées dans l'introduction générale, ont attiré au devenir de la citadelle d'Alger et s'interrogent particulièrement sur son rôle de moteur dans le développement économique à travers le tourisme culturel tout en maintenant sa valeur patrimoniale.

Afin de répondre à ces questionnements nous avons tenté de vérifier les hypothèses avancées. Tout au long de ce travail nous avons donc procédé comme suit :

Le fil conducteur qui a guidé notre pensée tout au long de cette recherche, nous a permis de traiter dans un premier temps l'articulation des concepts théoriques relatifs à la notion du patrimoine et du tourisme culturel qui représentent le noyau dur de ce travail. C'est ce qui nous a permis de nourrir notre réflexion.

Par la suite, nous avons examiné les textes législatifs, aussi bien nationaux qu'internationaux, relatifs à l'exploitation du patrimoine culturel immobilier. Nous avons constaté que cette question a été posée sur le plan international, dans les conventions et chartes. Il y fait mention de la protection, la conservation, la gestion et l'entretien du bien culturel, ainsi que de sa valorisation par sa réintégration dans la société actuelle, par l'affectation à des fonctions adéquates et utiles qui correspondent à ses spécificités.

Dans le cas national, plusieurs textes législatifs abordent la question de la mise en valeur des biens culturels protégés mis sous la protection de l'Etat par le biais du ministère de la culture et des arts, qui se charge l'état de leurs d'attribuer de nouveaux usages, et de proposer des programmes d'affectation qui tiennent compte de leur intégration dans la vie économique et sociale. Cependant, il n'est mentionné dans aucun texte le type d'usage ou le processus d'affectation.

Ensuite, nous avons analysé deux exemples de pays étrangers. Celui du Palais Topkapi en Turquie et de Ksar Ait Ben Haddou au Maroc, pour lesquels des stratégies et actions d'exploitation ont été mises en place, afin d'aboutir à la valorisation économique du bien culturel, qui joue un rôle dans le développement local par le biais du tourisme culturel. Ainsi l'identité culturelle du monument est mise en avant. Cette partie d'étude a permis de vérifier la deuxième et la troisième hypothèse.

L'étude de ces expériences nous a permis de comprendre le processus d'affectation d'une nouvelle fonction à un bien culturel. Ou bien il est présenté tel quel, c'est-à-dire en faire un « un monument-musée », sans aucune affectation, avec parfois des expositions temporaires ou de mise en scène. Ainsi, il est possible de promouvoir des activités artistiques, culturelles, cinématographiques et commerciales, à même d'assurer des bénéfices économiques dans le circuit touristique. Cependant, ces activités devraient être réglementées et surveillées pour ne pas devenir contreproductives, c'est à dire pour ne pas être en contradiction avec les mesures de préservation des biens culturels protégés.

Pour l'exemple de Ksar Ait Ben Haddou, la création de l'antenne du CERKAS, et l'organisation des ateliers de consultation locale, ainsi que l'élaboration de plusieurs plans de gestion, qui établissent une stratégie de sauvegarde, de restauration, de mise en valeur du bien dans une logique de développement durable et de la promotion touristique, en collaboration avec les pouvoirs publics et la société civile. Ces plans sont soutenus par le gouvernement marocain et l'UNESCO. Cette partie a permis de vérifier la première hypothèse.

Après cela, nous avons étudié dans le même contexte un exemple Algérien, celui du Bastion 23. En Algérie, l'affectation d'une nouvelle fonction se fait sans aucune étude préalable et suivie. Généralement elle se fait sur la base d'une décision politique, qui peut affecter l'identité même du monument on l'a vu dans le cas du Palais des Beys, à la Citadelle d'Alger où la solution retenue (Résidence d'hôtes) supposait des modifications profondes et la dénaturalisation de l'architecture des lieux.

D'un autre côté, nous avons confronté notre cas d'étude, afin de répondre à la première question préposée au début de cette recherche. Il était indispensable d'étudier ce bien culturel sur le plan économique, touristique et fonctionnel.

La Citadelle d'Alger est le site le plus représentatif des monuments de la Casbah Médina d'Alger et du patrimoine tangible de l'Algérie, au regard de son histoire événementielle et de l'authenticité de la majorité des éléments architecturaux et spatiaux qui le composent. Il regroupe en son sein différents types d'édifices : militaire, religieux, palatial, civil et autres espaces de détente tels que les jardins, pavillons, allées, rue et ruelles, etc., qui lui accordent un caractère particulier et unique par excellence.

L'objectif recherché est de procéder à la valorisation économique de ce bien culturel immobilier de valeur universelle.

Tout projet de mise en valeur du patrimoine doit pouvoir concilier préservation des vestiges et l'affectation des espaces suivant des fonctions adaptées n'altérant pas le bâti. Leur exploitation doit se faire dans le respect des valeurs patrimoniales.

Au terme de cette recherche qui répond à la question de la valorisation économique de la Citadelle d'Alger, et de la faire survivre en l'intégrant dans la vie contemporaine à travers le tourisme culturel. Dans ce sens ce bien culturel immobilier protégé peut devenir un vecteur du développement économique prometteur. Pour ce faire, on doit leur assurer une gestion pensée à long terme et trouver de nouvelles méthodes pour une exploitation bien étudiée. En affectant des fonctions et activités culturelles bien réfléchies, et compatibles à la typologie et à l'identité de la Citadelle d'Alger, pour ne pas perdre ses valeurs historiques, et patrimoniales et c'est l'objectif de notre recherche.

Dans les définitions rencontrées dans notre recherche, aucune ne parle du devenir des monuments et sites historiques avant ou après intervention. Cette notion a été négligée malgré son rôle important dans la conservation et la valorisation économique de ces biens dans le cadre du tourisme culturel.

La partie théorique de notre recherche, nous a aidés à répondre à la troisième problématique. Nous avons constaté que l'activité touristique pouvait renforcer la valeur historique du monument, comme elle peut la diminuer. La mise à l'activité touristique d'un patrimoine immobilier, va permettre d'assurer sa survie par son affectation à de nouvelles fonctions adéquates. Cette démarche s'avère indispensable, car elle seule peut assurer le maintien et la conservation du bien et renforcer sa valeur historique.

On a vu aussi dans cette phase d'étude que la sur-fréquentation du patrimoine culturel immobilier, conduit parfois à la détérioration et à la déformation de son caractère historique. L'analyse de l'exemple Ksar Ait Ben Haddou, et la Nouvelle Mosquée du Dey à la Citadelle d'Alger (Notre cas d'étude) nous a permis de répondre à cette question nous avons observé que l'activité cinématographique peut dénaturer les lieux, menacer leur pérennité et entraîner l'augmentation des coûts d'entretien.

Proposition d'affectation des fonctions et activités :

Programme d'affectation et d'activités culturelles, aux structures et espaces du complexe historique de la Citadelle d'Alger :

- Un seul musée dans le complexe historique de la Citadelle d'Alger, au niveau du Palais des Beys , musée d'art et d'histoire d'Alger, avec des expositions qui vont mettre en évidence tous les éléments, sur lesquels était basé le pouvoir à cette époque : les forces militaires (armes), les pièces de monnaie, les articles de cuisine (repas, vaisselle utilisée), les tenues, meubles et ameublement, et tout autres objets qui témoigne la période ottomane ;
- Laisser le Palais du Dey, sans aucune affectation. C'est un « monument- musée ». cela permettra de faire revivre ce bâtiment dans sa fonction d'origine, en illustrant la vie passée de ses occupants durant l'époque des derniers Deys, avec des expositions permanentes, et par des mises en scène. La même proposition pour la poudrière, Hammam des Janissaires.
- L'installation du siège de l'administration du complexe historique de la Citadelle d'Alger, se fera à l'extérieur, au niveau des abords immédiats des remparts de la Citadelle, avec proposition d'installation de, entre autres, un café-restaurant, un parking, un service technique et de recherche. On a choisi de faire sortir ces structures en dehors de la Citadelle d'Alger, car elles peuvent influencer négativement sur ses valeurs patrimoniales, et d'altérer sa conservation. Ces fonctions sont incompatibles avec le bâti ancien (Installations techniques nuisibles, notamment les réseaux d'acheminement ou d'évacuation des eaux, les installations électriques et de climatisation, etc.)

Il est à souligner que la mise en valeur proposée s'accorde avec les recommandations du PPSMVSS relatives à l'aménagement des abords immédiats de la Citadelle d'Alger. Cependant la conception de cet ensemble d'installation doit être projetée en harmonie avec le site patrimonial de la Citadelle d'Alger et avec les vestiges qui s'y trouvent.

En conséquence de quoi, nous soutenons la conception visant à faire du complexe culturel de la citadelle un musée ouvert qui va raconter une partie de l'histoire d'Alger. Symbole de l'Etat Algérien avant la prise d'Alger en 1830.

Tableau 3 : Proposition différents programmes d'affectations de la Citadelle d'Alger

N°	Désignation de l'édifice	Programme proposé
01	Entrée Principale de la Citadelle (Skiffa)	Entrée principale- Accueil touristique (caisse, consigne, information, etc.)
02	Casemates	Boutiques et ateliers d'artisanat au profit des artisans habitants de la Casbah d'Alger.
03	Poudrière	Monument-musée.
04	Palais des Beys	Musée d'art et d'histoire d'Alger
05	Parc d'autruches	Fêtes et spectacles populaires
06	Pavillon d'Eté	Archives de la Casbah et Citadelle d'Alger + photothèque (Centre de recherche et de documentation)
07	Mosquée des Janissaires	Bibliothèque et salle de lecture.
08	Bain des Aghas (Hammam des Janissaires)	Monument-musée
09	Quartier des Janissaires	RDC : Salles de conférences et exposition temporaires Etage : mise en seine
10	Palais du Dey	Monument-musée : meublé avec des mises en scène pour illustrer la vie passée de ses occupants de l'époque (Avant 1830)
11	Nouvelle Mosquée du Dey	Etage : Monument-musée RDC : Expositions temporaires
12	Batterie 1	Promenade
13	Batterie 2	Promenade
14	Batterie 3	Promenade
15	Batterie 4	Promenade
16	Bastion portant la Batterie 5	Promenade
17	Espaces extérieurs	Détente/ Café
18	Abords de la Citadelle	Administration du complexe historique
		Un restaurant café
		Parking

Proposition circuit de visite :

Pour éviter le facteur de la sur-fréquentation, qui influe négativement sur le patrimoine culturel immobilier, nous avons proposé un circuit de visite de deux groupes de visiteurs, A et B, chacun d'eux suivant le sens opposé de l'autre.

Le 1^{er} circuit (Groupe A) : Il démarre de la Skiffa, et aboutit à la Poudrière, Casemates et Palais des Beys. En sortant du Palais le visiteur sera orienté vers les Batteries 3, 4, 5. En descendant de la Batterie 5, il accède à l'intérieur du Quartier de Janissaires, et se dirige ensuite vers le Hammam des Janissaires, la Mosquée du Dey, et la Mosquée des Janissaires. Enfin, le visiteur arrivera au Palais du Dey et il terminera sa visite en sortant par la Skiffa.

Au cours du circuit, le visiteur peut se détendre dans les différents jardins (Jardin d'hiver, Jardin d'été, Parc d'Autruches) du complexe historique.

Le 2^{ème} circuit (Groupe B) : Il va de la Skiffa, par la ruelle intérieure au Palais du Dey, en passant près du Pavillon d'Été et poursuit sa visite vers les prochains monuments, par le chemin inverse du premier Circuit.

Recommandations et propositions :

- Former des spécialistes dans le domaine de la valorisation des monuments historiques ainsi que la création d'entreprises spécialisées dans réalisation de nouvelle fonction ;
- .Elaborer un document d'orientation (Guide) qui va établir des stratégies pour la valorisation économique de la Citadelle d'Alger, dans une logique de développement durable. Ce guide devra contenir les orientations nécessaires et les étapes précises pour l'exploitation de ce bien culturel. Cette opération sera conduite par une équipe de spécialistes dans le domaine, architectes, restaurateurs, archéologues, artistes, artisans, etc. L'élaboration de ce document d'orientation doit être suivie et approuvée par le Ministère de la Culture ;
- Les acteurs doivent être présents dans toutes les étapes de l'élaboration du guide, par la création d'un atelier de consultation locale. Il y a lieu d'être à jour avec les textes officiels internationaux, ce qui alimentera et inspirera le guide à travers les méthodes de la valorisation économique internationales ;

- La création d'une antenne, sur place, au niveau de la Citadelle d'Alger, pour participer à la valorisation économique et culturelle du site et veiller au suivi de la mise en application des recommandations du guide. Elle peut participer aussi à la conservation et la restauration du site, et la sensibilisation du public à la préservation et protection du site par la mise à disposition des informations nécessaires aux visiteurs ;
- Etablir une étude muséologique, avant l'affectation des lieux ;
- Bien choisir les éléments d'exposition et leurs emplacements, en utilisant des stratégies actuelles de conception permettant une meilleure fréquentation du complexe ;
- Former les guides et les agents d'entretien et de survenance et placer les panneaux d'orientation dans les zones intérieures et extérieures de la Citadelle, sans oublier les dépliants et la vente des livres du patrimoine, et la boutique « Souvenirs » ;
- Promouvoir la Citadelle à travers les agences de voyage, les médias, les publications, les sites web, pour améliorer son image et attirer les touristes ;
- Penser à résoudre le problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, et les enfants, par la mise en place de rampes démontables et amovibles au niveau de certaines entrées intérieures et extérieures du complexe historique ;
- Assurer un entretien régulier, participant à la pérennité de l'ensemble patrimonial.

Ce travail ouvre d'autres perspectives de recherches sur l'aspect économique du patrimoine, comme la mise en valeur des abords du patrimoine culturel immobilier, la proposition d'aménagements adéquats ou l'étude muséologique d'un monument historique. C'est une question d'actualité.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et monographies :

Aydın, H. 2012,. Topkapı Sarayı Müzesi. *TDV İslâm Ansiklopedisi, c, 41*, 261-263.

BAILLY G. H., 1975, Le patrimoine architectural, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée, France, Editions Delta Vevey. P20-22. (ISBN : 273796051651)

BONNETON, A. K.,2009,Patrimoine et tourisms alternatifs: le cas du parc historique de la canne à sucre en Haïti. *Patrimoine culturel et tourisme alternatif: Afrique, Amériques, Caraïbe, Europe, 6*, P151.

CALSAT, Jean Henri., 1993, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris. (ISBN : 978-2-85319-245-3).

Claude ORIGET du CLUZEAU., 2013, Le tourisme culturel, Dynamique et prospective d'une passion durable, éditions De Boeck, Bruxelles, P 7. (ISBN :978-2-8041-8032-4).

Duhamel, P., Knafou, R., 2007, Mondes urbains du tourisme, Editions Belin, Paris, p 8. (ISBN : 978-2-7011-4578-5)

E. Erdoğan, M. E. Yazgan, P. Köylü., 2003,“A research on Turkish garden identity”. Scientific Research Project, Final Report. Ankara University Scientific Research Projects, 357 s., Ankara.

Françoise Choay, 2007[1992], L'allégorie du patrimoine ,Editions du seuil, Paris, p.88,p161, p162, p180, p181. (ISBN : 978-2-02-030023-0).

GREFFE Xavier., 2003, « La valorisation économique du Patrimoine », p. 383, Paris : Delphine RENARD, (ISBN : 2-11-094274-6)

Jean-Luc Chalopin.,2019, Les Mosaïques du palais de Topkapi,France : Jean-Luc Chalopin et vertiges (ISBN : 978-2-89668-926-2)

LOZATO Jean-Pierre et GIOTART LEROUX Erick., 2012, Management du tourisme, , éditions Pearson (3e édition), France .P :06.(ISBN : 2326000811).

Marc Boyer., 2003, Le tourisme en France, éditions EMS, Paris. (ISBN : 978-2-912647-90-0)

MERLIN Pierre, tourisme et aménagement touristique, édition de la documentation française, Paris, 2001, P 98-P 99. (ISBN : 2110048751 9782110048752)

Merlin, P., Choay, F. ; 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p 226, p 580, p 707, p 761. (ISBN : 2130505872).

P.COLAROSSO; V.SPIGAI, 1993., La stratification de la ville et du territoire. Techniques d'analyse et projets de valorisation, éd. Centro Analisi sociale Progetti, Rome, p88.

R.Borghi, A.Mariotti & N. Safarzadeh., 2011, Tourisme & Patrimoine récent (Manuel), Copyright- Mutual Heritage, P21. (ISBN : 978-2-9538332-1-8)

Sandrine Basilico., 2005, Des cultures et des hommes: Clés anthropologiques pour la mondialisation (de Pascal Lardellier), Chapitre « Redéfinir le Patrimoine culturel à l'heure de la globalisation », P135, Orléans, L'Harmattan (ISBN : 2-7475-8304-X).

Articles et diverses publications :

Ayşe ERDOĞDU., 2018, TOPKAPI SARAYI'NI ANLATMA, Musée du palais de Topkapı Spécialisation en train de guidage, Bagcilar-Istanbul, No:222B/1,P 251-252.

BESSOUH Nadira, BELARBI Abdelkader., 2017,. Le tourisme culturel durable - Une opportunité de mise en valeur du patrimoine Algérien (Le cas de la ville historique de Tlemcen). Revue de l'économie et la gestion volume 1, n 2. P20

Bouaouinate, A; Bentaleb, A; Dekkari, A; Sadik, A ., 2019, Ksar Aït Ben Haddou: patrimonialisation, mise en tourisme et enjeux de sauvegarde (L'économie du patrimoine et développement durable dans Les oasis et les zones vulnérables), Digital Journal of Archaeology, Architecture and Arts, n°5,P 259-260 . (ISSN : 2182-844X).

Çekmecelioğlu E, Sungur A., 2018, Inclusivity in Cultural Heritage Sites; Topkapi Palace, Conference: HERITAGE 2018 - 6TH INTERNATIONAL CONFERENCE ON HERITAGE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT At: Granada, SPAIN, Volume: Vol 01, s. P 427-437.

Diker, H. F.,2012, Restoration of the outer treasury and exhibition of the section of arms and armours in Topkapı palace museum. Frontiers of Architectural Research, Vol 1 n°4, p 365-374.

ERTUĞ, Z.,2012, Topkapı sarayı. Türkiye Diyanet Vakfı İslâm Ansiklopedisi, vol. 41, p. 256-261.

Göker, P., & Erdoğan, E., 2018, The Restitution and Design Principles of Beylerbeyi Palace Gardens, Istanbul. Journal of History Culture and Art Research, 7(3), P 60-78.

H. İlke Tandoğdu, Gülsün Tanyeli.,2017,VISITOR MANAGEMENT AT HISTORICAL MONUMENTS AND SITES: A PROPOSAL FOR TOPKAPI PALACE MUSEUM, Preserving Transcultural Heritage: Your Way or my Way? Questions on Authenticity, Identity and Patrimonial Proceedings in the Safeguarding of Architectural Heritage Created in the Meeting of Cultures, 428851/17, P 885-895

Jacquot, S. Veschambre (V.). 2008, –Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction. Rennes, PUR, Norois. Environnement, aménagement, société, (209), 181-183 , p 315.

Jean-Michel Le Bot., 2019, Exister comme patrimoine. Le cas du “ patrimoine naturel ”. Tétralogiques, P04, Presses Universitaires de Rennes.

MAZZERI A G, DEMIRHAN H.,2019, TOPKAPI PALACE RESTORATION (2009 – 2014), CULTURAL HERITAGE PRESERVATION DEVELOPMENT IN TURKEY THROUGH CASE STUDIES FROM ISTANBUL A DIFFERENT PERSPECTIVE TO RESTORATION, Cas d'étude 07, P 10-13

N.DEVERNOIS, S.MULLER, G. Le BIHAN., 2014, Gestion du patrimoine urbain et revitalisation des quartiers anciens : l'éclairage de l'expérience française, Agence

française de développement, A savoir, P 18-19, (ISSN : 2105-5386).

Rédha AMRANI ., 2015, La Casbah ou Médina d'Alger Pans d'Histoire et Réhabilitation, LANCOMNET, Volume 3, Numéro 3, Pages 96-133.

Veschambre, Vincent .,2007, «Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales ». Annales de géographie, vol. 4, n° 656, p. 2, (ISSN : 0003-4010)

Bases de données :

Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2007, Ksar Aït Ben Haddou, Patrimoine mondial, Plan de gestion 2007-2012. [Data file]. Availableat: https://archive.org/details/Ait_Ben_Haddou.pdf / (consulté le 15/03/2022). Alger.

Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2018, Ksar d'Aït Ben Haddou 444, Rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. [Data file]. Availableat: <https://whc.unesco.org/document/171623/> / (consulté le 15/03/2022). Alger.

Ministère de la Culture, Royaume du Maroc., 2021, Ksar d'Aït Ben Haddou 444, Rapport actualisé sur l'état de conservation du site. [Data file]. Availableat: <https://whc.unesco.org/document/186584> / (consulté le 15/03/2022). Alger.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME & DIRECTION DU MUSÉE DU PALAIS DE TOPKAPI.,2013, ÉVALUATION DU MUSÉE DU PALAIS DE TOPKAPI DANS LE CONTEXTE DE LA VISION DE LA CULTURE ET DU TOURISME. [Data file]. Availableat: <https://www.academia.edu/4688562/> / (consulté le 07/05/2022). Alger.

Direction de l'administration des palais nationaux - Palais de Dolmabahçe, 34357 Beşiktaş / İstanbul.,2022,Palais de Topkapi. [Data file]. Availableat: <https://www.millisaraylar.gov.tr/saraylar/topkapi-sarayi> / (consulté le 09/05/2022). Alger.

Dumrath, Amaly banque de photos .,Bibliothèque du palais de topkapi Photos Stock & Des Images, [Data file]. Available at : <https://www.alamyimages.fr/photos-images/biblioth%C3%A8que-du-palais-de-topkapi.html> (consulté le 19/04/2022). Alger

DunderKarabenli., 2022, Tout Istanbul., Le Palais de Topkapi Istanbul, [Data file]. Availableat :<https://www.toutistanbul.com/visite-le-palais-topkapi-istanbul/>(consulté le 23/04/2022). Alger

ANALİZ RAPORU.,2016, ANALYSE DE L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE L'AVENIR DU PROJET SECTORIEL À ISTANBUL, [Data file]. Availableat: <https://www.kalkinmakutuphanesi.gov.tr/dokuman/istanbul-da-film-sektorunun-durum-analizi-ve-sektorun-gelecegi-projesi-analiz-raporu/577> / (consulté le 24/05/2022). Alger.

CHARTE D'ATHENES., 1931, La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques -1931, conclusions générales, [Data file]. Availableat: http://www.patrimonio-santarem.pt/imagens/3/charte_athenes.pdf / (consulté le 17/03/2022). Alger.

ICOMOS.,1964, Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des sites. *Venise: Icomos*. [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf / (consulté le 10/01/2022). Alger.

ICOMOS – CIAV., 2019, Ksar d'Aït Ben Haddou patrimoine mondiale générateur d'un développement durable . [Data file]. Available at: <https://australia.icomos.org/wp-content/uploads/CIAV-Newsletter-44-B-June-2019.pdf> (consulté le 15/03/2022). Alger.

UNESCO., 2006, État de conservation des biens du patrimoine mondial en Europe « Turquie », (Rapport périodique). [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/archive/periodicreporting/EUR/cycle01/section2/356-Summary.pdf>(consulté le 27/04/2022). Alger

Mustapha Faouzi., 2003 , L'aménagement de l'espace ksourien et la gestion du patrimoine : Cas du ksar Aït Ben Haddou à Ouarzazate. , [Data file]. Available at : <https://www.ouarzazate.com/fr2/amenagementksourien.htm>. (consulté le 16/03/2022). Alger

ICOMOS, Charte., 2003, CHARTE ICOMOS - PRINCIPES POUR L'ANALYSE, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES STRUCTURES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL (Adoptés par la 14ème Assemblée Générale de l'ICOMOS à Victoria Falls, Zimbabwe, Octobre 2003), Principes généraux, [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/structures_f.pdf / (consulté le 11/04/2022). Alger.

ICOMOS., 1993, DIRECTIVES SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION A LA CONSERVATION DES MONUMENTS, ENSEMBLES ET SITES (1993), à Colombo (SIRI LANKA), [Data file]. Available at: <https://www.icomos.org/charters/education-f.pdf> / (consulté le 11/06/2022). Alger.

JOURNAL OFFICIEL N° 44, 37^{ème} année, RAPD.,1998, loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel de la nation, Articles 25,27,85 p.03-06-13. [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1998/F1998044.pdf> / (consulté le 10/01/2022). Alger.

JOURNAL OFFICIEL N° 11, 42^{ème} année, RAPD., 2003, Loi n°03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme, Section II article 03, p.03.P 04 [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003011.pdf> / (consulté le 11/03/2022). Alger.

JOURNAL OFFICIEL N° 63, 44^{ème} année, RAPD., 2005, Arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1426 correspondant au 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges-type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés, p.16 [Data file]. Available at: <https://gazettes.africa/archive/dz/2005/dz-government-gazette-dated-2005-09-14-no-63.pdf> / (consulté le 12/03/2022). Alger.

JOURNAL OFFICIEL N° 83, 44^{ème} année, RAPD., 2005, Décret exécutif n° 05-488 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005 portant transformation de la nature juridique de l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques et changement de sa dénomination, p.13-p14. [Data file]. Available at: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005083.pdf> / (consulté le 12/03/2022). Alger.

JOURNAL OFFICIEL N° 18, 51^{ème} année, RAPD., 2012, Décret exécutif n°12-133 de la 21/03/2012 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé « La Casbah d'Alger », p.12-p13. [Data file]. Available at: <https://www.m-culture.gov.dz/images/pdf/textes/2012/F2012018.pdf> / (consulté le 12/03/2022). Alger.

Convention 0.451.41., 1975 (Etat 07 avril 2020), Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, p.03. [Data file]. Available at: <https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/28437/fr> / (consulté le 25/03/2022). Alger.

Conseil de l'Europe, Comité des ministres., 1966, Résolution (66) 20 sur la réanimation des monuments, [Data file]. Available at: https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016804f1096 / (consulté le 27/03/2022). Alger

Conseil de l'Europe., 1975, (publier le 24 janvier 2012), Charte Européenne pour le patrimoine architectural -1975, [Data file]. Available at: <https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975> / (consulté le 29/03/2022). Alger

Conseil de l'Europe, Comité des ministres., 1976, Résolution (76) 28 sur l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural, adoptée en 1976 par le conseil de l'Europe, [Data file]. Available at: <https://rm.coe.int/native/09000016804d1892> / (consulté le 01/01/2022). Alger

ICOMOS., 1979, La charte de Burra, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, [Data file]. Available at: https://www.icomos.org/charters/burra1999_fre.pdf / (consulté le 18/01/2022). Alger

Jesús Hernández Galán,2014, LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ EN EUROPE, L'AMENAGEMENT DE CIRCUITS ACCESSIBLES AU SEIN DES VILLES HISTORIQUES.p7.Site internet :http://www.lhac.eu/resources/toolip/doc/2014/06/24/lhac-brest-practice-guide_french-versioncompressed.pdf (Consulté le 15/03/2022) Alger.

ICOMOS., 1996, Principes pour l'établissement d'archives documentaires des monuments, des ensembles architecturaux et des sites (1996), (Ratifié par la 11e Assemblée Générale de l'ICOMOS à Sofia), [Data file]. Available at: <https://www.icomos.org/charters/archives-f.pdf> / (consulté le 18/04/2022). Alger

Conseil de l'Europe., 2005, Convention -cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (faro Portugal), [Data file]. Available at: <https://rm.coe.int/1680083748> / (consulté le 20/04/2022). Alger

Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise -, FICHE ENSEIGNANT: « La notion de patrimoine »,P01, [Data file]. Available at: <https://www.chateau-guillaume-leconquerant.fr/web/pdf/service-pedagogique/dossiers-thematiques/fiche-patrimoine.pdf> / (consulté le 02/01/2022). Alger

UNESCO.,1972, La loi n 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de la nature, Article 01, [Data file]. Available at: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006582198/1995-02-03> / (consulté le 03/01/2022). Alger

UNESCO.,1972, Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Article 2, [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> / (consulté le 03/01/2022). Alger

UNESCO., 2014, Indicateurs de la culture pour le développement (Manuel méthodologique),Patrimoine (Indice de développement d'un cadre multidimensionnel pour la durabilité du patrimoine),P132, [Data file]. Available at : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/iucd_manuel_metodologique_0_0.pdf / (consulté le 04/01/2022). Alger

UNESCO., 2009, Le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC) 2009, P89, [Data file]. Available at : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf> / (consulté le 04/01/2022). Alger

ICOMOS., 1990, Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990), (Article 1), [Data file]. Available at : https://www.icomos.org/charters/arch_f.pdf / (consulté le 12/01/2022). Alger

Ministère de la culture française ., [Data file]. Available at : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Decouvrir-le-ministere/Histoire-du-ministere/L-histoire-du-ministere/Les-ministres/Andre-Malraux> / (consulté le 14/02/2022). Alger

Dictionnaire, La longue française, [Data file]. Available at : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/consolidation> / (consulté le 17/01/2022). Alger

UNESCO., 2018, Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (Article 2), [Data file]. Available at : <https://ich.unesco.org/fr/convention> / (consulté le 23/01/2022). Alger

MINISSI,Franco., 1975, Aménagement moderne d'un monument ancien, Réalisations Italiennes, [Data file]. Available at : https://www.icomos.org/monumentum/vol11-12/vol11-12_8.pdf / (consulté le 29/01/2022). Alger

Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto., 1996, Guide de gestion des sites du Patrimoine culturel mondial (ICCROM UNESCO ICOMOS), [Data file]. Available at : <https://www.iccom.org/file/2150/download?token=AvGyMpxr> (consulté le 02/02/2022). Alger

OMT (NU)., 1999, Code mondial d'éthique du tourisme, [Data file]. Available at : https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/imported_images/37859/gcetbrochureglobalcodefr.pdf (consulté le 22/04/2022). Alger

Gallica.,Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE D-16472, Carte Citadelle d'Alger 1830,2012, [Data file]. Available at : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8494210v/f1.highres> (consulté le 27/03/2022). Alger

ALGERIE /REGION ARABE CASBAH D'ALGER (c.565) SITE CULTUREL CLASSE EN 1992 SUR LA BASE DES CRITERES (ii) (v).,2020, [Data file]. Available at : <https://whc.unesco.org/document/185425> (consulté le 12/06/2022). Alger

Istanbul Insider., 2021,Découvrez avec quelle facilité vous pouvez visiter le harem du palais de Topkapi,[Data file]. Available at :<https://theistanbulinsider.com/see-how-easily->

[you-can-visit-the-harem-of-topkapi-palace/](#)(consulté le 11/04/2022). Alger

ICOMOS., 1999, Charte internationale du tourisme culturel La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999), (Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique), [Data file]. Available at : [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Charte_INTERNATIONALE_DU_TOURISME_CULTUREL.pdf) / (consulté le 02/01/2022). Alger

Thèses et mémoires :

Hocine, Malika., 2016, « Le quartier des Raïs : demeures des seigneurs de la marine algérienne », Le rôle des villes littorales du Maghreb dans l'histoire, RM2E- Revue de la Méditerranée édition électronique, Tome III 1, p265-254. (ISSN : 2274-9608).

KAOUCHÉ, Ahlem., 2015, La réhabilitation des immeubles du style européen en Algérie. Cas de l'immeuble 12 Messaoud Ben Gharsalah. Quartier napolitain, Skikda. Mémoire de magister, post-graduation en techniques de réhabilitation du vieux bâti, Université 20 Août 1955, Skikda, p 16, (Document non publiée en ligne).

Karahasan, U.,2005, Restauration de la période républicaine du palais de Topkapi. Thèse de doctorat, Université technique Yıldız, Institut des sciences et technologies, Istanbul, P : 328, (Document non publiée en ligne).

L.BELKACEM RABAH., 2011, Modalité de gestion optimale pour l'élaboration d'un plan de maintenance programmée d'un monument classé. Cas d'étude : Le palais des Raïs (Bastion 23), Mémoire de magister, Post graduation en « Architecture et Environnement », Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme « EPAU », Alger,P117 (Document publiée en ligne).

Nedjoud MEHENNI., 2011, la reconnaissance architecturale d'un patrimoine socio-culturel . Cas de : Hammam « Souk El-Ghezal » de la medina de Constantine, Mémoire de magister, Architecture et urbanisme, Université Mentouri, Constantine, P47-48, (Document publiée en ligne).

RAHAL Manel., 2017, Réduction de la vulnérabilité du vieux bâti.Cas d'un bâtiment du quartier Larbi Ben M'hidi – Alger, Mémoire de Master, Laboratoire Ville, Architecture et Patrimoine, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Alger, P 14-P20, (Document non publiée en ligne).

SAĞDIÇ, Elif., 2018, Topkapı Sarayı'nın ikinci avlusunun dönüşümü ve kayıp mekanları. Thèse de Master. Université de la Fondation Fatih Sultan Mehmet, Institut d'ingénierie et des sciences, P 36,P 84 (Document publiée en ligne).

Tandogdu, H. I.,2015,Gestion des visiteurs en tant que protection préventive dans les monuments et sites historiques : le cas du musée du palais de Topkapı, thèse de doctorat, UNIVERSITE TECHNIQUE D'ISTANBUL, Institut des sciences et de la technologie, Turquie, P 101-126-128, (Document publiée en ligne).

Table des matières

<i>Dédicaces</i>	2
<i>Remerciements</i>	3
Table des sigles et des abréviations	4
Table de figures	5
Sommaire.....	7
Table des Matières.....	7
Dédicaces.....	7
Remerciements	7
Résumé	7
Abstract.....	7
ملخص.....	7
Table des sigles et des abréviations.....	7
Table de figures	7
Liste des tableaux	7
Résumé :	10
Abstract :	11
ملخص :	12
CHAPITRE 1 : INTRODUCTIF	13
1.1. Introduction générale :	1
1.2. Problématique :	2
1.3. Hypothèses :	3
1.4. Objectifs de la recherche :	3
1.5. Méthodologie :	4
1.5.1. <i>L'approche théorique et thématique :</i>	4
1.5.2. <i>L'approche analytique :</i>	4
1.5.3. <i>L'approche pratique :</i>	4
1.6. Structure du mémoire :	5
CHAPITRE 2 : ETAT DE L'ART	7
2.1. Introduction :	7
2.2. Le patrimoine notion et définitions :	7
2.2.1. <i>Définition de la notion du patrimoine :</i>	7
2.2.2. <i>La patrimonialisation :</i>	8
2.3. Le champ du patrimoine et ses composantes :	9
2.3.1. <i>Le patrimoine naturel :</i>	9
2.3.2. <i>Le patrimoine culturel :</i>	9
2.3.3. Le Patrimoine architectural :	11

2.3.4. Le patrimoine urbain :	12
2.3.5. Le patrimoine archéologique :	12
2.3.6. Le secteur sauvegardé :	12
2.4. Concepts liés au patrimoine bâti	13
2.4.1. Les facteurs de dégradation du patrimoine bâti :	13
2.4.2. Les concepts de conservation du patrimoine bâti :	14
2.5. Les valeurs du patrimoine bâti:	17
2.5.1. <i>La valeur culturelle :</i>	17
2.5.2. <i>La valeur économique :</i>	18
2.5.3. <i>La valeur historique :</i>	18
2.5.4. <i>La valeur architecturale :</i>	19
2.5.5. <i>La valeur esthétique :</i>	19
2.5.6. <i>La valeur d'usage :</i>	19
2.6. La valorisation économique du patrimoine bâti :	19
2.6.1. <i>Définition de la valorisation :</i>	19
2.6.2. <i>L'affectation des monuments historiques :</i>	20
2.6.3. <i>Les activités culturelles et commerciales dans le bien patrimonial :</i>	20
2.6.4. <i>Les visites culturelles et les circuits de découvertes :</i>	21
2.7. Le tourisme culturel :	21
2.7.1. <i>Définition du tourisme :</i>	21
2.7.2. <i>Notion du tourisme culturel :</i>	22
2.7.3. <i>Le tourisme culturel comme facteur de valorisation économique du patrimoine immobilier :</i>	22
2.8. Textes législatifs en rapport avec l'exploitation et la mise en valeur des sites et monuments historiques :	24
2.8.1. <i>Textes législatifs nationaux :</i>	24
2.8.2. <i>Textes législatifs internationaux :</i>	26
2.9. Analyse des exemples :	31
2.9.1. <i>L'exemple du palais Topkapi à Istanbul, Turquie :</i>	31
2.9.2. <i>L'exemple de Ksar Ait Ben Haddou à Ouarzazat , Maroc :</i>	41
2.9.3. <i>L'exemple du Palais des Raïs « Bastion 23 », Alger :</i>	47
2.10. Conclusion du chapitre 2 « état de l'art » :	59
CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE	60
3.1. <i>Introduction :</i>	60
3.2. <i>Situation du site « Citadelle d'Alger » :</i>	61
3.3. <i>Délimitation et environnement du site d'intervention :</i>	62
3.4. <i>Historique de la Citadelle d'Alger :</i>	63
3.5. <i>Critères du choix du site :</i>	66

3.6. Description spatiale du complexe historique :	66
3.6.1. <i>Le quartier du Dey</i> :	66
3.6.2. <i>Quartier Palais des Beys</i> :	69
3.6.2. <i>Le Quartier central</i> :	70
3.7. <i>Accessibilité et circulation</i> :	72
3.7.1. <i>Accessibilité extérieure</i> :	72
3.7.2. <i>Accessibilité intérieure</i> :	73
3.8. Etat actuel de la Citadelle d'Alger :	73
3.9. Analyse fonctionnelle de l'aire d'étude :	74
3.10. Circuits de visite proposés :	77
3.11. Analyse économique et touristique :	78
3.12. L'exploitation et activités culturelles :	79
<i>Cinématographie</i> :	80
<i>Outils d'interprétation, accueil, et pilotage</i>	80
3.13. Conclusion du chapitre 03 :	81
CONCLUSION GENERALE	82
BIBLIOGRAPHIE	84